

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche Scientifique



Université El Hadj Lakhdar – Batna-
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
Département de Français
École Doctorale de Français
Antenne de Batna

Thème

Le statut de la langue française face à l'hégémonie de l'anglais : Les représentations des enseignants de l'école doctorale algéro- française

Mémoire élaboré en vue de l'obtention d'un Diplôme de Magistère

Option: Sciences du Langage

Sous la direction du :

Dr : ABDELHAMID Samir

Présenté par :

M^{me} BENAÏCHA Leila

Membres de jury :

Président :	Dr. MANAA Gaouaou	M.C	Université de Batna
Rapporteur :	Dr. ABDELHAMID Samir	M.C	Université de Batna
Examineur :	Dr. BENSALAH Bachir	M.C	Université de Biskra
Examineur :	Dr. KHENNOUR Salah	M.C	Université de Ouargla

Année universitaire: 2007 /2008

Remerciements

- *Je remercie chaleureusement le Docteur ABDELHAMID Samir, mon directeur de recherche, pour la qualité de son encadrement, ses précieuses orientations, sa simplicité et sa patience.*
- *Je remercie également, le Docteur MANAA Gaouaou de m'avoir fait l'honneur de présider le jury de soutenance.*
- *Mon respect et ma reconnaissance s'adressent au Docteur BENSALAH Bachir d'avoir accepté d'être membre du jury de soutenance.*
- *Au Docteur KHENNOUR Salah, je tiens à exprimer ma gratitude d'avoir accepté d'être membre du jury de soutenance.*
- *Je remercie de façon toute particulière Melle MEZIANI Amina qui n'a économisé aucun effort pour m'aider et m'encourager tout au long de ce travail et qu'elle trouve ici l'expression de ma très sincère reconnaissance.*
- *Je remercie beaucoup ma très chère amie HAMDI Hanane pour son aide et son encouragement*
- *Je remercie tous les enseignants qui ont participé à ma formation pour leurs conseils et encouragements.*
- *Je remercie mon mari pour son encouragement et son soutien moral*
- *Je remercie toutes les personnes qui m'ont aidé pour y arriver*

Dédicace

Je dédie ce modeste travail

A mes chers parents Brahim et Aicha, que Dieu les garde pour moi

A mes beaux parents Belkacem et Aicha

A mon mari Chaouki

A mon fils adorable Yacine

A ma très chère amie HAMDI Hanane que j'aime beaucoup

A la mémoire de mon défunt grand-père

A mes frères et mes sœurs et leurs enfants

A ma très chère Samia

A mes beaux frères et mes belles sœurs

A mes oncles et tantes

A toute la famille BENAKCHA

A toute la famille MANSOURI

A mes amies et collègues : Ifrikia ,Saida , Hadia , Rabia ,Malika , Nadjiba,

Warda, Dounia et Jinene

Table des matières

Introduction générale..... 01

PREMIERE PARTIE :
Le prestige de la langue française et son influence
à la croisée des chemins

Introduction..... 05

Chapitre I : La langue française entre rayonnement et déclin

I-1- Le rayonnement passé de la langue française 06

I-1-1- Le français médiéval « 1^{er} moment » 06

I-1-2- Le français classique « 2^{ème} moment » 07

I-1-3- Le français moderne « 3^{ème} moment »..... 10

I-2- Le français et l’anglais amis ou ennemis ?..... 12

I-2-1- L’état actuel de la langue française..... 12

I-2-2- La position de l’anglais 15

I-3- Place et vitalité de la langue française 18

I-3-1- La place du français dans les institutions internationales ... 18

• Les régimes linguistiques des principales organisations
internationales..... 19

I-3-2- La place du français dans les organisations européennes..... 20

a) L’organisation des nations unis L’O.N.U..... 20

b) L’Union Européenne 21

I-3-3 - La place du français dans les entreprises..... 22

I-3-4- La place du français dans l'économie	24
I-3- 5- La place du français dans l'enseignement.....	25
I-3- 6- La place du français dans les sciences.....	27
a) Les publications scientifiques	28
b) L'accord de Londres sur les brevets européens	29
I-3- 7-La place du français dans les médias.....	30
I-3-8- Le français et l'Internet	31
I-4-Le statut du français dans des continents autres que l'Europe.....	33
I-4-1-Le français en Afrique	33
I-4-1-1- En Afrique du nord	34
a) Le français en Algérie.....	34
b) Le français au Maroc	36
c) Le français en Tunisie.....	36
I-4-1-2- Le français dans l'Afrique du Sud (sub-saharienne)	36
I-4- 2- Au moyen Orient	37
I-4-3- En Amérique.....	37
I-4-4-En Asie	39
I-4-5-L'Australie	40

Chapitre II : Les faiblesses de la langue française : causes et remèdes

II -1-Identifier Les causes du recul	41
II-2- Les menaces qui pèsent sur la langue française.....	45
II-2-1-La mondialisation.....	45
II-2-2-Autres menaces	47

II-3- Quelle politique linguistique à l'égard de la langue française ?.....	49
II-3-1- La politique linguistique de la France	49
II-3-2-La politique linguistique de la France à l'étranger pour promouvoir le français	54
II-4-Le combat mené par les organismes chargés de la défense et la promotion de la langue française.....	62
II-4-1- L'Académie française	63
II-4-2 -La Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France « DGLFLF ».....	64
II-4-3-L'Alliance française.....	67
II-4-4-L'Organisation Internationale de la Francophonie (L'O.I.F).....	68
II-4-5-La Biennale de la Langue Française	70
II-4-6-Défense de la Langue Française	71
II-4 -7-Le Haut Conseil de la Francophonie	71
II-4-8-Le conseil supérieur de la langue française	71
II-4-9-Avenir de la Langue Française	72
II-4-10- L'association AMOPA	72
Conclusion	73

DEUXIEME PARTIE :

Les représentations des enseignants de l'école doctorale algéro- française

Introduction.....	75
Description du corpus.....	77

Chapitre I : Les représentations des enseignants français

I-1- Description du questionnaire.....	78
I-2- Analyse des résultats.....	80
I-3- Interprétations des résultats.....	98

Chapitre II : Les représentations des enseignants algériens

II-1- Description du questionnaire.....	108
II-2- Analyse des résultats.....	110
II-3- Interprétations des résultats.....	123
Conclusion.....	130
Conclusion Générale.....	131
Références bibliographiques.....	134
Annexes	
Annexe 01	139
Annexe 02.....	143
Annexe 03.....	147

Introduction générale

*« Le premier instrument du génie d'un
peuple, c'est sa langue »*

STENDHAL

Parmi les liens que nouent les hommes dans le monde, le lien de langue est le plus fort, parce qu'il fonde le sentiment d'appartenance à une communauté.

La langue qui est par définition le moyen dont les hommes disposent pour communiquer, reconnaître le monde où ils vivent, en désigner les choses et les idées et toute langue a une vie propre, elle évolue spontanément et reflète sans aucun doute à son rythme les changements des mentalités.

*« Les langues sont bien davantage que des espèces vivantes .Elles sont situées au plus profond de l'humanité une langue est aussi une certaine façon de ressentir, d'imaginer et de penser, même si la possibilité universelle de la traduction doit conduire à nuancer les idées répandues sur la vision du monde propre à chaque langue et non transmissible ».*¹

L'histoire enseigne comme une loi très générale que l'évolution et le développement d'une langue sont en fonction de la puissance politique, militaire, économique du peuple qui la parle. Les grandes langues sont liées au sort des empires.

La situation actuelle des langues dans le monde est plus fortement encore, déterminée par des phénomènes de pouvoir.

Or, depuis longtemps, le français était la langue universelle pour sa clarté, sa précision, son élégance, son charme et sa souplesse et il y a quelques soixante ans déclarait **C. DUDAN** (directeur du collège classique cantonal de Lausanne) : *« Le français, c'est le plaisir d'y voir clair et c'est le plaisir de vivre, on ne saurait bien vivre, si l'on ne parle bien »*² quant à **Y. DUTEIL**, il ne se trompe pas lorsqu'il chante *« La langue de chez nous c'est une langue belle avec des mots superbes »*

Mais, aujourd'hui la langue française après les siècles de splendeur, est entrée dans une période sombre où sa perfection, dont **VOLTAIRE** et **RIVAROL** s'enchantaient, a été minée, corrompue. A ce propos **M^r M. DRUON** ajoute : *« On nous a dit depuis pas mal d'années que le français était en régression, nous avons entendu le chant des désespérés, nous avons entendu les amateurs du déclin nous assurer que nous ne sommes plus que cent trente cinq millions de locuteurs français*

¹ – C. HAGEGE, Combat pour le français : au nom de la diversité des langues et des cultures, Odile Jacob, Paris, 2006, p 236.

² – C. DUDAN, Place du français dans le monde, in Défense de la langue française, n°42,2001, P 26.

dans le monde : partout l'anglais remplace le français, il y a une désaffection dans l'enseignement du français »¹

Et M^{me} **Hélène Carrère d'ENCAUSSE** trouve que « *La mode est aujourd'hui à la lamentation sur le déclin français, et dans le discours morose des cassandre toutes obédiences, le déclin de la langue française tient une place privilégiée* »²

La langue française n'est plus aujourd'hui la première langue internationale, il s'opère une étrange dégradation du français dans ses pratiques et sa diffusion dans le monde.

Elle a cédé sa place à l'anglais qui est devenu la langue dominante dans tous les secteurs qui régissent la vie sociale des peuples.

L'anglais est « la » langue des sciences, « la » langue de la haute technologie, « la » langue des publications scientifiques, « la » langue du commerce et des communications internationales, « la » langue des organisations internationales et des Etats majors, « la » langue des transports, « la » langue des médias- électroniques et les grands sports de masse, « la » langue du cinéma et de la publicité, elle est le véhicule privilégié de la seule culture populaire dont le rayonnement aujourd'hui est véritablement global, elle est la langue dominante dans le monde.

Le français perd du terrain et recule face à l'hégémonie galopante de l'anglo-américain qui s'impose désormais sur la scène internationale et prend chaque jour davantage son relais comme langue de communication menaçant de devenir un jour langue universelle.

Une superpuissance domine le monde aujourd'hui, militairement, économiquement, financièrement et diplomatiquement, sa langue s'installe comme le seul idiome qui véhicule des images, des héros, des usages, à la fin un monde de pensée qui se répandent sur l'ensemble de la planète.

« *Dés lors, la domination d'une seule langue, loin d'être une promesse, est une menace* »³

¹ – M. DRUON, La francophonie, in AMOPA, n° 100, 1988, p10.

² – H. C. d'ENCAUSSE, La langue française, langue de la modernité , Séance publique annuelle, Paris, Palais de l'institut , le 30 novembre 2006.sur http://www.academie-francaise.fr/immortels/discours_spa/carrere2006.html consulté le 20/02/2007.

³ – C. HAGEGE : Combat pour le français : au nom de la diversité des langues et des cultures, Odile Jacob, 2006, p 08.

Cela montre que le prestige de la langue française et son influence dans le monde sont gravement menacés par l'hégémonie de l'anglais qui a fait reculer les pratiques et l'usage du français dans tous les domaines.

Parler du recul de la langue française dans un monde dominé par l'anglais nous mène à nous interroger sur les causes en posant la question suivante qui est notre problématique :

« Quelles sont les causes qui sont derrière le recul de la langue française face à l'anglais ? »

Nos hypothèses s'instaurent ainsi.

- 1- La puissance économique, politique et culturelle des Etats- Unis.
- 2- La mondialisation des échanges qui tend vers le monolinguisme.
- 3- Imputer le recul du français sur la scène internationale à un déclin de la France.

Nous aspirons par conséquent dans ce travail à :

- ✚ Faire la description de la vie actuelle des langues en prenant acte de la faiblesse de la langue française et l'épanouissement de l'anglais.
- ✚ Montrer le danger de la langue unique qui menace le français et toutes les langues vivantes.
- ✚ Montrer la politique linguistique de la France pour faire relancer la langue française.

Nous nous intéressons au devenir de la langue française à l'heure de la mondialisation et de l'anglais commercial triomphant.

Il est donc nécessaire d'en chercher les causes qui ont fait reculer l'usage du français et imposer l'anglais.

Notre étude se subdivise en deux parties :

Une partie théorique comprenant deux chapitres :

Le premier chapitre commence par une évocation historique du rayonnement passé de la langue et la culture françaises avec trois moments privilégiés situés au cours d'une longue période allant du 11^{ème} jusqu'au début du 20^{ème} siècle, et il succède par

une démonstration de l'état actuel de la langue française et son statut face à celui de l'anglais, et de montrer la place du français dans les importants domaines.

Le deuxième chapitre qui tend à identifier les causes du déclin de la langue française et la politique linguistique de la France pour faire revivre le français et nous ajoutons le combat mené par les différents organismes chargés de défendre la langue française.

Une partie pratique qui se structure en deux chapitres :

Le premier s'appuie sur un questionnaire confectionné à l'intention des enseignants français de l'E.D.A.F sur leurs représentations vis-à-vis de la langue française.

Le deuxième s'appuie sur le même questionnaire (en enlevant quatre questions qui concernent les français seulement) destiné aux enseignants algériens de l'E.D.A.F sur leurs représentations sur le statut de la langue française et son déclin.

Finalement, nous commenterons les représentations des enseignants et les résultats auxquels nous sommes parvenus.

PREMIERE PARTIE :

Le prestige de la langue française et son influence à la croisée des chemins

« Une langue est toujours pure quand elle s'est développée à l'abri des influences extérieures, c'est donc du dehors que sont venues nécessairement toutes les atteintes portées à la beauté et à l'intégrité de la langue française »

REMY DE GOURMONT

Introduction :

Où on est aujourd'hui la langue française ?

Comment la langue française s'est-elle bâtie au cours des siècles ?

Pour comprendre la situation actuelle du français, il est indispensable de commencer par retracer sa lente évolution, depuis ses origines latines jusqu'au 20^{ème} siècle où le français se relâche et se fige.

Le français est de moins en parlé à travers le globe, chaque jour, il perd des positions face à l'anglais comme le souligne **Y. MONTENAY**:

« ... en dépit du rôle des explorateurs français, de l'ancien statut diplomatique de la langue française, c'est l'anglais qui s'impose désormais sur la scène internationale »¹

Dans notre recherche, nous nous intéressons au devenir de la langue française à l'heure de la mondialisation et de l'anglais commercial triomphant. Quelle est la place de la langue française dans ce monde là dominé par la vitesse des échanges et l'hégémonie culturelle et financière d'un anglais de base assez pauvre ? Les évolutions économiques, les révolutions industrielles, l'expansion du commerce américain marquent le début du recul de la France sur la scène internationale et donc de son idiome.

Les instances créées pour asseoir ses positions comme la Francophonie, l'Académie française ne semblent pas suffisantes pour contrer l'hégémonie de la langue de Shakespeare et de Bill Gates.

Cette partie théorique contient deux chapitres, dans le premier, nous opposons au rayonnement ancien et récent du français l'universalisation contemporaine de l'anglais.

Dans le second chapitre, nous cherchons les causes du recul et nous proposons la politique linguistique de la France et les organismes chargé de la défense de la langue française.

¹ – Y. MONTENAY, La langue française face à la mondialisation, Les Belles Lettres, 2005, p27.

Chapitre I

La langue française entre rayonnement et déclin

« La langue est comme le sol ; elle conserve les traces du passé. En la fouillant, on y découvre des vestiges de temps révolus de peuples disparus, de coutumes oubliées ».

JACQUES CHAURAND

I-1- Le rayonnement passé de la langue française :

La langue a une histoire propre, toujours en relation avec l'histoire politique et sociale, mais sans se confondre avec elle, son étude permet d'atteindre les hommes qui la parlent et qui la font évoluer. Chaque époque a laissé ses marques et ses traces, fait valoir ses préférences, apporté sa part d'innovations et d'oublis.

L'histoire de la langue française est très longue et remarquable. Avant, le français était une langue romane, sa grammaire et la plus grande partie de son vocabulaire sont issues des formes orales et populaires du latin, telles que l'usage les a transformées depuis l'époque de la Gaule romaine.

« **Les serments de Strasbourg** » qui furent, en 842, les premiers écrits officiels en français et qui scellent l'alliance entre Charles le Chauve et Louis le Germanique, rédigés en langue germanique et en langue romane sont considérés comme le plus ancien document écrit en français.

Dés lors, la langue française a connu un rayonnement et un essor très remarquable à trois grands moments de son histoire.

I-1-1- Le français médiéval « 1^{er} moment » :

Le premier moment de cette histoire du rayonnement du français est la période médiévale qui s'étend de la fin du 11^{ème} S au début du 14^{ème} S.

Le règne du français, sous sa forme normande, telle qu'elle existait dans la seconde moitié du 11^{ème} S, s'installe en Angleterre au lendemain même de la conquête de ce pays, en 1066 par Guillaume de Normandie.

Ce règne a duré plus de trois cents ans, non sans laisser sur le vocabulaire la physionomie romane, souvent trompeuse que l'on sait.

A partir du 11^{ème} et du 12^{ème} siècle, c'est une période dite gothique, avec l'influence des pays du nord et surtout de l'Angleterre qui occupe une bonne partie de la France, jusqu'à la fin de la guerre de cent ans. C'est la période anglo- normande, avec des écritures à jambages compliqués qui rappelle l'art des cathédrales.

Il n'y a pas au moyen- âge une langue mais des langues parlées, non pas un français, mais des français avec une grande liberté de structures et de tournures de plus on parle roman, mais on écrit latin.

Au moyen âge, la langue française est faite d'une multitude de dialectes qui varient considérablement d'une région à une autre, il se distingue principalement les parlers d'oïl (au nord) et les parlers d'oc (au sud) avec l'établissement et l'affirmation de la monarchie capétienne et c'est la langue d'oïl qui s'impose progressivement.

A partir de la fin du 13^{ème} siècle « la langue du roi » est mieux reconnue et devient une langue de prestige mais on peut dire que la France est, comme tous les autres pays d'Europe à cette époque, un pays bilingue : d'une part, la grande masse de la population parle la langue vulgaire (ou vernaculaire), qui est aussi celle des chefs d'œuvres de la littérature ancienne (**la chanson de Roland- le Roman de la Rose**). A ce propos, **Jacques. CHAURAND** souligne que : « *Dans les premières années du 12^{ème} siècle, à l'époque où prend forme l'ancien français et où se compose une œuvre littéraire d'aussi belle ampleur que la chanson de Roland, les écoles se multiplient ...* »¹.

D'autre part, le latin est la langue de l'Eglise, des clercs, des savants, de l'enseignement, et c'est aussi l'idiome commun qui permet la communication entre des peuples aux dialectes plus ou moins bien individualisés.

I-1-2- Le français classique « 2^{ème} moment » :

Durant tout le moyen âge, le français côtoie le latin qui était alors la langue de la justice et des hommes d'église. En 1539, François le premier par : « *l'Edit de Villers – Cotterêts* » qui vit le français supplanter le latin, impose l'usage du français dans tous les actes de justice, le français devient alors la langue officielle de tout le royaume, il ne cesse depuis de se développer en particulier avec le foisonnement de la littérature.

L'extension de l'usage du français est proportionnelle, pour une large part, au progrès de l'administration et de la justice royales dans le pays.

Inversement, l'essor de la langue française et la généralisation de son emploi sont des facteurs déterminants dans la construction de la nation française.

Le manifeste du groupe qu'on appellera plus- tard la « **Pléiade** » proclame exactement dix ans après l'ordonnance de Villers- Cotterêts l'excellence et la prééminence du français en matière de poésie. On le voit l'attachement résolu à la langue française répond à une exigence à la fois politique juridique et littéraire.

¹- J. CHAURAND, L'histoire de la langue française, Que sais- je ? PUF, Paris, 2006(=1969), p19.

VOLTAIRE a parlé de ce groupe dans son dictionnaire philosophique : « *C'est une pléiade d'écrivains qui a été le mérite de la France, son seul mérite, son unique supériorité. C'est un petit nombre de génies sublimes et aimables qui font qu'on parle français à Vienne, à Stockholm et à Moscou* »² .

Ainsi, le talent d'écrivains nombreux qui n'avaient pas leur pareil dans les pays relevant de l'empire, avait réussi à faire de la langue du royaume la seule langue européenne unifiée, fixée dans sa grammaire et son vocabulaire.

C'est la même exigence qui conduit à la création de l'Académie Française en 1635 par Richelieu, qui entérine la volonté du pouvoir royal de donner au français et aux règles de son usage la gardienne qui lui fallait.

Selon le terme de **M. FUMAROLI**, Richelieu a fondé l'Académie pour « *Donner à l'unité du royaume forgée par la politique, une langue et un style qui la symbolisent et la cimentent* »³ .

La mission de l'Académie française est de rendre « *Le langage français, non seulement élégant, mais capable de traiter tous les arts et toutes les sciences* »⁴ .

Ainsi l'article « 24 » des statuts précise que « *La principale fonction de l'Académie française sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure éloquente et capable de traiter les arts et les sciences* »⁵

Le dispositif imaginé par Richelieu était si parfait qu'il a franchi les siècles sans modification majeure : le pouvoir politique ne saurait sans abus intervenir directement sur la langue, il laisse donc à une assemblée indépendante dont le statut est analogue à celui des cours supérieurs, le soin d'enregistrer, d'établir et de régler l'usage.

En matière de langage, l'incitation, la régulation et l'exemple sont des armes bien plus efficaces que l'intervention autoritaire.

L'éclat et la puissance de la monarchie française, le raffinement de la culture, les perfectionnements apportés à la langue par l'Académie française et les grammairiens

²- VOLTAIRE, Le dictionnaire philosophique, cité par Hélène. Carrère d'ENCAUSSE in, La mode est aujourd'hui à la lamentation sur le déclin français, publié le 30/11/2006 sur : http://www.academiefrancaise.fr/immortels/discours_spa/carrere2006.html , consulté le 20/02/2007.

³- M. FUMAROLI, Quand l'Europe parlait français, Paris, Edition de FALLOIS, 2001, p 27.

⁴-M. DRUON, Discours sur l'état de la langue, article publié in AMOPA n° 63,1999, p 34.

⁵-Les statuts et les règlements du 22/02/1635.

l'influence non négligeable des populations protestantes immigrés font que le français déborde rapidement au 17^{ème} et 18^{ème} siècle le cadre de la nation.

Elle est devenue la langue de l'aristocratie et des personnes cultivées dans tout le nord de l'Europe, en Allemagne, en Pologne, en Russie, c'est aussi la langue diplomatique par excellence. Tous les grands traités sont rédigés en français, alors qu'ils l'étaient auparavant en latin.

L'empire de la langue française dépasse largement l'empire politique et économique de la France.

Comme nous le confirme le grand linguiste **C. HAGEGE** « *Néanmoins, il importe de souligner qu'ici comme au moyen âge, c'était dans les franges sociales privilégiées de l'Europe que le français régnait, de Paris à Saint-Petersbourg en passant par La Haye, Berlin et Stockholm et de Madrid à Constantinople en passant par Turin, Florence, Parme, la Valachie et la Moldavie.*

En d'autres termes, son image était déjà et depuis longtemps, celle d'une langue des élites et des classes favorisées par la fortune »⁶

A la période suivante, c'est à dire au 18^{ème} siècle " Le siècle des lumières", l'enseignement du français se développe, il est devenu une grande langue diplomatique internationale, parlée dans toutes les cours des rois et des ambassades.

Ainsi, en 1784 la prise de l'Académie de Berlin est donnée à "**Rivarol**" pour son discours sur l'universalité de la langue française, où il soutient la thèse d'une perfection de forme propre à la langue française, grâce à sa clarté et à sa rationalité.

RIVAROL estime dans son discours que : "*Le français, par un privilège unique, est seul resté fidèle à l'ordre direct, comme s'il était tout raison et on a beau par les mouvements les plus variés et toutes les ressources du style déguiser cet ordre, il faut toujours qu'il existe, et c'est en vain que les passions nous bouleversent et nous sollicitent de suivre l'ordre des sensations, la syntaxe française est incorruptible. C'est de là que résulte cette admirable clarté, hase éternelle de notre langue. Ce qui n'est pas clair, n'est pas français »⁷*

Donc il faut toujours rappeler qu'à l'époque de Rivarol, l'univers s'arrêtait aux frontières de l'Europe et l'hégémonie du français à celles de la bourgeoisie et à des

⁶ -C. HAGEGE, Combat pour le français, Odile Jacob, 2006- p 20.

⁷ - RIVAROL, L'universalité de la langue française, Paris, club français du livre ,1964 (=1783), p 43.

cours royales.

I-1-3- Le français moderne « 3^{ème} moment » :

Toutes les époques ont connu leurs contraintes. Nous sommes particulièrement sensibles à celles du 19^{ème} S parce qu'elles ont continué à se faire sentir jusqu'à notre temps.

La langue française est devenue une grande langue de civilisation parce qu'elle a été façonnée par trente générations d'écrivains, c'est à eux, en première et ultime instance que le français doit être ce qu'il est, et d'avoir, dans son tissu sémantique, dans ses outils grammaticaux, dans ses instruments rhétoriques, dans ses registres stylistiques, les poids et l'épaisseur d'un millénaire d'histoire ;

En lui reconnaissant ainsi des vertus particulières : la clarté, la précision. Cette suprématie allait se maintenir au cours du 19^{ème} siècle et de la première partie du 20^{ème} siècle.

Le français du 19^{ème} siècle, revenu à des ambitions plus raisonnables mais garde un rôle éminent et n'empêcha pas au contraire, la maturation de multiples langues européennes. Ces langues nationales mûries au 19^{ème} siècles, ce sont elles qu'il convient aujourd'hui à tout prix de sauver et de revivifier.

Au 19^{ème} siècle aussi, la politique de la langue avait mis en valeur la nécessité d'une langue unique élément important de cohésion et de communication entre les différentes parties de la société.

J. CHAURAND nous montre que « *Le 19^{ème} siècle est marqué par un enrichissement et une diversification du lexique. Ce développement se fait selon des orientations variées* »⁸

Pendant la révolution, les textes de l'an II confirment la place du français dans la nation avec l'adoption, par la convention, d'une loi imposant l'emploi du français dans la rédaction de tout acte public. Par la suite, l'introduction de la scolarité obligatoire, à la fin du 19^{ème} siècle par **Jules FERRY**, contribue grandement à assurer la diffusion et la pérennisation du français dans tout le territoire et en dépit des revers subis par notre pays au 19^{ème} siècle, le français restait le canal privilégié de toute la société européenne jusqu'aux abords de la seconde guerre mondiale.

⁸- J.CHAURAND, L'histoire de la langue française, Que sait- je ? PUF.Paris, 2006 (=1969) p99.

Le français demeure, également, apte à la transmission des savoirs complexes, que ce soit dans les sciences sociales ou humaines, toutes plus au moins des sciences des langages que dans les autres disciplines scientifiques dites sciences dures.

Le secrétaire perpétuel de l'Académie française **M. DRUON** nous décrit la langue française « *Notre langue reste perçue comme un véhicule de valeurs universelles, qu'expriment toujours les mots : Liberté- Egalité- Fraternité, cette langue a donné noblesse à notre littérature, notre histoire, notre philosophie, notre droit* »⁹ .

Dès lors, l'évolution de la langue française, depuis ses premiers linéaments, s'est accompagnée progressivement d'un ensemble de plus en plus étoffé d'instruments didactiques qui ont tenté d'en circonscrire le fonctionnement , d'en décrire les structures et d'en élaborer les règles.

Depuis les serments de Strasbourg en 842, premier document en français, jusqu'à la situation actuelle, plus d'un millénaire de langue française est retracé, modeste à son départ et elle a , peu à peu, détrôné le latin pour devenir l'une des grandes langues de culture européenne.

⁹ - M.DRUON, Discours sur l'état de la langue, in revue AMOPA n° 63, 1999, p 35.

I-2- Le français et l'anglais amis ou ennemis ?

I-2-1- L'état actuel de la langue française :

Le statut du français change depuis un siècle, et il faut à la fois adapter ce statut et le préserver. On ne peut nier, certes, que la langue française après avoir connue des périodes glorieuses et des siècles de splendeur, soit désormais entrée dans un temps de difficultés et de défis.

Aujourd'hui, le français n'est plus l'unique langue universelle qui fut, jusqu'au début du 20^{ème} siècle, celle de toutes les élites, de la diplomatie et des échanges internationaux, « *De toutes les langues de l'Europe, la langue française doit être la plus générale parce qu'elle est la plus propre à la conversation, elle a pris ce caractère dans le peuple qui la parle* »¹⁰ elle épouse les cultures en devient riche, plus capable encore de les traduire.

La France vit depuis un demi siècle une situation figée de blocage systématique vis-à-vis des transformations nécessaires des méthodes d'acquisition des langues et le français contemporain est le résultat d'une évolution divergente.

D'une part : l'orthographe, la syntaxe et la morphologie n'ont à peu près pas changé depuis deux siècles, probablement parce que les usagers n'en ont pas ressenti les besoins.

- Une morphologie qui tend à la simplification.
- Une syntaxe de plus en plus rudimentaire, qui emprunte à la publicité et à la langue de la rue.

Le vocabulaire de la finance, du voyage et de la publicité est déjà encombré de trop d'emprunts détestables.

1- VOLTAIRE, Le dictionnaire philosophique, cité par Hélène Carrère d'Encausse in : La mode est aujourd'hui à la lamentation sur le déclin français, Paris palais de l'institut, séance publique annuelle, le 30/11/2006, sur : http://www.academie-francaise.fr/immortels/discours_spa/carrere2006.html, consulté le : 04/04/2007.

D'autre part : la phonétique et le lexique ont subi de profondes transformations, alors que les différences phonologiques ont encore tendance à se réduire depuis le début du siècle.

Le lexique de plus en plus nourrit d'anglicisme et d'américanisme et de sigles, ... etc. Et le vocabulaire est devenu de plus en plus complexe contrairement aux siècles passés.

Il y a le sentiment dominant d'une fragilité de la langue française, cette dernière qui souffre d'une certaine désarticulation des fonctions, d'un affaiblissement du vocabulaire et d'un appauvrissement du fond ce qui mène à une certaine dégradation comme le souligne **M. DRUON** : « *La langue française, au long des dernières décennies, n'ait cessé de se dégrader est une évidence* »¹, en laissant l'anglais empiéter sur elle, ce qui démontre que la langue française perd sa place comme langue universelle et recule notamment face à l'anglais qui progresse plus vite que le français et qui devient la langue hypercentrale du monde entier.

A ce stade où le français se trouve déjà envahis et pénétré par le vocabulaire, les tournures et les vocables venus d'Amérique.

En effet, la langue française fait déjà partie de la langue anglaise, qu'elle a largement contribué à enrichir depuis le moyen âge et la conquête normande comme le rapporte la lexicologue française **H. WALTER** : « *L'anglais demeure pour le français un « Vieux compagnon de route » .En effet, depuis neuf siècles, les rapports entre l'anglais et le français ont été « intimes » et les échanges entre les deux langues généralement déséquilibrés d'abord à l'avantage du français, puis à celui de l'anglais* »-²

En effet entre le 11^{ème} siècle et le 18^{ème} siècle, le français a transmis à l'anglais des milliers de mots au point où l'on peut affirmer que 50% à 60% du vocabulaire anglais est d'origine française et latine. Toutefois le processus s'est inversé à partir du milieu du 18^{ème} siècle, des mots anglais ont nourri la langue française, elle connaissait un emploi abusif et une invasion non contrôlée de tournures anglaises et des vocables étrangers.

¹ - M.DRUON, Le Bon Français, Edition PORCHER, 1999, p 07.

² - H. WALTER, L'aventure des mots français venus d'ailleurs, Edition Robert Laffont,S.A,Paris, 1997, p221.

Depuis le milieu du 20^{ème} siècle à nos jours, la tendance s'est considérablement accélérée à partir, cette fois-ci, des Etats –Unis d'Amérique. Autrement dit, le français et l'anglais ont toujours été dans une relation d' « emprunteurs mutuels ».

Nous trouvons dans les dictionnaires français actuels plus de 2500 mots empruntés à l'anglais, cette liste peut s'allonger surtout dans le cas des lexiques spécialisés.

En remarquant que jusqu'au 17^{ème} siècle, l'influence anglaise a été insignifiante : « 8 mots au 12^{ème} S, 2 au 13^{ème} S, 11 au 14^{ème} s, 6 mots au 15^{ème} S, 14 au 16^{ème} S puis la liste commence à s'allonger, on trouve par la suite 67 au 17^{ème} S, 134 au 18^{ème} siècle 377 au 19^{ème} S et 2150 au 20^{ème} S. Tous les emprunts antérieurs au 18^{ème} siècle ont été intégrés au français de telles sortes que l'on ne les perçoit plus de nos jours comme des mots anglais tels que : est (< east>), nord (< north>), ouest (< west>), sud (< south>), paletot (< paltok>), rade (< rads>), contredanse (< country dance>), pingouin (< pinguyn>), paquebot (< packet- boat>), comité (< comittee>), bowlingrin (< bowling- green>), interlope (< interloper>) rosbif (< roast- beef>) et la liste est ouverte ».¹

En effet, l'histoire contemporaine peut témoigner que les emprunts anglais sont maintenant entrés dans la langue française. En 1965, le linguiste français **P. Guiraud** ² dénombrait 700 mots anglais passés au français depuis la fin de la 1^{ère} guerre mondiale.

Outre, le fait que le calcul restait sûrement en deçà de la réalité, le nombre des emprunts à l'anglais s'est multiplié depuis ce temps, nous pouvons compter 2527 mots.

D'ailleurs l'apport et l'influence de l'anglais sont récents dans l'histoire du français mais resteront très marquants ce qui met la langue française en danger.

Le rayonnement de la langue française est sérieusement en danger, il est menacé par l'expansion de l'anglais, plus précisément de l'américain qui tend à envahir les esprits, les écrits et le monde de l'audio- visuel. A ce sujet, **A. MAUGEY** déclare : « *Je ne cache pas que le destin du français apparaît aujourd'hui incertain et surtout ambigu. Longtemps fort d'un héritage considérable, le français a aujourd'hui perdu de la*

¹ – H. WALTER, L'aventure des mots français venus d'ailleurs, Edition Robert Laffont, S.A, Paris, 1997, p221.

² – P. GUIRAUD, Les mots étrangers, Paris, PUF, Que sais- je ? n° 1166, 1965, p 44.

puissance en terme absolu, à cause du dynamisme de nombreux pays... [...] »³, et elle ajoute : « nous avons l'impression qu'elle nous glisse des doigts comme le temps »⁴

Par conséquent, il est préconisé de se préoccuper dès maintenant de la place du français et son influence dans l'Europe et dans le monde devant l'hégémonie linguistique américaine.

I-2-2- La position de l'anglais :

A la fin du 18^{ème} siècle, alors que l'usage du latin décline, la langue française a pris sa place et devenue la langue prédominante mais après 1815, l'influence française va s'effondrer, l'ère de l'anglais va commencer avec une apparition timide au 17^{ème} siècle et dès le 19^{ème} siècle, l'anglais va renforcer sa position, non seulement dans son pays d'origine et aux Etats- Unis mais aussi dans l'Europe et dans le monde tout entier.

Le traité de Versailles « 1919 » marqua la cessation du privilège du français comme langue diplomatique, il fut rédigé à la fois en anglais et en français. Depuis lors, l'anglais grignote sur le français, il devient hégémonique en renforçant l'image du déclin du français qui est réel depuis 1919.

La puissance industrielle anglo- saxonne au 14^{ème} siècle a entraîné celle de l'anglais aujourd'hui.

C'est au 20^{ème} siècle et pendant la période de l'entre deux guerres que l'anglais commença, avec la montée en puissance des Etats- Unis, de rogner peu à peu la position dominante du français en Europe et dans le monde, et il s'arroge une place prédominante au détriment du français. « *Dans le champ des langues étrangères, l'anglais devient hégémonique, il a une position ambivalente, c'est la langue plébiscitée pour tout le monde* »¹¹.

Autrement dit, l'anglais est la langue qui brigue avec succès le statut de **lingua- franca** que le français occupait il y a encore un siècle que des politiques et une frange non négligeable de la population souhaite voir recouvrir. On peut considérer que l'anglais est *de facto* une langue internationale obligée, c'est la langue de la première puissance mondiale, et cela a pour conséquence la diffusion et l'impact universels de l'idéologie américaine.

³ – A. MAUGEY, L'avenir du français dans le monde, Publication, Longueuil (Brossard), Humanitas, 2002,48.

⁴ - ibid.

¹¹ - L. PORCHER, Le français langue étrangère, Ed. Hachette/Education, Paris, 1995, p 61.

Le développement de l'anglais est souvent favorisé par l'irruption des nouvelles techniques, le développement accéléré des sciences, le rapprochement inouï que permettent les médias et les autres moyens de communication, tous facteurs qui bousculent le vocabulaire traditionnel et imposent à marche rapide l'adoption de nouveaux mots.

Le succès de l'anglais est lié à une diffusion massive de la culture anglo-saxonne à l'échelle internationale au cours du siècle dernier. L'anglais, par ailleurs, est la langue du pragmatisme anglo-saxon et du succès économique. En ce sens, il représente également une facture très particulière de la puissance internationale.

Nombre de non-anglophones apprennent l'anglais pour l'outil précieux, en terme de transactions quotidiennes et d'appréhension de la réalité internationale qui lui est associé. C'est par conséquent à la puissance économique et à la présence culturelle, plus sûrement qu'aux efforts faits pour multiplier programmes et professeurs, que la langue anglaise doit son écrasante et grande domination et suprématie.

Elle est aujourd'hui la langue hypercentrale du monde comme le latin fut longtemps la langue hypercentrale de l'Europe. Elle s'impose comme langue véhiculaire, servant aux échanges entre les peuples.

Le linguiste anglais **N. OSTLER** explique d'ailleurs comment l'anglais, petit dialecte qui faillit disparaître lors des conquêtes de Guillaume, duc de Normandie, devint par une série de hasards et d'occasions, au moins autant que la puissance économique et militaire de ses locuteurs, la langue la plus diffusée au monde.

Le développement de la technologie et la domination actuelle de l'anglo-saxon sur tous les niveaux laissent présager une suprématie considérable de la langue anglaise à l'échelle planétaire. Celle-ci est devenue *la lingua-franca* du monde contemporain, c'est-à-dire elle est la langue véhiculaire de communications internationales, tant au plan commercial que culturel, scientifique, technologique et diplomatique et c'est le succès du commerce américain appuyé sur la technologie américaine qui fait le succès de l'anglais qui est non seulement la langue maternelle de quelques 350 millions de locuteurs, mais il est aussi devenu la langue choisie des communications internationales.

C'est parce que l'usage de l'anglais est stimulé par les succès de la culture, de l'économie et de la diplomatie américaines et dans le domaine culturel, le cinéma, la chanson et l'Internet sont les grands propagandistes des valeurs américaines dans le

monde entier . Le linguiste **C. HAGEGE** est inquiet de la prééminence de l'anglais et de son adoption quasi- unanime par des milieux économiques français et européens trop souvent férus de snobisme moderniste. Cet essor et prédominance de la langue anglaise annoncent également un danger plus général, et ce n'est plus, le sort de la langue française qui est en jeu, mais aussi celui des grandes langues européennes (allemande, espagnol, italien, ...).

Autrement dit, la situation linguistique de l'Europe est instable et tend vers la suprématie d'une langue hégémonique.

Dans le monde d'aujourd'hui, il s'agit du côté de l'anglais, d'imposer cette langue en Europe et dans le monde pour réaliser le rêve anglo- saxon d'une planète globalisée, marchandisée, dollarisée, bref américanisée, c'est encore pour faire prévaloir leur langue comme le seul idiome international. Le premier souci des Etats- Unis c'est l'américanisation de la planète, au nom du Slogan : « Un monde, un marché, une monnaie et une langue ».

CHURCHILL vieillissant mais resté lucide, prévoyait : « *Les empires de demain seront les empires du 'mind'* »¹ autrement dit, de l'esprit, de la langue et tout domaine linguistique est aussi un marché et peut devenir un empire.

Il n'est pas excessif de l'affirmer, comme l'a fait le général **De GAULE**: « *Une Europe qui aurait l'anglo- américain pour langue véhiculaire serait tôt ou tard américanisée. Elle perdrait, avant même de l'avoir acquise son identité face aux Etats- Unis* »²

Cette supériorité de l'anglo- américain comme langue de référence qui brouille l'image du français, rend très difficile la tâche de ceux qui travaillent à garder et à préserver à la langue française sa qualité et son rang.

Alors, loin d'être le fruit du hasard des circonstances ou d'un plébiscite populaire en sa faveur, le rôle détenu par l'anglais aujourd'hui est le résultat d'une politique hégémonique voulue, pensée, planifiée et exécutée par les pays anglo- saxons avec l'assistance de leurs relais locaux souvent inconscients du rôle qu'ils jouent.

¹ - W.CHURCHILL, cité par H.L. De BUFFON, Le français : une langue pour l'Europe, in revue La GAZETTE, de la presse francophone n° 109,2003, p12.

² - De GAULE cité par H.L. De BUFFON, Le français : une langue pour l'Europe, in revue La GAZETTE, de la presse francophone, n°109,2003, p12 .

I-3- Place et vitalité de la langue française :

La langue française continue d'occuper dans le monde une place importante malgré le pessimisme de certains qui règne en Europe et malgré ses faiblesses dans certains secteurs, tels que les sciences dures, le droit commercial, ... etc. Elle reste placée, en effet, au 9^{ème} rang des secondes langues parlées dans le monde, et demeure une langue de travail au sein des organisations internationales et bénéficie d'une image très positive liée aux valeurs et à la culture française.

I-3-1 : La place du français dans les institutions internationales :

Le français occupe traditionnellement une situation relativement privilégiée dans le fonctionnement des institutions européennes. Toutefois, nous assistons, depuis plusieurs années à une érosion de ses positions notamment comme langue de travail et langue de rédaction des rapports de la commission.

En dépit de son statut de langue officielle et de travail, l'usage du français recule dans la plupart des institutions internationales, au profit de l'anglais. Elle demeure l'une des langues officielles de nombreuses organisations internationales dont :

- L'Organisation des Nations- Unis **O.N.U.**
- L'Union Européenne **U.E.**
- L'Union Africaine, ... etc.

Mais, le monopole du français est contesté depuis la fin de la première guerre mondiale et incontestablement, l'influence de l'anglais croît depuis une cinquantaine d'années du fait de la mondialisation des échanges commerciaux et technologiques et en raison du poids économique et commercial des Etats –Unis.

Des pans entiers d'activités sont régis par l'anglais comme les secteurs de l'informatique, de télécommunications.

L'anglais est, depuis 1951, la langue utilisée dans l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile (**O. A. C. I**), aujourd'hui la langue de Shakespeare est la plus fréquemment utilisée dans les rencontres internationales.

• **Les régimes linguistiques des principales organisations internationales (Hors Union européenne) :** ¹²

ONU	6 langues officielles : anglais, français, espagnol, russe, chinois et arabe. 2 langues de travail : anglais et français.
OCDE	Les langues officielles et les langues de travail sont le français et l'anglais. En pratique, fort déséquilibre en faveur de l'anglais.
OMC	3 langues officielles : anglais, français et espagnol (ajoutée en 1979). La catégorie « langue de travail » n'existe pas à l'OMC : l'anglais est de facto systématiquement employé ; c'est la langue de rédaction de près de 90 % des documents.
OTAN	L'anglais est la langue utilisée. Le français n'est employé qu'à de très rares occasions, pour les réunions à haut niveau.
UNESCO	6 langues officielles : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe. Le secrétariat de l'Organisation travaille en deux langues : l'anglais et le français.
OSCE	Les langues officielles et les langues de travail sont le français, l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien et le russe. Le secrétariat travaille exclusivement en anglais. Plus de 90% des documents émanant des délégations sont rédigés en anglais.
Assemblée parlementaire de l'UEO	8 langues officielles correspondant aux langues des états membre de plein droit : anglais, français, allemand, néerlandais, espagnol, portugais, italien, grec. 2 langues de travail : anglais et français.
Assemblée parlementaire du conseil de l'Europe	2 langues officielles : anglais et français 3 langues de travail, en plus des 2 langues officielles : allemand, italien et russe.

Tel est dans ses grandes lignes, le statut juridique du français dans le plus grand nombre et les plus importantes organisations internationales. On ne saurait, encore une fois, être exhaustif dans ce domaine, presque toutes les organisations débattent et légifèrent périodiquement sur le statut et l'emploi des langues, ce qui relativise le statut des langues en la matière.

¹² - M. HERBILLON: Les langues dans l'Union élargie : pour une Europe en V.O, Assemblée nationale rapport n°902, mai 2003.

I-3-2- La place du français dans les organisations européennes :

Il se trouve plusieurs volets au caractère international de la langue française, il s'agit d'abord de l'organisation la plus prestigieuse: L'O.N.U.

a) L'Organisation des Nations Unis L'O.N.U :

Au lendemain même de la seconde guerre mondiale naissait l'organisation -mère, c'est-à-dire, l'organisation modèle de tout le système international contemporain c'est **l'Organisation des Nations- Unis** qui remplaçait la société des nations. Le rang de la langue française régresse à l'ONU où moins d'un quart des délégations utilisent le français contre près du tiers voici 20 ans. Mais, le français reste l'une des six langues officielles et les trois langues de travail de l'ONU, alors que 90% des documents y sont rédigés en anglais.

A ce sujet, l'Assemblée Générale, lors de sa première session, le 1 février 1946, précise dans son article N° 01 que : « *Dans tous les organismes des Nations- Unis autres que la cour internationale de justice, le chinois, l'anglais, le français, le russe, et l'espagnol (et plus tard on ajoute l'arabe) sont les langues officielles .L'anglais et le français sont les langues de travail* »

Dans le collectif d'auteurs publié récemment **D. NOGUEZ** écrit :

« *Dès juin 1943, les ministres de l'Instruction des gouvernements alliés établis à Londres n'eurent rien de plus pressé que d'examiner (selon l'agence Reuters elle-même) un plan destiné à faire de l'anglais la langue universelle comme médium dans les contacts internationaux et comme un moyen d'assurer une meilleure entente entre les peuples...Dès le 31 janvier 1952, le délégué de la république d'Haïti à l'ONU remarqua devant l'Assemblée générale de cette organisation qui siège alors à Paris, que des ouvrages très importants de cette organisation sont édités en langue anglaise à l'exclusion de la langue française. En pleine capitale de la France, les programmes des séances sont affichés uniquement en anglais... »¹³.*

¹³- D. NOGUEZ, Crise du français, cité par B. CERCQUIGLINI, in : Tu parles ? le français dans tous ses états, Paris, Flammarion, 2000, pp39-48.

Dans les organisations indépendantes du système des Nations Unies, la situation et la place du français y sont importantes et très particulières. Le français se voit reconnaître dans la majorité d'entre elles, le statut de la langue officielle sans qu'il ne soit fait mention de langue de travail.

b)-L'Union Européenne :

Dans le cadre des institutions européennes, l'anglais et le français gardent la priorité. L'Union Européenne a fait du respect de la diversité des langues et des cultures, un facteur de son identité. Mais, force est de constater que l'usage de la langue française accuse dans le cadre des institutions de l'Union Européenne un recul à la fois très net et très pérenne.

Alors qu'elle bénéficiait d'un statut privilégié qui lui permettait d'être une des neuf langues officielles et une des trois langues de travail pour les procédures urgentes, sa place prépondérante a été remise en cause en 1973 avec l'adhésion du Royaume-Uni et de l'Irlande.

Le rang de la langue française régresse dans les textes de l'Union Européenne où le français a cessé depuis 25 ans d'être la seule langue de travail et où certains appels d'offre ne sont rédigés qu'en anglais. Mais, il reste au sein de l'Union Européenne, l'unique langue de délibéré de la Cour de Justice et il est placé en 2^{ème} position pour le nombre de locuteurs en langue maternelle à égalité avec l'italien (16%), derrière l'allemand (23,3%) et devant l'anglais (15,9%). Cependant, l'anglais arrive de loin en première position pour le classement en langue étrangère (41%) devant le français (19%), l'allemand (10%) et l'espagnol (7%).

La situation de la langue française reflète, au moins en partie, l'influence de la France en Europe et dans le monde tout entier. Mais, elle subit un recul constant depuis le petit élargissement de l'Union en 1995 à l'Autriche, à la Finlande et à la Suède et depuis 2001, un nouveau recul du français a pu être constaté comme langue de rédaction d'origine des documents et ce recul s'est accéléré avec l'élargissement de 2004 aux pays d'Europe centrale et orientale.

En effet, l'augmentation du nombre de langues officielles de l'Union Européenne, il en existe aujourd'hui depuis le 1^{er} janvier 2007, 23 langues qui sont :

L'allemand, l'anglais, le bulgare, le danois, l'espagnol, l'estonien, le finnois, le français, le grec, le hongrois, l'italien, l'irlandais, le letton, le lituanien, le maltais, le néerlandais, le polonais, le portugais, le roumain, le slovaque, le slovène, le suédois et le tchèque.

Ceci renforce la tendance au monolinguisme, c'est-à-dire au tout anglais : « *La langue française connaît son Waterloo, l'élargissement de l'Union- Européenne est une bonne nouvelle pour l'anglais confirmant sa victoire sur le français comme moyen classique d'intégration européenne* »¹⁴.

L'adhésion à l'Union Européenne de ces dix nouveaux Etats a contribué à aggraver le recul de la langue française constaté dans les institutions communautaires depuis l'élargissement de 1995.

I-3-3 La place du français dans les entreprises :

La langue française a reculé en France surtout dans le monde des affaires. Cela nous mène à poser la question suivante :

Quel est le statut du français dans les entreprises ?

Le français est la langue de travail, à l'écrit et à l'oral entre francophones, pour tous, et langue des échanges interpersonnels sur le lieu de travail (restaurant d'entreprise, ...). Mais, malheureusement en examinant les situations, en constatant que le français recule et peut même s'effacer complètement au profit de l'anglais y compris entre francophones en France, dès lorsque :

- 1- Les éléments initiaux ont été produits ou circulent en anglais (notes, articles, rapports..).
- 2- L'activité utilise beaucoup l'anglais (services financiers de contrôle, les services juridiques, informatique,...), d'autant plus aisément que les normes anglo-américaines s'imposent que les concepts, les références sont d'inspiration anglo- américaine.

L'internationalisation des échanges conduit de nombreuses entreprises françaises à adopter l'anglais comme langue de communication pour informer les consommateurs, elles ont souvent de plus en plus recours à l'anglais dans leur pratiques commerciales.

¹⁴ - Guardian, 20 mars 2002, sur : www.guardian.Co.uk/ , consulté le 15/05/2007.

Les entreprises françaises, qu'elles soient internationales ou nationales, agissent dans un environnement mondialisé, leurs fournisseurs, leurs clients, leurs capitaux et leurs ressources humaines proviennent de différents pays.

Les acquisitions d'entreprises étrangères par des entreprises françaises par des firmes étrangères ou encore les fusions et autres rapprochements entre entreprises de nationalités différentes sont nombreuses.

Face à la multiplication des équipes et des réunions de travail internationales, le problème de la communication interne pose un problème et prend de plus en plus d'importance. Certes en France, on continue à travailler la plupart du temps en français, mais l'emploi obligatoire de l'anglo-américain progresse rapidement ce qui mène les grandes entreprises françaises, au prétexte de leur internationalisation croissante, d'imposer majoritairement à leurs cadres supérieurs et de plus en plus aux cadres moyens et techniciens supérieurs, l'emploi de l'anglais comme langue de communication interne.

Le linguiste **C. HAGEGE** nous montre que :« *...Dans le monde Européen de l'entreprise, si l'anglais a pris une place prépondérante comme langue de travail ce n'est pas à la suite d'une analyse argumentée des vertus internes qu'il posséderait, de par ses structures pour rendre ces entreprises plus compétitives. La raison en est plutôt que les industriels, jouets des forces de pression dont on vient de faire état et de la fascination face au triomphe universel du modèle américain de capitalisme, ont tout emprunté à ce modèle, c'est-à-dire non seulement ses modes de gestion, ses techniques de conquête des marchés, ses méthodes d'assignation de tâches aux personnels, mais aussi sa langue* »¹⁵

Alors, le monde européen de l'entreprise, en effet, voit dans l'Europe toute entière un territoire naturel de l'anglais.

Mais selon **M. FRANCK** de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris voit que : « *Dans le contexte actuel, caractérisé par l'ouverture des marchés et l'internationalisation des activités de production et d'échanges, les entreprises doivent adapter l'ensemble de leurs modes de fonctionnement à la recherche de la plus grande efficacité. La question linguistique se posant alors nécessairement, l'entreprise doit*

¹⁵ - C. HAGEGE, Combat pour le français, Edition Odile Jacob, 2006, p75.

définie une politique général tout à fait considérable, caractérisé notamment par un recul relatif du français dans la vie des affaires »¹⁶

Il est vrai que le français recule en France et en Europe dans beaucoup d'entreprises tournées vers l'international, c'est souvent parce qu'il n'y a pas de réflexion sur la langue en général et que la correspondance d'entreprises françaises soit rédigée exclusivement en anglais.

Mais, il reste un élément incontournable dans la communication interne comme nous le confirme **M. FRANCK** en disant que : « *suivant l'article 2 de la constitution, 'la langue de la République est le français' et selon la loi du 4 août 1994, dite 'loi Toubon' 'elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics'.* A ce titre, l'usage du français au sein des entreprises est une obligation légale pour la rédaction du contrat de travail, du règlement intérieur et de tout autre document portant sur les conditions de travail, les conventions et accords collectifs »², et ajoute que : « *pour 77% des entreprises interrogées, le français reste d'ailleurs la langue de travail naturelle, contre 7% pour l'anglais. La grande majorité 80% considère en outre que le français n'a rien perdu de sa suprématie. Les entreprises reconnaissent l'anglais, comme un outil de communication commode, voire incontournable dans la pratique du commerce international, mais ne considèrent pas que le français soit amené à disparaître pour autant »³*

Donc, la maîtrise du français trouve, en outre, toute sa force dans les relations entretenues avec la clientèle francophone, mais l'anglais aussi reste en position de force au sein des groupes industriels à l'activité internationale importante et aux implantations nombreuses et répandues à travers les continents et les entreprises américaines témoignent d'une omniprésence qui en font des instruments efficaces de la présence de ce pays dans le monde.

I-3-4 La place du français dans l'économie :

A une époque où l'économie a préséance sur tous les secteurs de la vie humaine, la France s'inscrit dans les grandes tendances de l'économie mondiale.

¹⁶ - M. FRANCK, Francophonie et mondialisation, collection Hermès 40. Editions C.N.R.S 2004 p 158.

² - M. FRANCK, Francophonie et mondialisation, Hermès 40. Edition C.N.R.S, 2004, p158.

³ - *ibid.*

L'évolution de l'économie va de pair avec l'évolution majeure que connaît la vie culturelle et qui fait de l'information et de la culture des biens marchands, de leur production, une industrie de plus en plus internationale.

Il est clair que l'anglo-américain est la « **langue** » du premier bloc économique mondial face à la langue française qui est la langue de la 4^{ème} puissance économique.

Et il est clair que l'anglais se substitue progressivement au français dans les secteurs importants de l'activité économique et cette pression de l'anglais venait principalement de l'intérieur de la France elle-même parce que la langue française ne couvre plus le champ économique et technique, celui de la finance concourt à son appauvrissement et avec l'ouverture de nouveaux marchés, la mondialisation ainsi que les nouvelles technologies tendent à réintroduire l'anglais à partir de l'extérieur, ce dernier qui s'impose massivement au niveau international et l'industrie culturelle américaine a un énorme succès sur le plan économique, et ce succès du commerce américain appuyé sur la technologie américaine qui fait ce succès de l'anglais et aussi le poids économique des Etats – Unis dans le monde tel qu'il n'existe aucun pays capable de le rivaliser avec sa superpuissance et tous les pays du monde redoutent l'internationalisme américain et M^{me} **M. THATCHER**, ex première ministre de Grande Bretagne (de mai 1979 à novembre 1990) déclarait en juillet 2000 que : « *Au 21^{ème} siècle, le pouvoir dominant est l'Amérique, le langage dominant est l'anglais, le modèle économique dominant est le capitalisme anglo-saxon* ». ¹

La puissance économique des Etats – Unis reflète la puissance supérieure de l'anglais, sa langue, autrement dit : il y a une hégémonie économique cela introduit une hégémonie linguistique et culturelle.

I-3- 5 La place du français dans l'enseignement :

Dans le primaire et le secondaire, à l'exception des sections dites internationales, bilingues ou européennes, la langue de l'enseignement est toujours le français.

En France, les couches sociales et les enseignants peuvent scolariser leurs enfants dans les bonnes conditions, tout en leur assurant la maîtrise de l'expression orale et écrite de la langue française. La langue d'enseignement à tous les cycles est le

¹ – M.THATCHER, cité in Histoire sociolinguistique des Etats-Unis : La superpuissance et l'expansion de l'anglais sur: www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/usa_6-8histoire.htm, consulté le 15/09/2007.

français « *Elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics* »¹.

Or, aujourd'hui, dans l'enseignement élémentaire (primaire) une langue étrangère est actuellement introduite et ce qui est inquiétant, c'est que l'anglais soit, en fait, à de rares exceptions près, la seule langue étrangère offerte. Et, il faut prendre en compte les faiblesses que connaît l'enseignement du français depuis une trentaine d'années et ce n'est pas, par faute d'enseignants, car la France est fière d'un corps d'enseignants de très haut niveau, compétent, dévoué mais désespéré, car il est victime des observations de théoriciens de l'éducation qui ont pu, sans rencontrer la moindre opposition des politiques, mettre en œuvre des principes destructeurs ce qui laisse la chance à l'anglais de s'épanouir. Il est remarquable que l'enseignement de la langue de Shakespeare est en train de faire une percée importante dans les établissements face à l'enseignement du français qui baisse son pourcentage d'effectifs.

L'engouement pour l'enseignement de la langue anglaise enregistre un boum depuis les changements rencontrés dans le marché du travail où la demande de maîtriser la langue anglaise a explosé. Mais, d'éminents linguistes ne se contentent plus d'analyser, observer et compter les points dans l'évolution des langues, **C. HAGEGE**, au collège de France, est à leur tête.

Il en est venu à considérer et à proclamer publiquement que : « *Au nom de la sauvegarde du français et de la diversité linguistique et culturelle de l'Europe, l'anglais ne devrait être introduit dans l'enseignement obligatoire dans les écoles du continent qu'au 2^{ème} rang, après une autre langue étrangère* »².

Dans l'enseignement supérieur, en revanche, l'avancée de l'anglo-américain est très forte notamment dans les écoles du commerce ou d'ingénieurs où de plus en plus de cours sont dispensés en langue anglaise.

Dans ces structures, les étudiants doivent impérativement connaître l'anglais qui devient ainsi dans le meilleur des cas une seconde langue d'enseignement en France

Donc ce qui se passe dans l'enseignement supérieur vient compléter ce qui précède, l'anglais n'est « plus une langue étrangère en France », il venait du reste d'être

¹ - Loi du 04/08/1994 dite « loi Toubon ».

² -C. HAGEGE : Une autre manière de concevoir et de dire le monde, entretien sur TV5 : www.diplomatie.gouv.fr/label_France/France/INDEX/i26.htm.

une langue dominante et omniprésente dans presque toutes les universités européennes ce qui mène les acteurs de ce champs de publier eux aussi leurs livres, leurs articles et de plus en plus leurs manuels en anglais et le nombre des cours donnés dans cette langue dans les institutions d'enseignement supérieur augmente sans cesse et ce qui confirme cela, la présence des universités américaines dans de nombreuses villes du monde y compris à Paris même, ces universités qui attirent de nombreuses clientèles.

Par contre, nous ne trouvons aucune université française aux Etats- Unis, comme d'ailleurs nulle en dehors de la France.

I-3-6 La place du français dans les sciences :

Un autre domaine d'inquiétude, pour la langue française est celui de la science .Pas de toutes les sciences. Là où les français sont premiers, ils n'ont pas besoin de publier en anglais. L'école de mathématique et celle d'histoire peuvent publier en français ; tout le monde les lit. Mais dans d'autres sciences, telles la physique ou la biologie, il y a un recul indéniable et hélas trop souvent accepté.

La situation du français dans les sciences ne résulte pas du hasard, ni même de la croyance erronée que l'anglais est « la langue des sciences », mais d'une évolution dont la voie a été tracée par les francophones et par les anglophones il y a déjà longtemps. Les savants européens ont longtemps communiqué entre eux en latin jusqu'à la moitié du 17^{ème} siècle.

La presse scientifique naît en 1631 et c'est la Gazette de France créée par Théophraste Renaudot, qui fut le 1^{er} journal suivi par le journal des savants en 1665 et à cette époque là, la plupart des périodiques sont rédigés en français et pendant près d'un siècle, le français restera la langue scientifique à l'honneur au siècle des lumières, où la science devient à la mode et pénètre dans les salons.

L'encyclopédie de Diderot et d'Alembert terminée vers 1773, remportera un énorme succès.

Mais dès le 19^{ème} siècle, en raison de l'avancée spectaculaire des savants américains, l'anglais va renforcer sa position, non seulement dans son pays d'origine et aux Etats- Unis mais aussi dans l'ensemble du monde scientifique.

Alors, reconnaître que l'anglais donc est la nouvelle lingua- franca des sciences après le grec, le latin, l'arabe et le français, et loin de signifier que les autres langues

n'ont plus qu'à baisser pavillon devant lui et qu'à lui céder toute la place .Et c'est dans la diffusion des résultats de recherche au sein de la communauté scientifique que l'anglais a délogé complètement le français.

Cette imposition de l'anglais dans le domaine des sciences au point que les chercheurs sont confrontés à un dilemme angoissant, s'exprimer et publier en anglais seulement ou renoncer à être compris et entendus à l'échelle internationale.

a) Les publications scientifiques :

Les publications scientifiques constituent l'un des résultats de l'expansion des langues. Au plan international, six langues assurent 95% de toute la production scientifique mondiale : l'anglais, le russe, le japonais, l'espagnol, le français et le chinois.

De façon générale, il existe un net recul de toutes les langues nationales devant l'anglais, langue scientifique internationale.

« La bataille n'a jamais fait rage, mais elle est perdue. Il ne faut pas croire que le français reste une langue essentielle pour la publication des résultats primaires de la science. On peut le laisser croire et le faire croire, mais ce n'est pas vrai, si vous regardez les curriculums que présentent les jeunes français souhaitant accéder à un poste de professeur d'université, de directeur ou de maître de recherches au CNRS, vous constatez que toutes leurs publications sont en anglais dans les journaux américains, britanniques ou européens »¹⁷

Une première constatation s'impose : déjà en 1990, l'anglais absorbait les deux tiers (64,7%) de toute la production mondiale, suivi de loin par le Russe 17,8%.

En 2000, parmi les quelques 100.000 revues et périodiques scientifiques publiés dans le monde, 50% étaient rédigés en anglais.

A ce sujet, **D. TEROUANNE** écrit : *« Les scientifiques de langue française, comme ceux d'autres langues doivent adapter leur conduite en matière de publication et de communication, seul moyen pour leur science de rester dans la course. Est – il*

¹⁷- H. CURIEN, cité in : La langue française à la croisée des chemins, Fondation Singer Polignac : Alliance Française, Edition l'Harmattan. 1999. p53.

plus important que le chercheur francophone publie en français des merveilles ignorées de tous, ou qu'il publie en anglais et soit couronné par un prix Nobel »¹⁸.

Cette imposition d'une langue unique dans toutes les communications scientifiques internationales s'est faite essentiellement sous la pression des universitaires et des chercheurs américains qui déterminent les normes de la « bonne-science » ce qui est donc naturel que la science des pays anglophones apparaisse ainsi « supérieure » à celle des autres, ce qui rend les chercheurs étrangers et français très vulnérables.

Par ailleurs, les 4000 plus importantes publications internationales sont sous le contrôle des maisons d'éditions américaines et britanniques dans une proportion de 80%, alors que les 20% restantes sont en voie de passer sous leur contrôle, car la place de l'anglais, s'élargit année après année.

Pour sa part, Monsieur **M. ALLAIS** (un prix Nobel d'économie) croit que : *« l'utilisation du français et des autres langues est encore appelée à baisser, l'anglais est devenu pour les élites le seul support pour la transmission de la pensée scientifique dans le monde »¹⁹.*

Un fait est indéniable, l'anglais est en train de prendre toute la place et ce n'est pas parce que l'anglais aurait été choisi sur la base d'une consultation populaire auprès des scientifiques du monde entier, il faut dire que depuis les années soixantes, les américains ont toujours refusé de publier des articles rédigés par des scientifiques non anglophones en langue française ou d'autres.

b). L'accord de Londres sur les brevets européens :

La France a signé l'accord de Londres le 29 juin 2001 qui modifie la convention sur la délivrance de brevets européens créée par la convention de Munich en 5 octobre 1973, il permettrait que les brevets déposés en français soit valables sans traduction.

Le protocole de Londres qui accède dans une large mesure à la demande de faire de l'anglais, la langue unique des brevets en annulant le besoin d'autres langues comme le démontre **M^r C.HAGEGE** :*« Le protocole de Londres sur les brevets d'inventions doit être vu pour ce qu'il est ; un acte de guerre contre la langue et leur diversité, sa*

¹⁸- D.TEROUANNE, Enquêtes CNRS. Etats- Unis : présence française en sciences et en ingénierie aux Etats- Unis : cerveaux en fuite ou en voyage, 1997 p42.

¹⁹-M. ALLAIS, cité par C. X. Durand, Le français: une langue pour la science, table ronde associée à l'assemblée générale de l'A. U.F publiée sur : Charles.Durand@utbm.fr, consulté le 05/10/2007.

ratification serait une erreur aussi dramatique qu'absurde ... »²⁰, et il ajoute, toujours dans ce sens : « Un assassinat est imminent, celui du français comme langue scientifique et commerciale. En effet, un amendement à la loi de programme pour la recherche est en voie d'être soumis discrètement ... [...]. Cet amendement conduirait à la ratification du protocole de Londres sur les brevets d'invention.

De quoi- s'agit- il ? Tout simplement d'un texte qui imposerait l'anglais comme langue des brevets, annulant l'obligation d'une traduction en français, y a t- il dira- t- on de quoi perdre le sommeil ? Oui ! , il y a même de quoi se battre avec la dernière énergie ! »²¹

Aujourd'hui, il est donc fondamental de réfléchir de façon plus globale à l'envahissement et la pénétration de la science par l'anglo-américain qui est devenu la langue hypercentrale des sciences.

I -3-7- La place du français dans les médias :

Les médias participent activement à la diffusion et à la transmission des valeurs intrinsèques associées à une langue et à la culture qu'elle porte.

Pour ce qui est de l'audiovisuel, la place prise par l'anglais concurrence la langue française jusque sur le territoire français même à travers les médias : le cinéma, la télévision, la radio et le disque ont été utilisés comme des fers de lance pour la pénétration américaine, langue et mode de vie, sur l'ensemble de la planète. Mais il incombe au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (C.S.A) en application de l'article « 3- 1 » de la loi du 30 septembre 1986 modifiée de vieller « à la défense et à l'illustration de la langue française dans la communication audiovisuelle » et qui impose l'usage du français dans les programmes et les messages publicitaires mais l'utilisation de la langue étrangère n'est pas interdite, sous réserve qu'il soit recouru à une traduction en français.

Mais, nous remarquons que plusieurs émissions télévisées conservent des intitulés anglophones, telles que : «*Morning- café* » émission matinale de chaîne « *M6* » et encore le « *Télésopping* » sur « *TF1* ».

²⁰ -C. HAGEGE, Pourquoi, faut- il défendre mordicus l'usage du français ? Article publié dans le monde le 28/02/2006 sur : www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3232,36-746024,0.html point de vue, consulté le 12/04/2006.

²¹ - ibid.

Au fil de ses rapports d'activité, le C.S.A déplore un grand nombre d'emprunts inutiles à l'anglais alors qu'existent des équivalents français.

Donc, il est clair de dire et de constater que dans ce domaine des multimédias, c'est la prépondérance mondiale bien connue de l'anglo- américain et c'est le développement des flux d'information qui pousse les médias à recourir à l'anglais, langue supposée, connue du plus grand nombre, dans la publicité et dans les programmes télévisuels.

Les nombreux relais très influents qui appartiennent au monde des médias ont joué le même rôle en faveur de la diffusion de l'anglais en Europe et dans le reste du monde par le biais de la mode.

I-3-8 Le français et l'Internet :

Internet et le Web, vécus à l'origine comme des lieux de totale domination et omniprésence de l'anglais et c'est le fait que très nombreux sites français sur la toile, notamment les « .fr » qui contiennent des pages uniquement ou très majoritairement en anglais.

La révolution de l'informatique a présenté une menace d'une autre ampleur, mais pas seulement pour le français, car l'informatique est un langage, numérique, binaire qui fait reculer la langue française, et toutes les langues.

La révolution de l'Internet façonnera plus profondément le monde des langues de demain. L'Internet est une invention américaine ; les messages véhiculés par le réseau des réseaux sont à 80% en anglais et atteignent pour 80 % les Etats- Unis d'Amérique. Parmi les 20% restant le français représente environ 5% ; moins que l'allemand à ce jour.

Nous trouvons 5% des pages sur Internet sont francophones après l'anglais qui représente 45% des pages Internet et l'allemand est la 3^{ème} langue de la toile devant l'espagnole qui représente 4,5%, tandis que 90% des langues du monde ne sont pas représentées sur Internet.

L'Internet traduit et accentue, pour le mode de communication, la prépondérance de l'économie américaine, car il figure énormément de chiffres dont le flux du réseau, l'importance de la langue anglaise dans les messages, et la faible

présence du français, due au petit nombre de francophones raccordés, et à la faible utilisation qu'ils font du réseau.

Les succès d'Internet symbolisent à la fois, la domination technologique, linguistique et culturelle des Etats- Unis, les américains présentent les technologies de l'inforoute comme étant exclusivement d'origine américaine.

Et comme par hasard, cette perception quasi- universelle favorise considérablement la pénétration commerciale américaine dans le secteur informatique et celui des télécommunications.

I-4- Le statut du français dans des continents autres que l'Europe :

Si nous observons la dispersion du français dans le monde, nous voyons que le français est réellement présent sur les cinq continents, du nord au sud c'est le seul privilège qu'il partage avec l'anglais et il a cette particularité de n'être jamais parlé seul, de se trouver toujours ou presque toujours parlé avec d'autres langues, de se trouver toujours en contiguïté avec d'autres langues, avec l'arabe au Maghreb, avec l'anglais au Canada, avec le Wolof au Sénégal, cela signifie que la France est présente sur les cinq continents comme l'a dit M^r **B- B- GHALI**: « *La langue française n'est pas la France uniquement et qu'elle n'est pas 'une', mais 'plurielle'* »²².

La langue française est présente et parlée dans 56 pays du monde. Ces Etats et Gouvernements ayant le français en partage rassemblés sous le nom de *francophonie*, ce terme qui a été utilisé de façon purement descriptive par des géographes dès 1871, le mot ayant été inventé par **Onésime RECLUS** (1837- 1916) et le terme a été particulièrement popularisé par :

Le Sénégalé **Léopold Sédar SENGHOR** et du président tunisien **Habib BOURGHIBA**, du prince. **SIHANOUK** du Cambodge, d'**Hamani DIORI** du Niger et de **Charles HIBOU** de Liban.

Elle est comme l'a décrite **N. GACHON** : « *Née dans le contexte de la décolonisation, la Francophonie s'est définie d'emblée comme une idée neuve associant une langue partagée à une certaine idée du pouvoir au service de l'humanité. Le français postule une transaction humaniste* »²³.

Essayons de fixer de façon très synthétique la situation de la langue française et sa présence dans chaque continent autrement dit dans chacune des parties du monde.

I-4-1- Le français en Afrique :

Le français est un outil de développement dans cette zone de solidarité prioritaire et à l'intérieur de ce monde africain plus particulièrement les seize pays qui

²²- B- B.GHALI : Le français langue du monde. Journée internationale de la francophonie. Colloque sur : www.pcf.be/Root/pcf_2006/public/evenements/activites_parlementaires/journee_internationale_francophonie_2002/cloture_boutros-ghali.htm, consulté le 06/05/2007.

²³- N. GACHON : Quels lendemains pour une francophonie sans cause explicite, publié le vendredi 14/10/2005 sur : www.edufle.net/, consulté le 13/02/2007.

ont choisi le français comme langue officielle ou langue d'usage. Et **R. CHAUDENSAN** résume tout cela d'une formule qu'il contraste fortement : « *L'avenir du français n'est pas en Europe, il est en Afrique* ». ²⁴

Il en donne des raisons démographiques (nombre de locuteurs actuels en progression), politiques (la majorité des pays francophones ayant le français pour langue officielle est en Afrique) et symboliques (le passage de ces pays à l'anglais ruinerait le statut et la valeur du français dans les organisations internationales, à commencer par l'O.N.U).

L'avenir géopolitique et géolinguistique de la francophonie se trouve donc pour lui en Afrique.

I-4-1-1- En Afrique du nord :

Dite le Maghreb, le français y demeure souvent avec l'arabe et l'anglais, la langue des classes moyennes et supérieures.

a) Le français en Algérie :

L'Algérie est un grand pays francophone et pourtant, elle ne fait pas partie de la francophonie. Pour comprendre ce paradoxe, il faut réaliser que la langue française en Algérie est l'objet d'une grande ambivalence qui présente des aspects sociaux, culturels, politiques et identitaires.

Le paysage linguistique en Algérie est multilingue citons d'abord l'arabe langue du Coran et de l'Islam dénommée arabe classique, seule arabe écrite, considérée comme sacrée et affectée aujourd'hui à des usagers profanes, ensuite le berbère qui vient après comme langue maternelle chez certains parlers dans certaines régions telle que la Kabylie, et la langue française qui s'est implantée en Algérie depuis 1830 comme la première langue étrangère sans rivale, utilisée dans l'expression orale et écrite chez un bon nombre de locuteurs algériens qui l'utilisent dans tous les domaines (secteurs) : social, éducatif, économique et médiatique, elle demeure un moyen de communication privilégié et très important chez les algériens.

²⁴- R. CHAUDENSON, Vers une autre idée, et pour une autre politique de la langue, Paris, Edition : l'Harmattan, 2006, p 35.

Aujourd'hui la langue française tient en réalité une grande place en Algérie à partir de la troisième année du primaire comme le souligne **P. GORGEAIS** (conseiller culturel, Ambassade de France, Alger).

« Après une période d'arabisation massive de l'enseignement et l'affirmation de l'unicité linguistique nationale, les autorités algériennes favorisent de nouveau l'enseignement de la langue française dès le niveau primaire »²⁵

Elle a aussi sa place dans le secondaire comme la première langue étrangère enseignée à côté de l'anglais (deuxième langue étrangère enseignée) et elle garde une belle part à l'enseignement supérieur surtout dans les matières scientifiques (médecine, pharmacie, ...) et technique (l'électronique).

Elle est pratiquée dans de nombreuses écoles privées. Elle est considérée comme la clé nécessaire pour poursuivre les études (notamment à l'étranger) ou pour chercher un emploi.

La langue française dans la société algérienne est présente aussi dans les foyers par la télévision (la parabole, la radio et les quotidiens qui publient, en effet les programmes de la télévision française. Une bonne proportion de la presse privée ou publique est publiée en français tels que (le quotidien d'Oran, le soir d'Algérie, Liberté, El Watan, ...). Quant au secteur économique, il ne fonctionne qu'en français ou en anglais.

Outre, sa présence directe, le français est présent en Algérie aussi dans le langage quotidien par son association aux autres langues parlées dans le cadre de ce qu'on appelle l'alternance codique.

Donc, l'Algérie a besoin des deux langues de culture : l'arabe et le français et certains réservent l'arabe à la tradition et le français au moderne. Dans ce contexte, **D. CAUBET** stipule que :

« Le français en tant que langue de l'ancien colonisateur a un statut très ambigu : d'une part, il attire le mépris officiel (il est officiellement considéré comme

²⁵ - P. GORGEAIS, Géopolitique de la langue française, lundi 6 novembre 2006/ colloque organisé par l'institut français de géopolitique, sur : http://www.geopolitique.net/article.php3?id_article=172.

*une langue étrangère au même titre que l'anglais), mais d'autres part, il est synonyme de réussite sociale et d'accès à la culture et au modernisme ».*²⁶

La langue française est ancrée dans la société algérienne, c'est une réalité qu'il serait très difficile de démentir ou de nier.

Dans le reste du Maghreb, la situation du français est semblable à celle d'Algérie.

b) -Au Maroc :

Où l'implantation du français est bien plus récente (depuis 1912), mais les chiffres sont beaucoup plus bas, avec seulement 18% de francophones réels, il est considéré comme une condition d'ouverture au monde et de réussite sociale.

Et, il s'y existe un renforcement du français comme langue d'enseignement supérieur et langue de travail dans les secteurs modernes de l'économie mais aussi comme langue d'écriture de la presse francophone et des écrivains francophones comme : El Tahar Benjalloun, Dris Chraïbi, ...

c)-En Tunisie :

Le français est implanté depuis 1881, la Tunisie participe à la francophonie institutionnelle. On compte plus 30% de francophones réels et 40% de francophones occasionnels. Et c'est au président **Habib BOURGHIBA** que se rend ce mérite.

I-4-1-2 Le français dans l'Afrique du Sud (sub-saharienne) :

La langue française y bénéficie encore d'une place privilégiée et les trois pays qui regroupent le plus grand nombre de francophones et francophones partiels additionnés sont : la Côte d'Ivoire, le Cameroun et la République démocratique du Congo.

En pourcentage de sa population, le Gabon est de loin le premier avec 80% de francophones suivi par la Côte d'Ivoire, le Congo, le Cameroun et le Sénégal.

A ce sujet, **H. WALTER** écrit :

« Bien que la situation soit différente dans chacun des pays africains où le français est langue officielle, on peut y déceler des caractéristiques communes :

²⁶- D. CAUBET, Alternance de codes au Maghreb, pourquoi le français est-il arabisé ? in Plurilinguisme, alternance des langues et apprentissage en contexte plurilingue N° 14, décembre 1998, p 122.

*Le français enseigné partout, n'est véritablement parlé que par une faible partie de la population (au maximum 12%) mais lorsqu'il l'est effectivement, on ne peut qu'être admiratif de ses qualités de clarté et d'invention ».*²⁷

Mais nous constatons aussi qu'avec la présence du français dans le continent africain, l'anglais aussi bénéficie d'une position très particulière, il est réputé comme langue officielle selon les constitutions, par exemple au : Libéria, en Gambie, au Kenya, en Zambie, au Zimbabwe, au Ghana et à ce pays géant qui est le Nigeria.

Ces dernières années, les résultats des recherches entreprises dans différents pays d'Afrique francophones sur les pratiques du français ont toutes conclu à l'enracinement s'accompagne naturellement de l'africanisation de cette langue.

I-4-2 Au moyen Orient :

Le Liban devance largement l'Égypte en nombre de francophones et en pourcentage de la population francophone.

Les premiers contacts de la France avec le Liban remontent aux croisades. Saint-Louis séjourna dans les forteresses du littoral, c'est surtout au 18^{ème} siècle que l'influence culturelle commencera à être prépondérante et que la langue française deviendra le passage obligé de toute l'élite libanaise et délogera l'italien qui était la langue la plus parlée dans la région.

La francophonie libanaise est une des plus originales et des plus dynamiques encore aujourd'hui.

La langue française est intimement liée à l'histoire de ce pays depuis la création du Grand- Liban en 1920 et son indépendance en 1943, tantôt cataloguée d'être la langue de l'élite, tantôt accusée d'être la langue d'une communauté, le français transcende aujourd'hui tous les clivages, et devient avec l'anglais les langues étrangères parlées et enseignées au Liban.

I-4-3-En Amérique :

Faut- il s'étonner qu'il reste encore en Amérique du Nord un peuple de culture française, surtout après deux siècles de lessivage linguistique anglo- saxon ?

²⁷- H. WALTER, Le français d'ici, de là, de- là bas. Edition Jean- Claude Lattès « Livre de poche » : 1998, p 142.

Il faut être honnête, à part la petite enclave québécoise d'expression française, il ne reste plus aux Etats- Unis. Alors dans l'ensemble du **Canada**.

Le Québec francophone reste le meilleur exemple d'une solidarité et assure une bonne diffusion à la langue française. Au Québec, le nombre des francophones augmente et croit très vite et les québécois la défendent avec ardeur contre les gens de parole anglaise établis à côté d'eux dans le demi- continent.

Dans **la Caraïbe**, en revanche nous constatons une baisse du nombre de francophones due notamment aux difficultés récurrentes que rencontre Haïti.

Les Etats- Unis :

Le français y revête une importance stratégique et symbolique, qui nécessite une coopération culturelle et universitaire de haut niveau. Cette coopération requiert aussi un partenariat accru avec les autorités éducatives des Etats désireuses d'introduire le plurilinguisme dans l'enseignement comme : New Jersey, Floride, Kentucky et Connecticut et par tradition en Louisiane.

En Amérique Latine :

Il n'existe pas de situation homogène pour le français, elle varie souvent, même à l'intérieur d'un seul pays, comme c'est le cas de **l'Argentine**, dans ce grand pays fédéraliste, le français a joui d'un statut privilégié dans le passé, pour stagner, voire régresser par la suite.

Au **Chili**, le français reprend finalement sa place dans le système éducatif à la suite de la réforme éducative récente.

Dans ce géant du sud, qu'est le **Brésil**, le développement de la langue française reste inégale selon la province.

En **Colombie**, il existe une tradition plus solide de l'apprentissage du français.

Au **Venezuela**, le français possède sans contexte, le statut de deuxième langue étrangère.

Le **Mexique** possède lui aussi, une vaste tradition dans l'enseignement du français et dispose d'un réseau d'institutions de prestige.

A **Cuba**, il existe la volonté de diffuser encore davantage, la langue française, elle est la 2^{ème} langue étrangère après l'anglais.

I-4-4-En Asie :

Avec des chiffres très faibles, reste stable. Si l'anglais par le biais notamment de l'Asean continu sa pénétration dans la région, le français y demeure la langue de l'enseignement et de la transmission de savoirs dans des domaines très spécialisés comme la médecine.

L'Inde est un pays plurilingue et pluriculturel. La constitution indienne recense 18 langues indiennes.

Le français a toujours gardé dans l'imaginaire indien son aura de grande culture littéraire, artistique et philosophique.

Après l'anglais, le français reste la langue étrangère préférée des indiens grâce à l'implantation de plusieurs sociétés françaises dans cette mégapole.

Dans les pays de l'Océan Indien, **Madagascar** comptabilise le plus grand nombre de francophones et à **Maurice**, la langue française reste la plus présente du fait de sa proximité linguistique avec le créole.

Le français se répand en **Indo- Chine** depuis la conquête de **Cochinchine** et protectorat du Cambodge. Ce dernier qui a connu assez tardivement la langue française. Il a fallu attendre le milieu du 19^{ème} siècle pour que des relations suivies s'établissent avec la France. Ce n'est qu'avec le protectorat que le français s'y est véritablement enraciné.

*« A travers la langue française, les Cambodgiens voyaient s'ouvrir un accès immédiat au vaste fonds littéraires, mais aussi scientifique et technique, des ouvrages en français ».*²⁸

L'étude du français fut instaurée dès l'école primaire et il devient la langue de toutes les études secondaires.

Francophile autant que francophone, sa Majesté le roi Norodom SIHANOUK du Cambodge est fier d'avoir contribué à donner à une francophonie en gestion, cette composante asiatique sans laquelle elle ne pourrait prétendre à l'universalité.

²⁸- Prince Norodom SIHANOUK, Unesco, cité in Hermès 40, Francophonie et mondialisation, CNRS, Edition 2004, p 93.

En passant au pays le plus peuplé et membre du berceau asiatique de la francophonie qui est le **Vietnam** dont moins de 1% de 81 millions d'habitants sont totalement ou partiellement francophones.

I-4-5-L'Australie :

En **Australie** et **Nouvelle Zélande**, l'anglais est la langue maternelle de la majorité de la population d'origine européenne et bien entendu, elle devienne langue officielle.

L'étude à l'échelle mondiale des positions de la francophonie fait apparaître qu'elle est très forte sur le continent européen, elle l'est également en Afrique comme dans le Maghreb. En Amérique, elle dispose de ce point d'ancrage puissant qu'est le Québec et certains territoires lui sont acquis dans le pacifique et elle est présente également sur le continent asiatique.

L'évolution du nombre de francophones dans le monde est fondamentalement liée à des facteurs complexes et dépend de la situation socio-économique des pays :

- Facteurs démographiques et sociaux en Afrique et au Maghreb.
- Facteurs géopolitiques liés à la construction européenne en Europe.
- Facteurs culturels et médiatiques entrent également en ligne de compte.

Et le grand nombre de francophones se trouve en effet concentré dans quelques pays occidentaux (**France, Belgique, Suisse, Canada, Luxembourg**) et sur le continent africain.

Le 20 mars est consacré journée internationale de la francophonie que tous les francophones éparpillés sur les cinq continents ont l'honneur de la célébrer avec fierté.

Chapitre II

Les faiblesses de la langue française : causes et remèdes

« La langue française s'est trouvée porteuse incontestée du message humanitaire. Au fil de l'histoire, elle s'est construite par référence à des valeurs universelles, témoins de leur temps ou permanentes, ce que ce soit au Grand siècle, à celui des Lumières ou lors de la solennisation de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ».

ROGER DUMOULIN

II-1- Identifier les causes du recul :

La situation linguistique de l'Europe est instable et tend vers la domination d'une langue hégémonique, ceci qui est pour conséquence la diffusion et l'impact universels de l'idiologie américaine. Alors que la langue française est de plus en plus privée des moyens nécessaires à son rayonnement international, elle est assiégée en France, en Europe et dans nombre de pays francophones par des groupes politiques, économiques et idéologiques liés au grand patronat.

M^f **A. DECAUX** déclarait publiquement :

*« Ce cri d'alarme, chargé de détresse et parfois de colère, nous l'entendons chaque jour et partout: le français perd sa place dans le monde ! Le français est en déclin ! »*²⁹

Le monopole et le statut de la langue française sont de plus en plus contestés depuis la fin de la première guerre mondiale pour des différentes raisons :

➤ **La place prépondérante prise par l'anglais :**

- L'influence de l'anglais ne cesse de croître depuis une cinquantaine d'années du fait de la mondialisation des échanges et de l'économie.
- La place prise par l'anglais concurrence la langue française sur le territoire français même.

➤ **Les évolutions démographiques :**

Il y a deux évolutions marquantes :

- D'une part, la démographie très dynamique de pays émergents qui ne sont pas francophones, comme la « Chine » et « l'Inde ».
- D'autre part, une démographie déclinante en Europe, dont la conséquence est de faire dépendre l'avenir du français dans le monde des pays du sud.

²⁹ - D. DECAUX, L'avenir de la langue française, séance publique annuelle des cinq Académies, Paris, Palais de l'institut, mardi 16 octobre 2001, sur : http://www.academie-francaise.fr/immortels/discours_5academies/decaux2.html, consulté le 12/08/2007.

➤ **L'élargissement de l'Union Européenne :**

La situation de la langue française reflète l'influence de la France en Europe. Le français subit un recul constant depuis le « petit élargissement » de 1995 et ce recul s'est accéléré avec l'élargissement de 2004 aux pays d'Europe centrale et orientale ce qui renforce la tendance au monolinguisme.

➤ **Dans le domaine de l'économie :**

L'ouverture des frontières économiques et les évolutions économiques avec l'expansion du commerce mondial.

Les difficultés financières de la France depuis le premier choc pétrolier de 1973.

- La puissance assimilatrice, corrosive et massifiante des Etats- Unis (le poids commercial et économique des Etats- Unis) et l'émergence des entreprises planétaires positionnées sur le marché mondial font régresser le français dans la France et dans le monde.

➤ **Dans le domaine des sciences et de la recherche :**

La balance française des brevets est en déséquilibre, ce n'est pas par défaut d'anglais, mais à cause de l'insuffisance de l'effort de recherche et de l'esprit d'invention qu'on devrait éveiller résolument dès le début de l'école primaire.

➤ **Dans le domaine de l'enseignement :**

Le mauvais niveau de l'enseignement du français à l'école comme le souligne **J. BARRAT** : « *La qualité de la langue parlée et écrite a d'autant diminué, et le système éducatif français connaît une crise très grave dont on ne sait, si on pourra ou on voudra, sortir sans oublier aussi la massification de l'école et la baisse des niveaux des élèves* »³⁰ et l'influence de la culture et de l'enseignement américain ont causé le recul dans l'enseignement.

➤ **La passivité des français :**

Le manque du respect et de vigilance de beaucoup de concitoyens français à l'égard de la langue française est un facteur non négligeable dans la dégradation du français à l'heure actuelle.

³⁰- J. BARRAT, Le français dans l'Europe, débat publié in Diplomatie Magazine, N° 08/ avril- mai 2004, p30.

« Globalement la langue française continue d'être trahie par les « élites » de notre pays qui se résignent de plus en plus à la domination de l'anglais en France même, voire la favorisent. Après la finance, l'entreprise, la publicité et la recherche voici que le nouveau terrain de conquête de la langue anglo-saxonne est celui de l'enseignement. Les hautes sphères de l'administration civile et militaire françaises elles-mêmes, sont également affectées par le mitage anglophone de leurs pratiques linguistiques ». ³¹

➤ **L'envahissement de la culture américaine :**

Il y a une crise d'expression qui mène à une certaine désarticulation des fonctions dans le langage qui souffre d'un appauvrissement du fond et par contre un élément plus pernicieux est sans doute l'envahissement des langues européennes par les vagues d'anglicisme et d'américanisme.

La diffusion des modèles linguistiques anglo-saxons dans le monde font baisser ceux du français.

D'autres causes comme :

- La désagrégation de l'ex- empire soviétique.
- Le dédain habituel des élites pour la francophonie qui était apparue pour certains, bureaucratique et sans pragmatisme.
- La quasi- obligation de parler anglais dans le cadre de la mondialisation en marche.
- L'uniformisation et ses pressions linguistiques et culturelles causées par l'internationalisation des marchés économiques.
- Les révolutions industrielles sont autant des raisons explicatives du déclin actuel de l'usage et de l'étude de la langue française dans le monde.

N. BAVAREZ voit que : « *La France va mal. Seule des grands pays, elle n'a pas su surmonter la crise des années 70 et le quadruplement du prix du pétrole. Elle n'a pas réalisé à temps l'ampleur des évolutions : la chute de l'empire soviétique, le retour de la guerre et du racisme sur le territoire européen et dans les Balkans, le*

1- Les français et leur langue en 2001, Résumé du rapport des associations, paru juin 2001 chez « La société des écrivains » publié le 27/08/2001 sur : www.mef.qc.ca/les_français_et_leur_langue_en_2001.htm, consulté le 05/02/2007.

*surissement des Etats- Unis comme leadership sans rival, la mondialisation, le crack boursier depuis 2000, le choc du 11 septembre et ses conséquences, la France s'est endormis [...]. La France s'est enfermée dans une croissance molle et dans le chômage de masse [...]. Le blocage de l'économie ne dépend pas de l'évolution du moment, de la conjoncture, mais il est le résultat d'une dégradation prolongée de nos performances ».*³²

C'est décidément dans le secteur public que se situent probablement les raisons majeures du recul de la langue française et des menaces qui pèsent sur son avenir. C'est donc là qu'il faut en premier mener la lutte.

³²- N. BAVAREZ, Le déclin français , in Revue Commentaire, éditorial de François Régis Hutin, ouest-France du 2-3 août 2003, n° 102, p18.

II-2- Les menaces qui pèsent sur la langue française :

L'avenir du français, dans ces conditions, pourrait paraître particulièrement sombre en raison des effets de la domination de l'anglo- américain. L'influence de la langue française sur la scène internationale est gravement menacée de différentes manières

*« Globalement, l'opinion publique française demeure largement inconsciente de l'ampleur du recul de la langue française et des menaces de sa marginalisation dans notre vie économique, sociale et culturelle ».*³³

II-2-1-La mondialisation :

Or, la grande menace ou bien la relative érosion de l'usage du français dans le monde est liée à la mondialisation de l'économie qui invite à l'utilisation d'une langue commune dans les échanges commerciaux et techniques. Il est patent que la mondialisation de l'économie tend à l'américanisation des sociétés européennes et à l'unilinguisme. Aujourd'hui, nous parlons beaucoup de la mondialisation, pour s'y soumettre ou la combattre, s'en réjouir ou la redouter ; mais avant tout, essayons de la définir :

Complètement générique, le terme ' mondialisation ' désigne : *« un processus historique par lequel des individus, des activités humaines et des structures politiques voient leur dépendance mutuelle et leurs échanges matériels autant qu'immatériels s'accroître sur des distances significatives à l'échelle de la planète. Elle consiste en l'interdépendance croissante des économies et contribue à l'expansion des échanges et des interactions humaines ».*³⁴

La genèse du terme explique que ce processus soit le plus souvent envisagé sous le seul aspect de la mondialisation économique et les changements induits par la diffusion mondiale des informations sous forme numérique sur Internet, développement des échanges de biens et de services, accentuée depuis la fin des années 1980 par la création de marchés financiers au niveau mondial.

Toutefois s'y ajoutent :

³³ - Les français et leur langue en 2001, Résumé du rapport des associations, op, cit.

³⁴ - L'encyclopédie libre Wikipédia, www.en.wikipedia.org/wiki/Hybridity.

- l'aspect culturel qu'apporte l'accès d'une très large partie de la population mondiale à des éléments de culture de populations parfois très éloignés.
- L'aspect politique que présente le développement d'organisations internationales et d' O.N.G.

Le terme mondialisation apparaît dans la langue française en 1964 dans le cadre de travaux économiques et géopolitiques, il signifie l'accroissement des mouvements de biens, de services main-d'œuvre de technologie et de capital à l'échelle internationale. La mondialisation s'est imposée comme un phénomène planétaire, elle évoque la notion d'un monde uni, d'un monde formant un village planétaire, d'un monde sans frontières.

Définir la mondialisation comme l'unification du monde signifie que l'on parle de l'interpénétration des cultures , des technologies et des économies. Elle présente actuellement un vrai danger, celui de l'uniformisation, en effet, 90% des signaux sur ces toiles immatérielles qui enveloppent désormais le globe sont diffusés dans une seule langue, celle d'Amérique du nord, la langue du dollar.

A ce sujet **M. DRUON** explique que : « *la langue anglaise n'est pas en cause , la belle, la riche langue anglaise qui a produit tant de chefs- d'œuvres et qui a été l'un des principaux véhicules de la civilisation moderne, mais il s'agit de son succédané, de son ersatz qui s'est formé dans les places boursières , les agences de publicité, les bureaux techniques , les studios de cinéma, la mondialisation si nous la laissons courir sur son aire, telle qu'elle est partie , ce sera le monde en américain , elle fournira un modèle unique à nos savoirs, nos formes de raisonnement, nos divertissements et même nos goûts culinaires* »³⁵

Il faut ajouter aussi que par mondialisation il faut entendre un processus inéluctable qui procède pour l'essentiel de la révolution des transports du 19^{ème} siècle et plus encore de l'apparition des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) à la fin du 20^{ème} siècle. La mondialisation de l'économie correspond aujourd'hui à la forme contemporaine de l'américanisation, car l'économie américaine est devenue le véritable moteur de ce processus.

Autrement dit, la puissance économique des Etats – Unis et telle que les échanges qu'elle génère, sont maintenant indispensables à la prospérité de toutes les

³⁵ - M. DRUON. op. cit.

autres parties du monde. Il est utile de noter que '*globalization*' en anglais signifie '*mondialisation*'.

La globalisation, elle est un phénomène réducteur qui consiste dans le fait qu'une grande puissance veuille imposer sa culture et ses genres de vie au monde entier. Donc, les dangers de la mondialisation sont reconnus : l'uniformisation des cultures et le risque de l'unilinguisme et ils appellent à réagir et à se mobiliser pour les éviter complètement.

II-2-2-Autres menaces :

Il est important de citer aussi que :

- **La langue française** est menacée par une bonne partie de la France d'en haut qui répudie la nation républicaine, déchire son modèle social. Cette partie fascinée par ce que le monde anglo – saxon a de pire, cette élite méprise son peuple ladite 'élite' veut anéantir tout ce que, de la langue nationale à l'histoire commune, permet aux citoyens et aux travailleurs de s'unir pour résister au néolibéralisme.

- **La langue française** est menacée par un conseil constitutionnel qui autorise les transnationales à submerger le marché français de produits dont l'emballage, l'étiquetage et le mode d'emploi sont exclusivement rédigés en anglais.

- **La langue française** est menacée par un conseil supérieur de l'audiovisuel complaisant, qui laisse les chaînes publiques et privées ignorer la création française et internationale non anglophone tout en multipliant les publicités en anglais destinées à la jeunesse.

- **La langue française** est menacée par la direction de l'éducation nationale qui réduit les horaires de français, marginalise les langues anciennes et régionales et qui impose de fait l'anglais utilitaire comme la seule et l'unique langue étrangère première.

- **Le français** est menacée par : le snobisme de ceux qui cherchent à se placer au dessus de leur peuple en faisant parade de ce qu'ils voient être de l'anglais et qui n'est en fait que du globish ou pire, du franglais, ce sabir ridiculise ceux qui l'emploient auprès des vrais anglophones.

- **La langue française** est menacée par l'aliénation de nombreux consommateurs qui n'écoutent que de la chanson anglo-saxonne et qui ignorent et négligent tout ce qui se crée dans les parties non anglophones du monde.

- **La langue française** est menacée par des mouvements séparatistes qui prennent prétexte de la défense des langues régionales (lesquelles peuvent jouer un rôle, à côté du français, pour résister à l'uniformisation culturelle) pour promouvoir ' l'Europe des régions ' au détriment de la république une et indivisible.

Cette menace n'est pas seulement linguistique, elle est idéologique et politique puisqu'elle sape ces valeurs progressistes que sont : la souveraineté des peuples, la liberté de la pensée, la pluralité des cultures, l'attachement au progrès social, la coopération pacifique entre peuples égaux.

Ainsi laisser assassiner le français et avec lui la littérature , le théâtre , la philosophie, la chanson , le cinéma et la science d'expression française, c'est capituler devant l'idologie insidieusement totalitaire de la mondialisation néo-libérale qui règne encore plus ' naturellement ' quand elle est portée ' spontanément ' par la prétendue ' langue de l'avenir '.

- **La langue française** est menacée par : l'industrie américaine de la chanson et du spectacle qui impose ses normes unilingues jusque dans les titres jamais traduits des films ' made in Hollywood ' avec l'objectif d'unifier linguistiquement le marché mondial de la culture et d'en éliminer les productions non anglophones.

Mais la grande *menace* des temps à venir tient à ce que toutes les communications, écrites, orales, informatiques risquent de ne plus s'opérer que dans un seul idiome, une seule langue qui est l'anglais, ce qui serait stérilisant pour la pensée créatrice, en tous domaines dans une société mondialisée, l'atout culturel ne suffit plus et en plus : « *L'omniprésence de l'anglais aura toutes façons lieu, le choix est comme toujours, face à un phénomène inexorable, de le subir ou de l'anticiper* ». ³⁶

Donc l'emprise de l'anglais sur les sociétés européennes demeure plus que pertinente , son plaidoyer pour le nécessaire maintien des autres langues dans toute leur originalité n'en est pas moins convaincant ; seuls les remèdes et mesures politiques suggérés déçoivent. D'une langue de prestige, le français doit conquérir son statut de langue utile. A cet égard, l'ensemble des politiques publiques bien au-delà des actions ciblées sur la promotion de la langue, peuvent concourir à renforcer la situation du français dans le monde.

³⁶- A. MINC, *La grande illusion*, Grasset, Paris, 1999, p 120.

II-3- Quelle politique linguistique à l'égard de la langue française ?

La langue française, que nous avons en partage, constitue le lien fondateur des communautés francophones et il faut réaffirmer la volonté d'unir les efforts afin de promouvoir le plurilinguisme et d'assurer le statut, le rayonnement et la promotion du français comme grande langue de communication sur le plan international.

Face à la situation actuelle, les réactions sont évidemment très variables autrement dit ; de tout ce qui précède, il doit ressortir une action volontaire du pouvoir, dans tout pays dont la langue subit la pression dangereuse d'une autre langue dotée de moyens puissants, est possible.

Si nous prenons le cas de la France, quelle action politique, les responsables du pays doivent – ils conduire et quel combat doivent-ils livrer et mener pour sauver et redresser les destinées de la langue française ?

II-3-1 : La politique linguistique de la France :

La politique linguistique est un aménagement de la langue ou aménagement linguistique, toute politique conduite par un Etat ou une organisation internationale à propos d'une ou plusieurs langues parlées dans les territoires relevant de sa souveraineté, pour en modifier le corpus ou le statut, généralement pour en conforter l'usage, parfois pour en limiter l'expansion, ou même œuvrer à son éradication. Elle peut également consister à modifier le statut d'une langue, par exemple en la déclarant langue officielle.

La politique linguistique de la France, à l'intérieur comme à l'extérieur, a reposé pendant longtemps sur la doctrine du français seul. Elle n'a guère évolué. Aujourd'hui on peut admettre qu'un consensus politique existe pour associer la défense de la langue française et de la francophonie, avec le combat pour le plurilinguisme en Europe et dans le monde.

M^f : **M. DECHAMPS** a déclaré que : « *depuis quelques temps, une prise de conscience s'est-elle faite en France. Des responsables politiques ont compris qu'il importait de donner un coup de frein à la dégradation de la langue française, dans l'enseignement en premier lieu [.....]. La volonté politique nécessaire pour reconquérir la langue française dans sa plénitude doit se traduire dans un projet global et non dans*

des mesures dispersées. Elle doit aussi s'accompagner d'un effort international sérieux
»³⁷

A l'invention d'un tel dessein, une volonté politique ferme est nécessaire.

N'est-il pas temps de faire de la langue française la grande cause nationale de ce début du siècle ?

Depuis 1992, le français est l'unique langue officielle en France.

La politique linguistique de la France repose donc sur le monolinguisme de l'Etat. Et cependant, afin de valoriser l'image de la langue française et contribuer à la mobilisation des français, autour de sa vitalité, de son rayonnement et de ses enjeux culturels, économiques et sociaux, une politique de sensibilisation a été mise en place qui vise :

- Le grand public et tout d'abord les jeunes.
- Les prescripteurs, c'est-à-dire ceux qui interviennent dans les domaines stratégiques comme : les médias, la publicité et institutions culturelles.
- Les entreprises.

A cet égard **C. HAGEGE** signale : « *Depuis les années 1980, le gouvernement français s'est engagé de plus en plus résolument dans la promotion du plurilinguisme, en apportant officiellement son soutien à la diversité des langues, même si cette action demeure encore insuffisante et n'exclut pas tout à fait une attitude de soumission à l'unilinguisme au bénéfice de l'anglais* »³⁸

Pour le gouvernement français, la langue française est la langue de la République, c'est-à-dire la langue de l'unité nationale et des institutions publiques celle de l'égalité de tous. Afin d'atteindre l'objectif, d'assurer le respect de la langue française sur le territoire national et de garantir son emploi dans tous les actes de la vie sociale, le gouvernement a adopté une législation linguistique en 1994.

La loi N° : 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française dite 'loi Toubon' présentée par le ministre de la culture et la francophonie Jacques Toubon se substitue à la loi du 31 décembre 1975, dont elle élargit le champ d'application et renforce les dispositions .

³⁷ - M. DECHAMPS, Tableau d'honneur, in revue Défense de la langue française, 2005, n°216, p 39.

³⁸ - C. HAGEGE, *Combat pour le français*, Paris, Odile Jacob, 2006, p 216.

Cette nouvelle loi française, la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, précise que l'emploi de la langue française est obligatoire dans plusieurs nombres de situations et affirme ainsi un droit aux français pour les consommateurs, les salariés, le public.

L'édiction de ces règles est assortie des moyens de les faire respecter.

La loi *Toubon* précise successivement les conditions dans lesquelles l'emploi du français est obligatoire afin que les consommateurs, les salariés, les usagers, le public soient assurés de comprendre les indications qui leur sont données et afin que le français soit naturellement la langue dans laquelle se déroulent les activités qui ont lieu sur le territoire français, notamment l'enseignement et les émissions de radio et de télévision, il prévoit aussi que la présentation en langue française peut être accompagnée d'une traduction en langue étrangère.

« Ainsi les articles 1^{er}, 2 et 3 imposent l'usage du français pour la présentation de biens et services et les procédés d'information destinés aux consommateurs, ainsi que pour les inscriptions et annonces faites dans les lieux ouverts au public et les transports en commun.

L'article 4 prévoit que les contrats passés par des personnes publiques sont rédigés en français.

L'article 5 impose des exigences minimales pour l'organisation des congrès et colloques.

Les articles 6, 7 et 8 sont relatifs à la protection des salariés et précisent que les contrats de travail, les offres d'emploi et les documents internes à l'entreprise, qui s'imposent aux salariés ou leur sont nécessaires pour l'exécution de leur travail, sont rédigés en français.

Quant à l'article 9, il affirme que la langue de l'enseignement est le français.

Les articles 10 et 11 rendent l'emploi du français obligatoire dans les émissions et les messages publicitaires des organismes de radio et de télévision et donnent mission à ces organismes de contribuer à la protection et à la promotion de la langue française.

L'article 12 porte sur le code de la langue, il interdit aux personnes publiques, ainsi qu'aux personnes morales de droit privé chargées d'une mission de service public, de faire usage de marques comportant une expression ou un terme étranger.

Les articles 13 à 18 prévoient un dispositif de contrôle de nature à permettre une bonne application de la loi : retrait des subventions éventuelles, intervention des officiers de police judiciaire, des agents chargés de l'application du code de la consommation et des associations de défense de la langue française dans le mécanisme de contrôle, caractère d'ordre public de la loi. Les sanctions pénales applicables, qui seront de nature contraventionnelle, seront prévues par décret en conseil d'Etat.

L'article 19 préserve la place des langues régionales du pays.

L'article 20, quant à lui, prévoit les délais nécessaires à l'entrée en vigueur de la loi, notamment pour la mise en conformité des dispositions relatives à la publicité, aux annonces et à l'affichage.

Enfin, l'article 21 prévoit l'abrogation de la loi du 31 décembre 1975 relative à l'emploi de la langue française, dans des délais différents, mais cohérents avec l'entrée en vigueur des dispositions nouvelles »¹.

Grâce à cet instrument juridique, la France se trouve dotée d'une véritable législation linguistique destinée à assurer le maintien du français tant à l'intérieur de ses frontières qu'à l'extérieur dans le monde.

Après quelques années de son entrée en vigueur , la loi du 4 août 1994 paraît dans l'ensemble assez bien appliquée , elle constitue un outil efficace pour assurer la présence du français dans certains domaines essentiels où le seul jeu des lois du marché risquerait de la faire reculer.

Outre les atouts dont dispose la langue française, la France a consacré des moyens et elle a adopté une politique en faveur du français qui s'appuie sur une mobilisation en prenant trois formes particulières qui sont :

➤ **Renouveler l'image du français :**

La promotion du français suppose une action orientée vers le renouvellement de l'image de la langue française qui est marquée par une vision passéiste et nostalgique

¹ – Source : www.tlfq.ulaval.ca/ax1/Europe/France-2politik_français.htm

alimentée par un sentiment diffuseur de déclin et ce sont les médias, la télévision en particulier, qui constituent les outils privilégiés de cette politique.

➤ **Susciter de la part des français un réel soutien à leur langue :**

Les français doivent abandonner toute attitude défensive et en même temps agressive qui sont contre productive. Ils devraient savoir sans complexe, utiliser leur propre langue et tout particulièrement dans les enceintes officielles qui disposent de traducteurs.

➤ **Rendre la langue française plus accessible :**

La langue française repose encore trop souvent sur une pédagogie culpabilisante de la 'faute' aujourd'hui, la politique des français est basée sur le principe de la rendre accessible à de plus larges et nouveaux publics.

L'Etat français a élaboré des mesures linguistiques et il a fondé la défense du français sur un dispositif juridique. Les gouvernements français ont adopté une cinquantaine de lois et une série de décrets relatifs à l'enrichissement de la langue française et concernant surtout l'enseignement, la presse, l'administration, l'orthographe et l'audiovisuel. Cette politique fut appliquée partout en France et en dehors de la France surtout en Afrique francophone.

Parmi les lois adoptées, la loi du *31 décembre 1975* relative à l'emploi de la langue française visait à : « *Réduire les manifestations les plus choquantes de la dégradation de la langue française et protéger les citoyens de tout dommage essentiel* »

Cette loi, qui introduisait pour la 1^{ère} fois la défense de la langue française dans l'appareil législatif, fut renforcée par la suite.

Le gouvernement français doit poursuivre la mise en place d'une politique active de constitution de réseaux dans le domaine de la terminologie et dans celui des ressources linguistiques. Ces instruments étant créés pour permettre le développement en français des industries de la langue et des nouvelles technologies de l'information. Autrement dit, les industries liées au traitement informatique du langage sont considérées comme un passage obligatoire pour assurer la place du français dans la société de l'information et il faut favoriser le développement de contenus multimédias en français.

A ce sujet, l'Etat français a élaboré des mesures linguistiques à l'égard des médias électroniques.

La loi la plus pertinente est la loi N° 86-1067 du 30 septembre 1986, appelée ' loi Léotard ', relative à la liberté de communication, cette loi qui a été modifiée par la loi du 1^{er} août 2000, en affirmant le principe de la liberté de communication audiovisuelle tout en imposant des obligations de diffusion de productions d'œuvres audiovisuelles aux radiodiffuseurs.

Ce qui concerne les entreprises, la France a adopté des stratégies et préservé les moyens nécessaires pour l'implantation du français dans les entreprises françaises et consolider la maîtrise du français en encourageant l'usage du français.

Dans le monde professionnel qui est un enjeu majeur pour l'avenir du français comme grande langue de communication internationale. Les entreprises françaises à l'étranger sont également des ambassadeurs de la langue française à travers le monde.

« *Oui, je parle français* » est une initiative lancée par le ministère des affaires étrangères, l'Alliance française, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et le Forum francophone des affaires. Cette initiative repose et vise à inciter les entreprises françaises à l'étranger à former leurs personnels en français. A terme, cette initiative pourra être rejointe par les entreprises pour devenir un label.

II-3-2-La politique linguistique de la France à l'étranger pour promouvoir le français :

Etant donné que le français constitue une grande langue de communication, le maintien de son statut international reste un des objectifs de la politique actuelle du gouvernement français.

Une politique linguistique si ambitieuse sur le plan international pour promouvoir et pérenniser l'utilisation de la langue française et conserver son statut qui est un atout précieux pour la France et toutes les personnes qui ont le français en partage dispersées sur les cinq continents.

Cette politique qui prévoit la création de pôles pédagogiques de référence au Maghreb et la formation de 10.000 nouveaux professeurs de français dans le monde.

Le développement des programmes pour l'intégration des N.T.I.C dans l'enseignement.

Cette politique concerne aussi les entreprises, les médias, les organisations internationales, les recherches et les publications scientifiques.

Le développement du français contribue à la diversité linguistique et culturelle, qui est l'une des grandes causes défendues par la France sur la scène internationale.

L'Etat français soutient le français à l'étranger et tente de le promouvoir notamment dans les organisations et les instances internationales.

Une politique globale est mise en œuvre qui vise :

- à faire respecter le statut juridique de français en intervenant systématiquement pour dénoncer les dérives constatées.

- à sensibiliser les fonctionnaires français en poste dans les organisations internationales.

- à développer les formations en français des fonctionnaires internationaux.

Afin d'assurer une place au français dans les instances internationales, la France a fait du plurilinguisme l'une de ses priorités car seule la promotion du plurilinguisme et la reconnaissance de la diversité linguistique qui permettent d'assurer une place au français.

Alors, la France et ses partenaires de la francophonie mènent une politique volontariste pour conforter le statut de la langue française dans les organisations et les enceintes internationales et multilatérales au nom du plurilinguisme et de la diversité culturelle qui est l'une des causes défendues par la France sur la scène internationale.

Comme le confirme **J. TREFFEL** : « nous renouvelons notre engagement à défendre et à promouvoir l'utilisation de la langue française dans les organisations et enceintes internationales. Nous apporterons notre concours à la formation des diplomates en langue française. Nous veillerons au respect du plurilinguisme et de l'utilisation du français dans les organismes de normalisation »¹

Cependant, en 1997, la France a lancé au sommet de la francophonie de Hanoi l'initiative « le plan d'urgence pour la relance du français dans les organisations internationales » était destinée à renforcer la place de langue française et à accroître le nombre de francophones.

¹ – J.TREFFEL, L'AMOPA et la francophonie, in Revue AMOPA, n°93, 1987, p19.

Au delà des organisations internationales, il est également indispensable de conforter le statut dans d'autres zones traditionnelles d'influence ,l'exemple du Maghreb est à cet égard significatif.

L'avenir et la place du français dans les pays de l'Afrique du nord (Maghreb) sont l'une des priorités du plan de relance du français annoncé par le ministre des affaires étrangères et présenté en conseil des ministres le 15 février 2006 par Mme *Brigitte Girardin*, ministre déléguée de la coopération, au développement et à la francophonie.

Partant du constat d'un grave déficit d'enseignants compétents en français et pour combler ce déficit, le gouvernement a engagé une réflexion sur la formation initiale et continue des enseignants de français au Maroc, en Algérie et en Tunisie qui doit se traduire par la création de pôles pédagogiques de référence pour la formation des maîtres dans ces trois pays.

En ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire, le français s'appuie sur un important dispositif dans le monde , mobilisé pour sa promotion , il s'agit du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger qui joue un rôle essentiel pour la présence , l'influence et le rayonnement du français dans le monde.

Il est le premier réseau scolaire mondial à l'étranger, avec plus de 430 écoles et lycées dans 130 pays du monde.

Du côté des établissements, leur importance ne suffit pas de garder et de diffuser la langue française, le développement du français demeure aussi prioritaire dans les universités et les filières universitaires.

Le gouvernement français a adopté des stratégies pour renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur francophone pour affronter la compétition internationale en encourageant la création, à l'étranger, d'antennes universitaires françaises, en prolongement du réseau de l' AEFÉ, et des universités et grandes écoles françaises qui ont pour but d'attirer les élites des différents pays et de leur offrir, sur place une formation en langue française ce qui participe au rayonnement culturel et linguistique de cet idiome.

Parmi ces grandes écoles, **L'Ecole Doctorale Algéro- française** de français pour l'enseignement supérieur.

L'EDAF- Ecole Doctorale Algéro- Française a été mise en place en 2005 à l'initiative de Ministère algérien de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et du ministère français des affaires étrangères avec l'accord du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sa mission consiste à former des docteurs algérien, spécialistes du français dans leur pays d'origine en cinq ans. Le doctorat algérien s'effectue en trois ans. Une année supplémentaire peut être accordée par dérogation.

L'EDAF³⁹ a pour but :

- De proposer une formation doctorale et un encadrement scientifique selon des programmes précis. L'étudiant est co- dirigé par deux universitaires, l'un algérien, l'autre français.
- De mettre en place des relations avec des laboratoires ou équipes de recherche en Algérie et en France.
- De définir des axes de recherche prioritaire.

La France a mis en place 6 réseaux régionaux (Nord, est, Ouest, Sud- Est, sud- Ouest, Ile de France), l'Algérie étant divisée en 3 zones (Est, Ouest, Centre). L'université de Lille 3 s'est portée volontaire pour représenter la région Nord avec 13 enseignants spécialisés en didactique ou en littérature qui participent à des séminaires en Algérie ou qui encadrent des doctorants. Des séminaires sont organisés en Algérie avec la participation d'universitaires français, de même, des doctorants algériens participent à des stages en France (un par an de deux semaines) où ils rencontrent leurs co- directeurs français.

En 2006, la France a reçu 62 doctorants de 1^{ère} année littérature dont 7 à l'université de Lille 3 et 112 doctorants de 2^{ème} année littérature et didactique dont 9 à l'université de Lille 3.

Mais à côté des formations universitaires, il convient également de soutenir le développement des formations professionnelles, à l'instar de l'Ecole française des affaires de Casablanca créée par la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc qui a pris cette initiative en 1986 pour répondre à une double attente :

³⁹- <http://documents.univ-lille3.fr/files/pub/www//recherche/ecole-doctorale/EDAF.pdf>

- ✓ Celle des entreprises françaises installées au Maroc, à la recherche de cadres rapidement opérationnels et maîtrisant parfaitement la langue française.
- ✓ Celle des familles qui, ne pouvant envoyer leurs enfants poursuivre leurs études à l'étranger, disposent ainsi, sur place, d'une école française d'enseignement supérieur leur garantissant une formation polyvalente reposant sur un cycle court de deux ans.

A cet égard aussi, l'ouverture en octobre 2006 d'une antenne de l'université Paris IV Sorbonne à ABU- DHABI, représente une contribution française unique au système d'enseignement supérieur au Moyen – Orient, le nouvel établissement est mixte et les enseignements sont offerts à tout le monde, indépendamment de la nationalité, du sexe ou de la religion de l'étudiant.

Les enseignements sont dispensés par les enseignants de l'université de Paris IV Sorbonne et les diplômes sont reconnus non seulement en France mais également au sein de l'Union- Européenne.

Ce campus à ABU- DHABI a non seulement vocation à implanter un établissement d'enseignement supérieur francophone, mais aussi pour assurer à la langue française une bonne diffusion au Moyen- Orient et renforcer la renommée internationale d'une institution universitaire.

Au-delà des zones traditionnelles d'influence une action spécifique est menée dans les pays émergents que sont le Brésil, la Chine, l'Inde et la Russie.

Cette action est basée sur la nécessité de conquérir de nouveaux publics dans ces pays dont la culture n'est pas francophone et de sensibiliser les élites de ces pays à la langue française, « *Faisons- en des amis de la France* ». ⁴⁰

Dans le domaine de la pensée scientifique et technique, le gouvernement français s'est préoccupé du recul de la langue française, l'internationalisation de la recherche qui fait de l'anglais la langue de communication privilégiée et souvent imposée, même sur le territoire français pour l'évaluation des chercheurs, les publications, les colloques et congrès.

Pour faire face à ce problème de la diffusion de la recherche en français, la mise en œuvre d'une politique interministérielle a été élaborée qui est basée sur :

⁴⁰- F.M. ALVAREZ, La langue française dans le monde, Rapport du comité exécutif de la C.O.P.A.L.C, publié le 12/05/ 2004, sur : www.cyber.langues.asso.fr, consulté le : 15/03/2007.

- Soutenir les publications scientifiques.
- Développer les outils linguistiques et terminologiques adaptés.
- Créer un réseau des chercheurs étrangers accueillis en France.

Donc, ces mesures concrètes prises par le gouvernement permettent aux francophones d'avoir accès à la science en français et favorisent l'amélioration de la qualité de langue française dans les sciences.

L'Europe n'est pas oubliée dans le plan de relance « *Le plan pluriannuel pour le français dans l'Union Européenne* » qui a été lancé en 2003, géré par l'Organisation Internationale de la Francophonie, il est centré sur la formation à la langue française de fonctionnaires et diplomates des Etats membres non francophones.

Donc, la diversité culturelle et linguistique est protégée au sein de l'Union – Européenne.

L'article 22 de la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne dispose ainsi que :

« *L'Union Européenne respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique* ».

Depuis le 1^{er} janvier 2007, un commissaire européen est même spécialement chargé du multilinguisme M^{me} **S. LOVY** explique et déclare que : « *Il nous paraît important que l'Union Européenne élargie continue de parler français, un budget de 2,5 millions d'euros, géré par l' O.I.F, est consacré exclusivement à la formation de fonctionnaires et de diplomates de l'Union dans les instituts français et les Alliances françaises* ». ⁴¹

La connaissance de la langue française par les citoyens européens de demain et le maintien de sa place parmi les grandes langues de l'Union Européenne restent un défi et pour répondre à ce défi, le ministère des affaires étrangères a élaboré pour l'Europe une stratégie de promotion du français qui va de pair avec celle du plurilinguisme et se traduit principalement par la mise en œuvre d'un plan pluriannuel ainsi que par des actions ciblées en direction des institutions européennes et des systèmes éducatifs des pays partenaires.

⁴¹- S. LOVY, Un plan de relance pour le français, in : Le français dans le monde, N° 346, Hachette-Larousse, 2006 p17.

Donc, les autorités françaises sont très attachées à la diversité linguistique de l'Union Européenne ce qui les poussent à mener une politique ambitieuse basée sur la réaffirmation de la place du français et sa promotion au sein de l'Union Européenne. Cet axe essentiel de cette politique mène le ministère des affaires étrangères et le ministère de la culture et de la communication à unir leurs efforts pour parer le choc linguistique qui résultera de l'adhésion de dix nouveaux pays.

Des moyens sont consacrés à la consolidation de la place de la langue française et son usage par les fonctionnaires de l'U. E c'est pour cela, le secrétariat général des affaires européennes (S.G.A.E) a élaboré un vade- mecum en 10 points à leur attention.

Ce code de bonne conduite concerne les fonctionnaires placés sous l'autorité du gouvernement français et fait suite à la circulaire du premier ministre du 14/02/2003 sur l'emploi de la langue française.

Vade- mecum en 10 points sur l'usage du français au sein des institutions de l'Union Européenne :¹

- 1- *Le français est langue officielle et langue de travail des institutions de l'Union Européenne, conformément au règlement CE N°1/ 1958 du 6 octobre 1958.*
- 2- *Dans les réunions, les représentants de la France s'expriment en français, qu'il y ait ou non interprétation.*
- 3- *Toute croissance rendant impossible l'emploi du français doit faire l'objet, à tout le moins, d'une observation au procès- verbal et d'un compte rendu aux autorités française.*
- 4- *Si nécessaire, report de la réunion peut être demandé.*
- 5- *Aux étapes importantes de l'examen d'un texte sa version française doit être disponible.*
- 6- *Il convient, en tout état de cause, de refuser qu'une décision juridique soit prise sur un texte dont la version définitive en français ne serait pas disponible.*
- 7- *Le conseil des ministres de l'Union Européenne ne délibère et ne décide que sur la base de documents et de projets établis dans les langues officielles et donc en français.*

¹ – Source : www.cyberpresse.ca/

- 8- *Lors des réunions informelles, les représentants français s'expriment exclusivement dans leur langue.*
- 9- *Ils s'assurent qu'il n'y a pas d'abus de réunions informelles sans interprétation.*
- 10- *Dans les relations bilatérales informelles, il convient d'utiliser le français ou, à défaut, la langue maternelle de l'interlocuteur chaque fois que la diversité linguistique peut être encouragée.*

Une place très importante est accordée aux technologies de l'information et de la communication dans le cadre du plan de relance du français mis en œuvre par la direction générale de la coopération internationale et du développement (**D.G.C.I.D**) du ministère des affaires étrangères. Plusieurs actions sont prévues notamment : la mise à disposition de bouquets de ressources numériques éducatives en ligne et encore la réalisation de portails Internet régionaux pour le français.

Le développement d'un programme d'intégration et d'utilisation renforcées des technologies de l'information et de la communication au sein des dispositifs d'apprentissage et d'enseignement de la langue française (radio, Télévision, Internet,...) permet d'utiliser les richesses du multimédia pour faire évoluer les pratiques d'enseignement et moderniser l'image de la langue française.

Cependant, pour susciter un enseignement moderne du français, ludique et vivant, le ministère des affaires étrangères favorise la création et la diffusion d'outils audiovisuels (méthodes d'apprentissage, clips et chansons francophones). Il apporte aussi un grand soutien aux grands médias francophones. Pour réaliser toutes ces actions, le ministère des affaires étrangères mobilise 50 millions d'Euros en 2006- 2007 pour financer par redéploiement et mesures nouvelles les projets du plan de relance du français.

Selon la politique du gouvernement français, le français sera d'autant plus fort qu'il s'inscrira dans un monde plurilingue. C'est là, le sens de la politique de la France en faveur du plurilinguisme, en Europe et dans le monde tout entier. Donc pour rester vivante, la langue française doit non seulement être parlée, elle doit être vécue. Elle doit faire partie du quotidien et toucher à tous les aspects de la vie. Aucune langue, aucune culture ne peut survivre sans interaction et aussi, la vitalité d'une langue dépend de la

force des institutions et des associations qui la soutiennent, la nourrissent et la défendent.

II-4-Le combat mené par les organismes chargés de la défense et la promotion de la langue française :

L'engagement en faveur de la langue française dépasse les seules considérations linguistiques. La défense de la langue française et, plus généralement le combat pour la diversité linguistique et culturelle sont au cœur de la politique étrangère et de l'action sur la scène internationale.

Promouvoir le français dans le monde, c'est aussi une façon d'agir face à la menace d'uniformisation culturelle et linguistique. Le combat pour la langue française se mène au service des valeurs communes qu'ils partagent les différents organismes qui la défendent.

Ce combat n'est pas le combat du français contre l'anglais, c'est le combat de la diversité des langues contre l'uniformité du tout anglais.

Comme le signale **G. BISSAINTHE** : « *Nous devons rattacher notre combat au problème crucial de l'heure .Une langue ne vaut que par son contenu. Pour toucher la grande masse de nos contemporains, il faut donner à la langue française un contenu actuel, il faut rattacher notre combat aux problèmes majeurs du moment et du lieu. »*¹

Avec le développement des moyens de communications, le phénomène de mondialisation et l'apparition d'une société mondiale de l'information, la diffusion des langues est modifiée et la préservation de la diversité linguistique devient un élément capital de la diversité culturelle.

Plusieurs organismes travaillent de manière complémentaire à la valorisation, la promotion et la maintenance de la langue française en France et à l'étranger comme :

L'Académie française, la Délégation Générale de la Langue Française et aux Langues de France (D.G.L.F.L.F), l'Alliance française , l' O.I.F...

¹ – G. BISSAINTHE, Le sens profond de la bataille pour la langue française, écrit par I.BRUNAZZI, publié sur : www.recif.net, consulté le : 28/07/2007.

Ces organismes qui se souciaient de la langue française sont remaniés ou créées pour veiller à la bonne santé du français et à le protéger de l'anglais (de l'américain).

II-4-1- L'Académie française :

L'Académie française est une des grandes façades de la France, la plus visible. Elle brille depuis plus de trois siècles et demi, depuis sa fondation par Richelieu en 1635 et elle continue de briller jusqu'à nos jours.

Le prestige qui la nimbe et dont ses membres bénéficient, vient essentiellement de la mission qu'elle a reçue et qu'elle persévère à remplir.

A ce propos, **M. DRUON** souligne que : « *Piloter une telle institution n'est pas une mission simple. La complication croissante des lois et des règles de gestion réclame une certaine expérience des affaires publiques, si l'on veut garder à l'Académie le statut d'indépendance qui fait sa force. D'autre part, les grandes transformations qui affectent notre monde commandent à l'Académie une vigilance et une action qui lui permet de soutenir et parfois de déterminer une politique extérieure linguistique et culturelle sans laquelle la France perdrait de sa grandeur et restreindrait les services qu'elle peut rendre à l'humanité* ». ⁴²

L'Académie française est formée d'écrivains qui sont chargés de défendre la langue française et participer à son rayonnement et son illustration.

L'Académie française a tendance à vouloir trancher pour tous les francophones et sur tous les sujets, sa tâche est de veiller sur l'emploi de la langue française, aider à son développement et à sa diffusion internationale. Elle a pour mission essentielle de s'occuper de grammaire et de dictionnaire selon la volonté, même de son fondateur :

« *Telle une vestale, l'Académie française a en charge l'entretien du temple mais aussi le soin d'imaginer et de préparer son avenir* » ⁴³

Aujourd'hui, les académiciens français travaillent à la neuvième édition du grand dictionnaire commencé en 1935 et qui pourrait être terminé en 2010.

L'Académie française est une institution qui demeure un monument attaché au prestige de la langue, la culture et la nation françaises.

⁴² -M. DRUON, op.cit.

⁴³ -J.TREFFEL, op, cit, p21.

L'Académie française doit être désormais considérée comme une ambassade de la langue française installée sur la Seine.

II-4-2 -La Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France « DGLFLF » :

Cette organisation est rattachée au ministère chargé de la culture depuis 1996 sous le nom de : Délégation Générale à la Langue Française (*DGLF*) et en novembre 2001 le gouvernement français l'a transformée à la *Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France (DGLFLF)*.

Cette structure est un organe de réflexion, de veille, de coordination, d'incitation et de synthèse pour tous les ministères, établissements publics, associations, professionnels impliqués dans les sujets linguistiques. Elle travaille en particulier en étroite concertation avec le ministère des affaires étrangères, afin d'harmoniser les actions en faveur du français sur le territoire national, en Europe et à l'étranger, et de conforter la coopération avec les partenaires de la francophonie.

La *DGLFLF* assure également le secrétariat du Conseil supérieur de la langue française et de la Commission générale de terminologie. Le conseil qui a pour mission d'étudier les questions relatives à l'usage, à l'aménagement, à l'enrichissement, à la promotion et à la diffusion de la langue française en France et dans le monde et à la politique à l'égard des langues étrangères.

II-4-2-1-Cinq priorités pour une politique de la langue :

- **Les missions de la DGLFLF :**

- a) Garantir aux citoyens un droit au français :**

Les citoyens français ont le droit, garanti par la loi, de recevoir une information et de s'exprimer dans leur langue.

La *DGLFLF* assure le suivi et la coordination interministérielle de l'application des textes législatifs concernant la langue française, en particulier la loi du 4 août 1994. Ces dispositions contribuent notamment à garantir la santé et la sécurité des consommateurs et des salariés en imposant l'emploi du français dans un grand nombre de circonstances de la vie courante.

La DGLFLF apporte son soutien à la mise en place de dispositifs d'interprétation permettant l'expression en français lors de grandes rencontres (séminaires, colloques...)

b) Mettre la langue française au service de la cohésion sociale :

La maîtrise du français est une condition de l'épanouissement personnel, de l'insertion sociale et professionnelle dans la société de l'accès au savoir et à la culture.

La DGLFLF soutient les actions visant à développer la maîtrise partagée du français et à lutter contre l'exclusion linguistique. C'est à ce titre, par exemple, qu'elle participe à l'élaboration du diplôme initial de langue française (DILF) destiné à favoriser l'intégration des migrants sur le territoire français.

c) Enrichir et moderniser la langue française :

La langue française s'enrichit en permanence de mots nouveaux exprimant les réalités du monde contemporain. Si les mots du quotidien évoluent naturellement, il est des domaines plus spécifiques, en particulier techniques, où cette évolution doit être accompagnée.

La DGLFLF est au cœur du dispositif interministériel d'enrichissement de la langue française : elle soutient et coordonne l'action des différents acteurs qui concourent à l'élaboration des néologismes (commission générale de terminologie et de néologie, Académie française, commission spécialisées, ministères partenaires...) et s'emploie à mettre ces ressources à la disposition du public.

d) Favoriser la diversité linguistique :

La multiplication des échanges et des contacts entre les langues oriente la politique de la DGLFLF vers la promotion du plurilinguisme, en particulier au plan européen.

Cette orientation appelle des actions concrètes pour favoriser :

- L'apprentissage des langues étrangères tout au long de la vie.
- La compréhension des autres langues pour une communication plus souple, notamment entre langues de mêmes familles (élaboration et diffusion des méthodes de formation à cette technique d'échange).

- La mise en place d'une politique renouvelée de la traduction, tenant compte des évolutions technologiques (promotion des métiers liés à la traduction, constitution de réseaux d'aide à la traduction, développement de la traduction automatique)

e) Promouvoir et valoriser les langues de France :

Aux côtés du français, les langues régionales ou minoritaires façonnent l'identité culturelle française et constituent un patrimoine immatériel vivant et créatif. Elles sont parties prenantes d'une politique en faveur de la diversité culturelle et linguistique.

La DGLFLF contribue à promouvoir et faire connaître le patrimoine et les productions contemporaines qui s'expriment dans les langues de France. Elle soutient la mise en valeur de ces langues par le théâtre, la chanson, le livre et toutes disciplines où la langue est instrument de création. Elle contribue à élargir leur espace d'expression en favorisant leur emploi dans les champs de la modernité culturelle et technique, comme l'audiovisuel et le multimédia.

La DGLFLF comporte en outre un observatoire des pratiques linguistiques, chargé depuis sa création en 1999 de recenser, de développer et de rendre disponibles les connaissances relatives à la situation linguistique en France.

Aux termes du décret du 18 août 2004, la DGLFLF a pour mission d'assurer la préparation, la coordination et la mise en œuvre des politiques publiques et la promotion des activités privées qui concourent à la diffusion, au bon usage et à l'enrichissement de la langue française ainsi qu'à la préservation et la valorisation des langues de France.

La défense de la langue française et de son statut dans les organisations internationales relève des compétences de la culture et de la communication.

La DGLFLF concourt par son action à la diffusion de la langue française en Europe et dans le monde.

La DGLFLF présente sur la toile des informations concernant ses activités et propose des ressources en ligne comme la base de données CRITER, qui regroupe tous les termes nouveaux publiés au « Journal officiel ».

Elle apporte aussi des réponses à des questions d'ordre général liées à la vie de la langue.

La *DGLFLF* dispose d'un riche fonds documentaire consacré à la langue française, à la francophonie et aux langues de France (linguistique, histoire et droit des langues, dictionnaire et vocabulaire de spécialité, état du français dans le monde...)

La langue française est l'affaire de tous les citoyens qui sont les véritables garants de son usage et les acteurs de son évolution.

Dans cet esprit, la DGLFLF développe des actions pour sensibiliser la société aux enjeux de la langue et met à la disposition du public des ressources documentaires.

II-4-3-L'Alliance française :

Créée à Paris en 1883 pour propager l'enseignement du français, l'Alliance française a essaimé à travers le monde.

L'Alliance française s'est donnée pour mission de développer l'enseignement de la langue française et le goût des cultures francophones partout dans le monde, en est partenaire.

L'Alliance française garde comme but principal de promouvoir l'apprentissage de la langue française dans le monde.

II-4-3-1- Que fait l'Alliance française pour préparer l'avenir de la langue française ?

L'Alliance française participe à 4 grands défis à relever pour que le français demeure une langue de diffusion internationale :

1° Promouvoir le français comme une « langue de culture » mais aussi comme une « langue à visée professionnelle », utile sur le marché de l'emploi.

2° Séduire les générations d'enfants et d'adolescents pour qu'ils apprennent le français comme 2^{ème} ou 3^{ème} langue vivante.

3° Participer à la formation d'une nouvelle génération de professeurs de français dans le monde.

4° Diversifier et adapter l'offre de français pour gagner et fidéliser de nouveaux publics.

Dans le réseau, chaque année, environ 400000 personnes de tous âges et toutes professions apprennent le français. Dans la plupart des pays, les Alliances contribuent

également à former des professeurs de français et entretiennent des liens étroits avec le système éducatif et les universités locales.

Enfin, à l'Alliance française de Paris, se propose du français général et de spécialité, quelle que soit la culture ou la langue d'origine de l'étudiant et reçoit plus de 160 nationalités différentes chaque année.

Aujourd'hui, le nombre des Alliances françaises, est de 1098 alliances réparties sur 138 pays.

Elles sont présentes sur tout le continent.

En effet, la demande d'apprentissage de la langue française auprès des Alliances françaises est en augmentation environ 6% pour l'année 2003.

Les Alliances françaises accueillent plus de 400000 étudiants en 2004.

Dans l'ensemble du monde, les Alliances françaises ne sont pas seulement des centres d'enseignement ; elles ont d'importantes activités culturelles.

Ce sont aussi des lieux de rencontres et d'échanges qui constituent un réseau d'amitiés irremplaçable.

II-4-4-L'Organisation Internationale de la Francophonie (L'O.I.F) :

La francophonie s'appuie sur une organisation internationale fondée sur le partage d'une langue et de valeurs communes.

Elle regroupe, à l'heure actuelle, 56 Etats et gouvernements membres, et 13 Etats et gouvernements observateurs.

Tous ces Etats unissent leurs efforts pour promouvoir l'usage du français dans le monde.

Comme la décrit **J. M. BORZEIX** : « *la francophonie est une manière d'être au monde, imprégnée du désir d'échapper à la solitude des nations. À la domination des unes, à la soumission des autres. Plus qu'un rêve, une utopie* ». ¹

Les Etats et gouvernements membres de l' O.I.F ont choisi de structurer le périmètre des interventions de l'organisation autour de quatre missions :

1- La promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique.

¹ - Jean-Marie. BORZEIX, Les carnets d'un francophone, Ed Bleu Auteur, 2006, p 18.

- 2- La promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme.
- 3- L'appui à l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche.
- 4- Le développement de la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

L'objectif de l' O.I.F concernant la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique se décline en deux points :

- 1- Etendre la place du français dans le monde et notamment défendre sa position dans les anciennes colonies d'Afrique.
- 2- Lutter contre la prédominance de l'Anglais.

L'O.I.F respecte la diversité culturelle et linguistique et favorise le plurilinguisme au sein de l'espace francophone par le développement équilibré du français et des langues partenaires.

L'O.I.F s'appuie sur un certain nombre d'instances et d'opérateurs chargés de définir et de mettre en œuvre les orientations politiques définies par les Etats membres.

Les quatre opérateurs directs sont :

- L'agence universitaire de la francophonie (AUF).
- La chaîne francophone TV5.
- L'association Internationale des Maires Francophones.
- L'université Senghor d'Alexandrie.

Parmi les quatre opérateurs déjà cités, la France dispose avec TV5 monde, opérateur francophone de la première chaîne de télévision généraliste mondiale, et avec RFI, d'une grande radio internationale.

Ces deux opérateurs proposent, sur les cinq continents, un regard français sur l'actualité et une ouverture sur la société.

Le lancement, en décembre 2006, de la chaîne France24, la nouvelle chaîne française d'information internationale, vient compléter l'offre audiovisuelle française et francophone avec deux canaux de diffusion.

Donc, le dispositif audiovisuel extérieur contribue pleinement au rayonnement de la langue française dans le monde.

D'autres manifestations culturelles et les événements culturels (festivals, saisons culturelles, ...) sont autant d'occasions de promouvoir la langue française dans le monde.

En citant par exemple, la journée internationale de la francophonie qui célèbre chaque année un patrimoine commun aux 175 millions de locuteurs du français et aux 85 millions de personnes qui l'apprennent.

Alors, l'Organisation Internationale de la Francophonie est une institution fondée sur le partage d'une langue. Elle conduit des actions dans les domaines de la politique internationale et de la coopération multilatérale pour assurer une bonne diffusion à la langue française et participer à sa promotion et son rayonnement et la défendre dans le monde tout entier. Mais la francophonie seule ne pourrait résister à l'énorme poussé de la mondialisation unilingue. Elle doit être soutenue par d'autres organisations qui ont le même but « *défendre la langue française* ».

II-4-5-La Biennale de la Langue Française :

La Biennale de la langue française est une association fondée en 1963 par Alain Guillermo qui était son président de 1963 jusqu'à 1993. Cette association accréditée de statut consultatif près de l'Organisation Internationale de la francophonie.

L'association mène un combat dans le monde pour défendre la langue française, c'est un combat de la diversité des langues contre l'uniformité de tout anglais. La Biennale de la Langue Française approuve et soutiendra toute défense et promotion de cette diversité, parmi les objectifs de la Biennale :

- La défense et l'enrichissement de la langue française.
- Assurer le rayonnement du français dans le monde.
- Respecter la diversité linguistique et culturelle et promouvoir le plurilinguisme.

Donc, le combat n'est certes pas facile, mais l'enjeu est capital et l'aventure des Biennales reflète ce combat de la francophonie pour sa pérennité car les francophones croient « aux vertus essentielles par lesquelles la langue française véhicule une civilisation plus exactement une culture.

Ces vertus essentielles que *Léopold Sédar SENGHOR* réunit sous le vocable de « francité ».¹

II-4-6-Défense de la Langue Française :

Défense de la Langue Française (DLF) est une association dite de loi de 1901 dont le siège est à Paris. Cette association est fondée en 1958.

Défense de La langue Française s'est donnée pour mission : la défense et le rayonnement de la langue française sur le plan national et international.

- La défense du droit des citoyens français de pouvoir s'exprimer dans leur langue maternelle dans tous les actes de leur vie quotidienne comme la loi le prévoit.

Son président est **Jean DUTOURD**, écrivain et membre de l'Académie Française.

Cette association publie une revue trimestrielle du même nom : « *Défense de la langue française* ».

Cette revue qui publie sans cesse des articles à des grands écrivains qui luttent chaque jour pour garder à la langue française sa place dans le monde.

Nous pouvons également citer d'autres organisations francophones qui participent à la défense de la langue française, telle que :

II-4-7-Le Haut Conseil de la Francophonie :

Qui a pour mission de préciser le rôle de la francophonie et de la langue française dans le monde moderne.

Il rassemble les données et confronte les expériences, notamment dans les domaines de l'enseignement, de la communication, de la science et des techniques nouvelles. Il distingue les enjeux et les urgences et propose des perspectives d'avenir.

Chaque année, il établit un rapport sur l'état de la langue française dans le monde.

II-4-8-Le Conseil Supérieur de la Langue Française :

¹ - La francité désigne l'ensemble des caractères propres à la culture française et à la communauté francophone. On estime le nombre de francophones ayant le français comme langue maternelle ou "familiale" à 133 millions, et à 25 millions le nombre des autres personnes connaissant le français dans le reste du monde.

Qui a pour mission de conseiller le ministre responsable de l'application de la charte de la langue française sur toute question relative à la langue française, autrement dit, le conseil supérieur est rattaché au premier ministre à qui il doit donner son avis en ce qui concerne l'usage, l'aménagement, l'enrichissement, la promotion et la diffusion de la langue française en France et hors de France et en ce qui concerne la politique à l'égard des langues étrangères.

Donc, il s'occupe du statut de la langue française.

II-4-9-Avenir de la Langue Française :

Est une association qui lutte pour la langue française et sa promotion en France et dans le monde

II-4-10- L'association AMOPA :

Est fondée par M. Jacques TREFFEL, son président.

Elle est implantée non seulement dans tous les départements de France, les départements et les territoires d'Outre-mer mais aussi sur tous les continents. Son emblème, formé de deux palmes qui ressemblent à une lyre, symbole d'harmonie et de paix, se déploie sur 70 pays étrangers. L'association réunit les élites intellectuelles éparpillées dans le monde et leur donne la possibilité de se rencontrer, se connaître et s'exprimer.

L'AMOPA publie une revue trimestrielle d'une soixantaine de pages, en couleur, c'est une belle revue sur papier glacé tirée à 33000 exemplaires, de haute tenue culturelle et lue dans le monde entier. Elle publie aussi « *Les cahiers de l'AMOPA* » sur des thèmes variés et organise de grands colloques nationaux sur les préoccupations du moment.

Ainsi la vitalité de la langue française est assurée à travers plusieurs revues qui jouent un rôle très important au rayonnement de la langue française dans le monde comme :

- Le français dans le monde : qui s'efforce de rendre compte de l'actualité culturelle et pédagogique des pays francophones.

Pour la partie culturelle, les rubriques sont confiées à deux chroniqueurs, l'un en charge de l'actualité française, l'autre francophone.

Pour les parties enquêtes, témoignages, compte- rendus d'expériences..., l'appartenance de la revue à la Fédération Internationale des Professeurs de Français **F.I.P.F** entretient un lien avec les acteurs de terrain voués à la diffusion du français partout dans le monde, la formation des professeurs est une question importante pour la diffusion du français

Conclusion :

« Si incroyable que cela paraisse, la langue de Molière et de Racine, de Descartes et de Pascal, de Diderot et de Rousseau, de Victor Hugo et de Rimbaud, de Proust et de Aragon, de Jeanne d'Arc et de Louise Michel, de Prévert et de Brassens, de Lavoisier et de Langevin, de Piaget et de Lacan, d'Aimé César et de Mouloud Feraoun, la langue dans laquelle furent écrits le « Discours de la méthode 'et' la déclaration des droits de l'homme et du citoyen », la langue native de la Marseillaise et de l'Internationale », la langue française est en danger »⁴⁴

L'avenir du français sur la scène internationale et son influence sont menacés par l'hégémonie linguistique américaine.

Dés lors, il faut garder les yeux ouverts « *Sur le future sans avenir* »⁴⁵ qui attend la langue et la culture françaises et toutes les langues de l'Europe si leur chute se poursuit sans sursaut de leur part.

La langue française doit relever le défi de hausser son statut comme langue seconde sur le plan internationale et faire face à la concurrence étrangère principalement l'anglais.

Il faut bien comprendre que la survie de la langue française n'est pas seulement un sujet de colloque où se côtoient quelques linguistes et quelques acharnés, mais

⁴⁴- G. HAGE, G. GASTAUD, Manifeste progressiste par la défense de la langue française, publié sur : www.sauv.net/manifprolangue.php consulté le 20/08/2007.

⁴⁵- P.L. BERDOUTICQ, Faut-il défendre la langue française ?conférence le 19 novembre 1998, sur www.languefrancaise.org/diffusion.ens.fr, consulter le 14/12/2006.

l'élever au rang de cause nationale parce que l'image de la France est en jeu et, au-delà son rayonnement, son prestige, son statut et sa place dans le monde.

Outre, pour rester dans le peloton de tête des grandes puissances économiques de bon niveau il faut que la France continue d'être une grande puissance économique de bon niveau et que le français soit une langue dominante sur tous les plans.

A ce sujet M^r **G. BISSAINTHE** écrit : « *La France doit retrouver sa place dans le monde. Mais elle ne pourra le faire que si elle est une France élargie, une France totalement actualisée, et non plus cette petite France enfermée dans un hexagone exigu qui n'a aucune chance de survie* ». ⁴⁶

Il faut défendre la langue française et lui rendre son lustre d'antan, il faut réformer en profondeur la francophonie, la rendre plus proche des gens, surtout, il faut adapter cette institution à la situation actuelle.

Le français doit être utilisé comme un vecteur de coopération et susciter des échanges entre toutes les parties du monde.

Et à la fois singulière et reconnue pour sa richesse et vocation internationale, la langue française doit pouvoir être préservée et s'adapter cependant à des situations nouvelles.

Vecteur du débat d'idées, engagée dans le combat pour la diversité culturelle et linguistique, la langue française a un bel avenir devant elle et doit résolument s'inscrire dans un multilinguisme international.

Elle fait partie, comme toutes les langues du bien commun de l'humanité à sauvegarder.

⁴⁶- G. BISSAINTHE, Le sens profond de la bataille pour la langue française, écrit par Ingrid. BRUNAZZI, publié sur : www.recif.net, consulté le 28/07/2007.

Deuxième Partie :

Les représentations des enseignants de l'école doctorale algéro- française

Introduction :

Le français doit être utilisé comme un vecteur de coopération et susciter des échanges intenses entre, aussi bien pour les échanges scientifiques et universitaires que pour les relations commerciales.

Notre recherche est centrée sur l'étude des représentations des enseignants de l'école doctorale algéro- française envers le statut de la langue française face à l'hégémonie galopante de l'anglais.

Pourquoi l'école doctorale algéro- française ?

Nous avons opté pour l'E.D.A.F parce qu'elle fait partie de la politique linguistique de la France pour faire revivre la langue française dans l'Afrique. Elle fait partie du plan de relance du français au Maghreb.

En somme, c'est une initiative ambitieuse lancée par le ministère des affaires étrangères français avec le ministère algérien de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Il s'agit de la création des pôles pédagogiques de références dans trois pays du Maghreb : En Algérie, au Maroc et en Tunisie.

Elle est destinée à former des doctorants ouverts sur le monde.

L'école doctorale est chargée de concevoir et d'organiser les études doctorales au sein de la nouvelle architecture de l'enseignement supérieur, **le LMD**.

Elle a pour mission de former à la recherche et par la recherche et d'intégrer les doctorants dans la communauté scientifique, avec le souci que la formation leur ouvre des perspectives professionnelles dans l'enseignement supérieur du français.

La création d'un dispositif original d'écoles doctorales en Algérie devrait permettre de former 2000 enseignants- chercheurs de rang magistral, spécialistes de français.

Son objectif est de contribuer au renforcement des études universitaires de français en Algérie et participer à la diffusion du français et de soutenir son statut dans les pays francophones qui sont eux aussi menacés par la déferlante anglaise.

Pourquoi les représentations des enseignants de l'école doctorale (l'EDAF) ?

Nous admettons généralement que les représentations sont faites de connaissances procédurales et de connaissances déclaratives, les premières constituent des règles pour l'action, les secondes sont des connaissances factuelles.

Ainsi, « *les représentations jouent un rôle essentiel dans la théories cognitives : elles sont le lien symbolique entre l'environnement extérieur et notre monde mental* ». ¹

Les représentations linguistiques ne sont pas une donnée primaire, immuable et directement accessible, elles sont construites à partir de l'expérience vécue, actuelle ou passée, des idées reçues et des images marquantes essentiellement antérieures. Pour cette raison elles se localisent volontiers dans l'inconscient collectif du peuple.

Les représentations des enseignants peuvent interpréter certains phénomènes liés à l'état de la langue française et révéler des réalités qui vont éclairer notre étude.

Cette étude faite sur les représentations de deux échantillons représentatifs de deux populations différentes (française et algérienne).

Cette partie pratique de notre mémoire contient deux chapitres,

Le premier est consacré aux représentations des enseignants français.

Le deuxième est consacré aux représentations des enseignants algériens.

Les enseignants docteurs sont une partie très importante de notre vie sociale et intellectuelle.

C'est une partie très intellectuelle qui peut donner des jugements sur des sujets qui touchent tous les évènements.

Et pour poursuivre cette étude et la faire éclairée, nous avons procédé notre enquête en faisant appel à deux questionnaires en vue de dégager les fils conducteurs et de procéder à une analyse qualitative des données recueillies à l'appui des questionnaires, ces derniers qui s'articulent autour de thèmes relatifs à la problématique de sorte qu'ils puissent nous révéler les causes qui sont derrière le déclin du français par rapport à l'anglais.

Le recours au questionnaire se justifie par le fait qu'il nous donne beaucoup d'informations en rapport avec la finalité de notre recherche.

¹ – In Apprendre, revue Science Humaines, n° 98, octobre, 1999, p 32.

Chapitre I

Les représentations des enseignants français de l'E.D.A.F

*«La langue française est, à notre
intellect, ce que l'air est à nos poumons ».*

MAURICE DRUON

Description du corpus :

Dans l'enseignement supérieur, le corps des professeurs des universités est constitué d'enseignants -chercheurs ayant généralement acquis une habilitation à diriger des recherches.

Les enseignants-chercheurs ont des missions très importantes : assurer le développement de la recherche fondamentale et / ou appliquée dans leur discipline et la transmission de compétences scientifiques vers les étudiants et les entreprises.

Pourquoi les enseignants ?

Parce que l'enseignant est une personne érudite ayant une compétence acquise par l'expérience et/ ou au cours d'une formation.

Il est chargé de transmettre des connaissances ou des méthodes de raisonnement à autrui dans toutes les disciplines.

Les enseignants sont une partie intellectuelle qui peut donner des jugements sur des phénomènes qui touchent la langue.

Les enseignants français : sont un public concerné par le thème principal de notre étude et ce thème touche leur langue maternelle. Ils peuvent nous aider à atteindre l'objectif de notre recherche.

Les enseignants algériens : sont un public concerné par la langue française, mais il reste un public qui peut exprimer et donner leurs opinions avec une certaine objectivité.

La langue française est une langue étrangère enseignée et parlée en Algérie.

I-1-Description du questionnaire destiné au français :

Avant d'entamer la description de notre questionnaire et de mentionner les objectifs auxquels il est censé de répondre, il s'avère pertinent de rappeler que le questionnaire peut apparaître un outil d'élaboration facile mais il requiert une certaine compétence de la part de celui qui l'adopte comme moyen de cueillette de données.

Un questionnaire est une liste de questions adressées à des utilisateurs d'une application par courrier traditionnel, par courrier électronique, sur une page web, ...etc. dans le but de rassembler des opinions ou des suggestions ou d'apporter une validation qualitative ou quantitative à des hypothèses émises.

Dans notre étude, nous avons opté pour le questionnaire comme outil nécessaire pour réaliser notre enquête car il est le plus adapté à l'étude des représentations des enseignants et ce questionnaire destiné aux enseignants a pour objectif de nous fournir une vision relativement large sur les représentations des enseignants de l'E.D.A.F sur la situation de la langue française face à l'anglais.

Parmi les inconvénients du questionnaire, rappelons les suivants :

Le chercheur n'est pas en mesure de savoir si les réponses des sujets interrogés sont honnêtes et sincères ou parfois masquées.

Il ne peut pas s'assurer de la compréhension ni de l'interprétation qui vont être faites des questions par les sujets.

Enfin, les questions mal comprises peuvent mener à des réponses vagues qui ne répondent pas à l'objectif du départ.

En somme, nous avons tenté d'adapter notre questionnaire à la problématique, aux hypothèses et à l'objectif de notre travail en veillant à ce que les questions posées englobent tous les fils de notre recherche.

Le présent questionnaire est destiné à vingt enseignants français de l'école doctorale algéro- française.

Il se compose de dix huit questions majoritairement fermées duales (oui/ non/ vrai/ faux, ...) et quelques questions ouvertes qui laissent la possibilité de répondre sans contrainte ce qui permet de recueillir des opinions très personnelles pour les questions délicates.

Etant donné la distance qui nous sépare des enseignants français, nous les avons contacté par e- mail et nous avons reçu les réponses par e- mail.

Nous allons présenter les objectifs des questions élaborées :

La première question : s'informer sur les représentations que les enseignants se font sur le statut de la langue qu'ils enseignent aujourd'hui.

La 2^{ème} et la 3^{ème} question : savoir si la langue française est en concurrence avec l'anglais et s'il pourra maintenir ses positions face à l'anglais.

La 4^{ème}, la 5^{ème} et la 6^{ème} question : connaître si la langue française est vraiment en déclin, c'est-à-dire, savoir si elle s'est dégradée et qu'elles sont les causes derrière ce déclin.

7^{ème} et 8^{ème} question : connaître si les enseignants sont contre ou pour la domination de l'anglais et est ce que l'anglais c'est la langue préférée chez les jeunes.

9^{ème} et 10^{ème} question : connaître si les emprunts à l'anglais présentent une menace au français et si la loi Toubon qui a cherché à limiter ces emprunts a réussi d'atteindre ses objectifs.

11^{ème} question : s'informer sur la place des écrivains francophones dans un monde presque anglophone.

12^{ème} question : qui concerne le domaine de la science en s'interrogeant sur place accordée à l'anglais au profit du français.

13^{ème} question : connaître la place du français dans les nouvelles technologies de communication

14^{ème} question : se renseigner sur la situation linguistique de l'Europe.

15^{ème} question : se renseigner sur les entreprises françaises qui choisissent l'anglais comme langue de travail

16^{ème} question : déterminer le rôle des médias dans la diffusion d'une langue.

17^{ème} question : se renseigner sur l'avenir de la francophonie.

18^{ème} question : s'informer sur la réussite ou l'échec de l'E.D.A.F.

I-2- L'analyse des résultats :

Q1 : *Que pensez- vous du statut de la langue française aujourd'hui ?*

C'est une langue parlée et utilisée dans un nombre encore important de pays, sur tous les continents.

La langue française est une langue porteuse de culture, de valeurs qui ont eu un impact important sur le développement de la démocratie et de la liberté des peuples et elle restera la belle et riche langue qui a reproduit tant de chefs d'œuvres , telles étaient les réponses données par cinq enseignants à cette question, alors que douze enseignants disent le contraire et considèrent que la langue française a subi un recul flagrant face à l'hégémonie galopante de l'anglo- américain et elle continue de céder du terrain à l'anglo- américain.

Ils ajoutent que le français est menacé sur le plan de son statut et son influence dans le monde et menacé également sur le plan de sa structure interne.

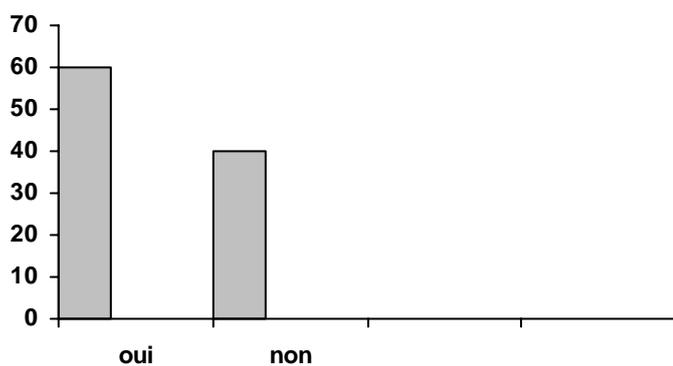
Un autre enseignant affirme qu'en France rien à dire, le français c'est la langue de la République sauf que dans certains milieux, il voit apparaître des colloques ou des réunions de travail en anglais jusqu'à la Sorbonne et il ajoute que le français comme langue véhiculaire ne lui semble pas menacée. Les deux restants n'ont pas répondu à cette question en disant que c'est une question à laquelle ils n'ont pas de réponses (pas d'idées).

Q2 : *Le français est- il vraiment en concurrence avec l'anglais ?*

Tableau N° : 01

Oui	Non
12	08

Représentation graphique N° 01 :



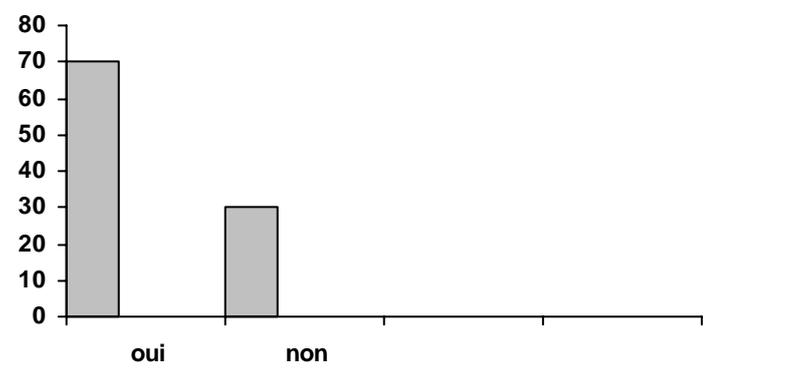
Douze enseignants parmi les vingt interrogés jugent que la concurrence de l'anglais, même dans la vie courante est présente et elle représente une réelle menace pour le français et que même les élèves des pays latin prennent l'anglais comme première langue et ils ajoutent que dans tous les domaines de la technique et de la communication, l'irruption dans la langue d'anglicismes a force de preuve. Les huit enseignants qui ont répondu par non voient que le français n'est pas en concurrence avec l'anglais, il est moins une langue internationale qu'avant et dans de nombreux domaines comme l'économie, les sciences « dures », aéronautique, ... etc. où l'anglais domine, il n'y a plus de concurrence.

Q 3: *Pourra-t-il maintenir ses positions face à la présence massive de l'anglo-américain dans l'économie, les sciences, la technologie, à la radio, à la télévision et sur les nouveaux réseaux de communication qui enserrent la planète ?*

Tableau N° 02 :

Oui	Non
14	06

Représentation graphique N° 02 :



Quatorze enseignants admettent que le français peut renforcer ses positions face à l'anglais si la France a une position claire sur ces thèmes et il faudrait une volonté politique pour défendre la langue française et ils ajoutent que l'anglo- américain est la langue de communication la plus usitée dans le monde, mais cette langue comprise et parlée par tous, de manière souvent approximative, ne permet plus dans un certain nombre de cas d'exprimer de manière fine sa pensée. Il y aura des langues, dont la langue française, qui resteront le vecteur d'un mode de vie et de pensée particulières.

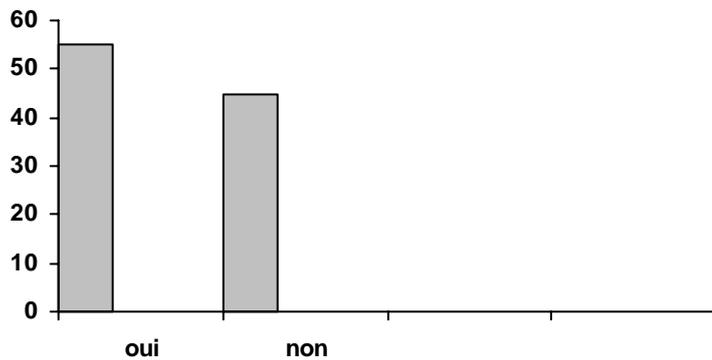
Pour les six enseignants restants, ils pensent que le français ne peut pas reconquérir sa place parce que le modèle américain s'impose davantage chaque jour et devient hégémonique et à terme l'aspect pragmatique risque d'être prégnant.

Q 4 : *La langue française est- elle en déclin ?*

Tableau N° 03 :

Oui	Non
11	09

Représentation graphique N° 03 :



Les enseignants qui ont répondu par « Non » considèrent que le déclin du français est un stéréotype voir un archétype nationaliste sans fondement réel et l'un entre eux ajoute qu'il n'y a pas de déclin, il y a variation des usages nationaux et internationaux (c'est une impression subjective) et que la langue française est en progrès, tandis que onze enseignants jugent que le français est certainement en déclin en comparaison avec l'extension qu'a pris l'anglais et ils s'attachent à montrer que la dégradation de la situation du français a commencé après la 2^{ème} guerre mondiale et son déclin s'est accentué à partir du milieu des années 1990.

Q 5 : *Nous entendons beaucoup dire que la langue française se dégrade et qu'elle a perdu sa place dans le monde.*

Qu'observez-vous en tant qu'enseignant de la langue française ?

Dix enseignants pensent que la langue française évolue, que les règles de la communication changent, que l'exigence sociale est moins contraignante, mais, là encore, les différents milieux sociaux gardent leurs codes de communication propres et ils trouvent et repèrent tous les niveaux de langue.

Ils ajoutent que les gens et pas seulement les jeunes s'autorisent plus de variation par rapport à la norme, mais cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas conscients de la norme, ils la respectent quand nécessaire.

Cela dit que la langue évolue très vite. Elle suit l'évolution de la vie qui évolue très vite actuellement, en relation avec le développement rapide des communications et ils terminent par dire que « évolution » n'est pas synonyme de dégradation. Un enseignant a répondu en disant que pour lui, il pense que le français standard a évolué.

Un autre enseignant pense le contraire et explique que des phénomènes lexicaux et syntaxique telle que la dérivation impropre font dégrader la langue et six autres enseignants interrogés se rejoignent pour dire que la langue française se dégrade quand, dans toutes les professions, on juge avantageux d'employer, et souvent dans un sens faux, des mots, tournures et expressions empruntés à des langues étrangères surtout à l'anglais, en ignorant, volontairement ou non, qu'il existe des bons termes français équivalents, et ils ajoutent aussi que la langue française se dégrade quand la publicité y compris celle d'organisme d'Etat, fabrique, pour attirer l'attention, des verbes ridicules ou invente des formules qui sont des fautes délibérées, des insultes manifestes à la syntaxe et au bon usage.

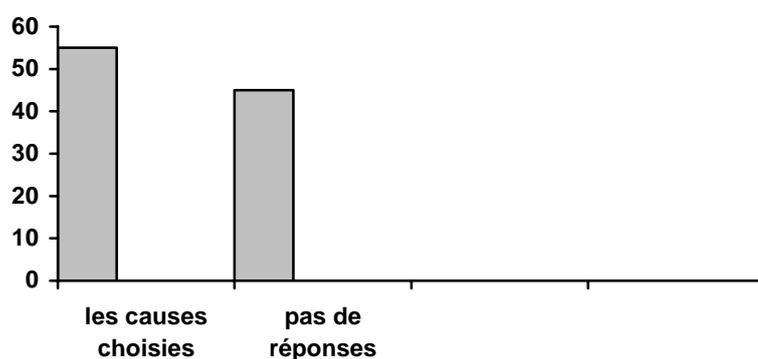
Les deux enseignants restant n'ont pas répondu à cette question.

Q 6 : *Selon vous, quelles sont les causes derrière ce déclin du français ?*

Tableau N° 04 :

<ul style="list-style-type: none"> • La puissance des Etats- Unis • La mondialisation • L'envahissement de la L. F par les anglicismes • L'uniformisation 	Pas de réponses
11	09

Représentation graphique N° 04 :



Les onze enseignants qui ont validé le déclin de la langue française lient les causes qui sont derrière ce recul et ce déclin à la suprématie économique et politique des Etats- Unis qui introduit une hégémonie linguistique cela veut dire imposer l'anglais comme la seule langue utilisée dans le monde et la mondialisation des échanges, qui tend vers l'unilinguisme.

Parmi ces enseignants, trois enseignants ajoutent d'autres causes telles que : l'envahissement de la langue française par les vagues d'anglicismes (mots et tournures anglais) et l'uniformisation et ses pressions linguistiques.

Les neuf enseignants qui restent n'ont pas choisi les causes derrière le déclin du français.

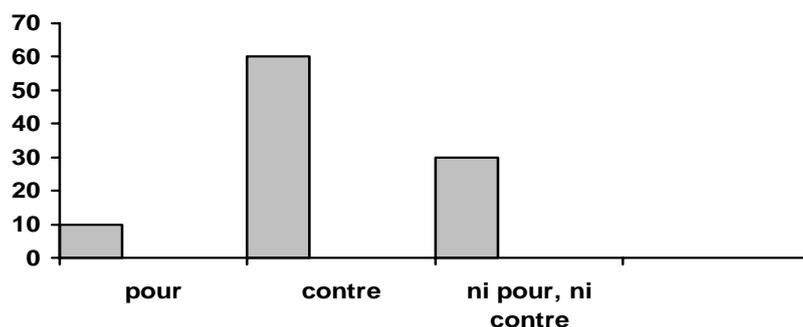
Ils ont dit qu'ils ne peuvent pas répondre à cette question sans valider l'idée du déclin.

Q 7 : *vous êtes pour ou contre la domination de l'anglais comme langue mondiale ?*

Tableau N° 05 :

Pour	Contre	Ni pour, ni contre
02	12	06

Représentation graphique N° 05 :



Douze enseignants enquêtés sont contre la domination de l'anglais comme langue mondiale car ils sont tout simplement contre la mondialisation et le modèle américain, parce que l'hégémonie de la langue anglaise annonce un danger qui menace la langue française et toutes les langues vivantes, c'est le danger de la langue unique.

Et ils ajoutent que c'est un argument en faveur de la diversité linguistique et culturelle.

Deux enseignants sont pour à condition que co- existent langue nationale et langue internationale, mais la question simplifie le problème à leur avis quand l'anglais deviendra langue internationale, il aura évolué et présentera sans doute de grandes variations par rapport à l'anglais d'Angleterre et à l'américain.

Six enseignants ne sont ni pour, ni contre, pour eux c'est un constat.

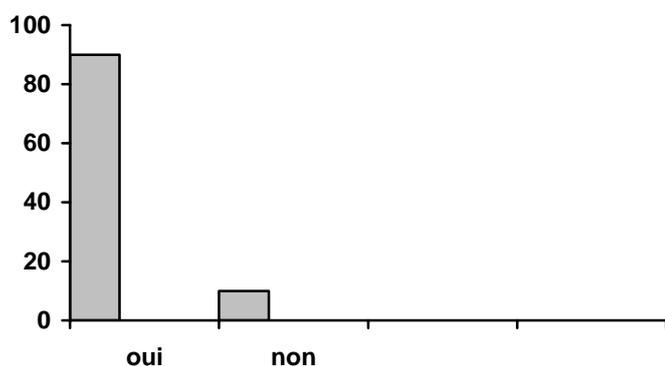
La domination s'impose par le choix de ceux qui la pratique, cela peut changer demain et ce sera l'espagnol ou le chinois ..., il ajoutent qu'il ne peuvent que constater et continuer à pratiquer leur langue tout en utilisant l'outil anglais.

Q 8 : *Pensez- vous que les jeunes s'intéressent actuellement plus à l'anglais qu'au français ?*

Tableau N° 06 :

Oui	Non
18	02

Représentation graphique N° 06 :



La majorité, soit 90% des enseignants interrogés indiquent que la plupart des jeunes voient dans l'anglais la langue la plus pratique pour voyager et faire le business et encore en raison de leur intérêt pour la chanson, la mode, les produits cosmétiques, les jeux vidéos, le cinéma, ...) donc, l'attraction exercée par le modèle américain est très forte chez les jeunes.

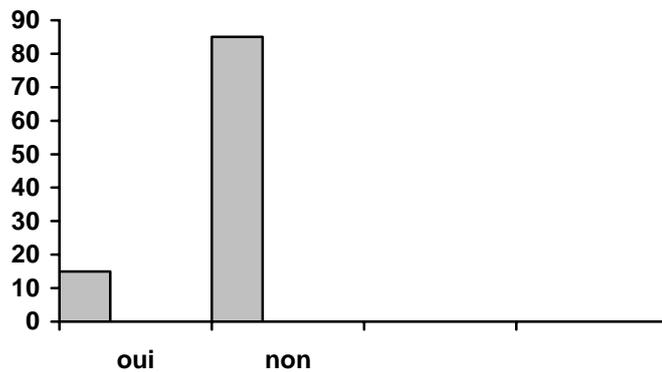
Les deux enseignants qui ont répondu par « Non », justifient leur réponses en disant que les jeunes font selon la tendance du moment et subissent l'influence américaine et ils ajoutent : vu la piètre qualité pédagogique de nombreux élèves français abhorrent l'anglais.

Q 9 : *La langue française est- elle vraiment menacée par les emprunts qu'elle consent sans contrôle, à l'anglais ?*

Tableau N° 07 :

Oui	Non
03	17

Représentation graphique N° 07 :



85% de la totalité des enseignants interrogés nient complètement la menace que peut faire introduire l'emprunt de l'anglais à la langue française car selon eux l'emprunt fait partie de la vie normale d'une langue et c'est un procédé habituel dans toutes les langues en contact et ils rajoutent qu'une langue évolue toujours, notamment par l'introduction de mots et de tournures étrangers.

Ils considèrent en effet que l'usage de mots anglais ou américains n'est pas une mauvaise chose en soi, mais une langue doit intégrer des mots étrangers pour s'enrichir et se développer. En lisant Henriette Walter, on constate que 80% des mots anglais viennent du français, c'est souvent juste une déformation liée à la prononciation et donc c'est « un prêté pour un rendu », c'est un enrichissement mutuel.

15% seulement émettent une opinion inverse pour eux ; la langue française est menacée par les importations anglo- américaines dans le lexique et le vocabulaire français, et qui deviennent trop massives.

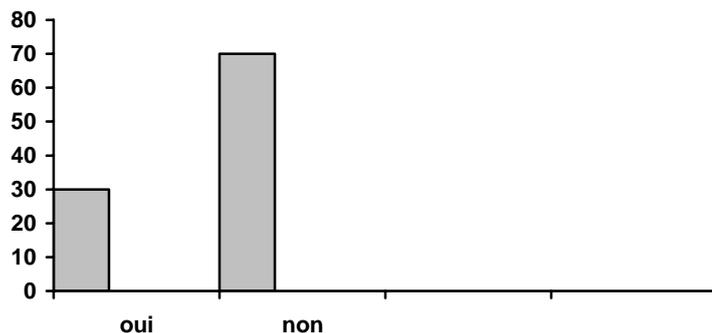
L'anglais est en train d'envoyer tant de mots et de vocables dans la langue française qu'elle va finir par devenir une langue hybride, une langue à syntaxe française peut être, mais relexifiée à cause de l'anglais.

Q 10 : *La « loi Toubon » qui a recherché à limiter les emprunts aux langues étrangères, a-t-elle été une bonne loi et a-t-elle contribué à la sauvegarde de la langue française?*

Tableau N° 08 :

Oui	Non
06	14

Représentation graphique N° 08 :



Quatorze enseignants ayant répondu « Non » ont constaté qu’il faut se méfier des actes linguistiques faits par les hommes politiques. Ces derniers ne s’intéressent pas à la langue, mais ce qui les préoccupe, c’est le pouvoir.

La langue est un instrument du pouvoir, mais la langue en tant que langue ne les intéresse nullement.

Alors un homme comme Toubon commence à se mêler de questions linguistiques c’est essentiellement pour des raisons politiques et non pour des raisons scientifiques.

Donc cette loi n’a pas été la bonne parce qu’elle concerne un champ trop restreint, elle a un impact limité et elle fait partie de ces lois non appliquées parce que non applicables.

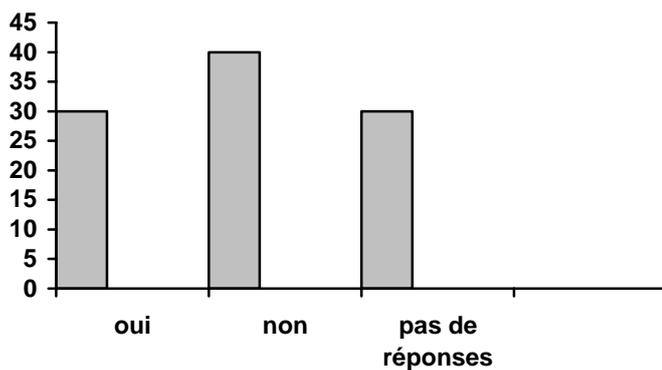
Parmi les six enseignants qui ont répondu par « oui », quatre ont justifiés leurs réponses en disant que cette loi a réussi à atteindre ses objectifs et elle a aidé à rester créatif en trouvant dans la langue, tous les mots susceptibles de représenter leur façon de penser, les deux restants n’ont pas donné de justifications.

Q11 : *Les écrivains francophones sont- ils de plus en plus isolés, voir pénalisés, dans un monde où domine l'anglais ?*

Tableau N° 09 :

Oui	Non	Pas de réponse
06	08	06

Représentation graphique N° 09 :



Six enseignants parmi les vingt questionnés n'ont pas donné de réponses, six autres considèrent que le développement d'une langue étant en fonction de la puissance politique, militaire et économique des peuples qui la parlent, les écrivains francophones et les penseurs de la langue française dont les œuvres ne sont pas traduites en anglais sont de fait, de plus en plus isolés, ignorés sur la scène mondiale, autrement dit qu'une littérature qui n'est pas traduite est une littérature morte.

Huit enseignants ont répondu par « Non », ils pensent que la littérature a toujours été traduite, mais le seul danger est économique, on vendra moins de livres en français.

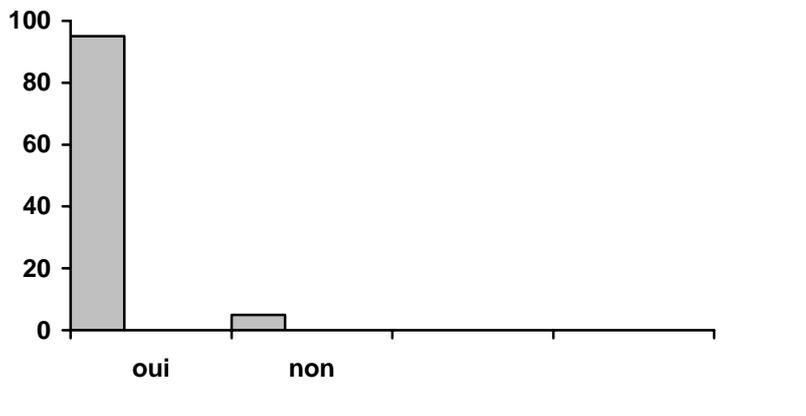
Q12 : *L'anglais semble dominer dans le domaine de la recherche scientifique.*

Un chercheur qui ne parle et qui n'écrit pas l'anglais est-il désavantagé ?

Tableau N° 10 :

Oui	Non
19	01

Représentation graphique N° 10 :



95% des enseignants qui ont répondu affirmativement admettent qu'un chercheur qui ne parle et qui n'écrit pas l'anglais est désavantagé et désespéré étant donné que l'anglais est devenu la langue scientifique dans nombreuses disciplines, dans la majorité des spécialités, l'anglais est devenu la langue de communication internationale entre chercheurs et comme pour progresser, le chercheur doit être au courant de ce qui se passe dans les centres de recherches partout dans le monde, il ne faut pas se contenter de la recherche nationale. Ils rajoutent aussi que les communications et les publications scientifiques requièrent l'usage de l'anglais et la comptabilité des travaux se fait sur les parutions anglaises, (il suffirait de changer le mode de calcul).

L'enseignant qui a répondu par non, voit que le chercheur dans plusieurs disciplines n'a pas besoin de publier en anglais, tels que les mathématiques, ...il n'a qu'à s'attacher à sa langue.

Q13 : *L'usage du français régresse dans les lieux du pouvoir, tandis que le langage paraît se dégrader au fur et à mesure que se développent de nouvelles technologies de communication.*

Que pensez-vous ?

Six enseignants sont d'accord avec ce constat et affirment que la diffusion du français et son influence dans les lieux du pouvoir sont en régression pour des raisons politiques et économiques.

Ils appellent que des pans entiers d'activités comme les secteurs de l'informatique des télécommunications sont régis par l'anglais alors que les pratiques du français y sont reculées, ils voient qu'il faut lutter et défendre la langue française pour lui rendre sa place.

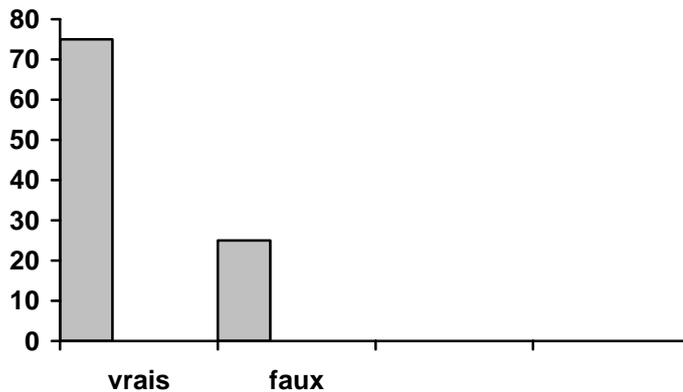
Huit enseignants ne sont pas d'accord en disant que le langage ne se dégrade pas, (encore une fois) il s'agit de variantes adaptées au canal de communication et dans les lieux du pouvoir français, ils parlent français. Un enseignant pense que c'est une affirmation trop rapide tandis que cinq enseignants n'ont pas répondu à cette question.

Q14 : *La situation linguistique de l'Europe est instable et tend vers la domination d'une langue hégémonique ?*

Tableau N° 13 :

Vrai	Faux
15	05

Représentation graphique N° 13 :



L'élargissement de l'Union- Européenne à dix nouveaux pays a entraîné l'augmentation des nombres des langues officielles, il en existe aujourd'hui 23 ce qui renforce la tendance au monolinguisme, c'est-à-dire à tout anglais et il est compliqué et coûteux de gérer toutes les traductions.

Ce sont les réponses données par 15 enseignants et un parmi eux ajoute qu'il est probable que pour des raisons économiques et politiques, on réduise progressivement le nombre de langues de travail.

Cinq enseignants restants, pensent que le français est une langue officielle de l'Europe et elle est considérée comme langue de travail à côté de l'anglais dans les plus grandes institutions européennes.

Q15 : *Que pensez -vous de ces groupes internationaux français qui choisissent l'anglais comme langue de travail ?*

Dix enseignants se rejoignent pour dire que l'internationalisation des échanges conduit de nombreuses sociétés à adopter en France même, l'anglais comme langue de communication au risque de créer une facture linguistique dans l'entreprise. Ce choix est fait pour faciliter la communication et pour informer les consommateurs. C'est dans l'ordre des choses.

Deux autres enseignants pensent que c'est sous couvert d'une nécessité, la voie d'une moindre fréquentation des autres langues.

Trois enseignants considèrent que cela simplifie la communication, mais il faudrait changer de temps en temps, ne serait-ce que pour ne pas toujours donner l'avantage aux anglophones dans les échanges.

Un enseignant pense que ce n'est pas gênant s'ils forment leurs salariés, mais que cela le devient si le salarié est sanctionné sur motifs linguistiques.

Deux autres enseignants pensent qu'ils devraient choisir leur langue puisqu'elle est parlée de tous, l'anglais restant un moyen de se faire comprendre si nécessité.

Un enseignant trouve que : « groupes internationaux français » est vraiment une expression bizarre.

(Où on est entre français où on n'est entre personnes de différents pays).

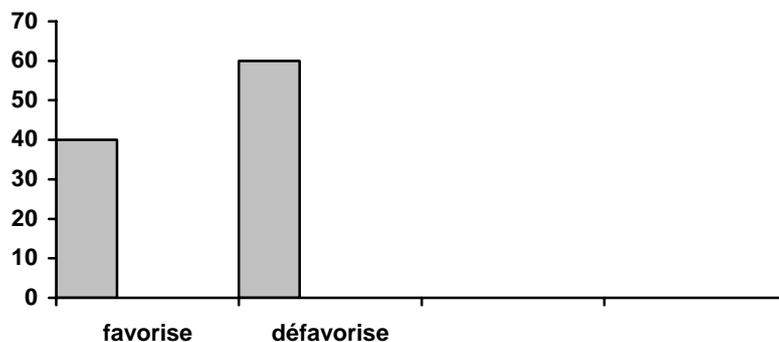
Un enseignant n'a pas donné de réponse à cette question.

Q16 : *Trouvez-vous les médias comme un moyen qui favorise ou défavorise la diffusion du français ?*

Tableau N° 15 :

Favorise	Défavorise
08	12

Représentation graphique N° 15 :



Douze enseignants parmi les vingt interrogés trouvent que les médias ne font pas bon ménage avec la langue française, la diffusion de programmes de télévision en français dans le monde est faible.

En ajoutant le développement des flux d'information pousse à recourir à l'anglais, langue supposée et connue du plus grand nombre, dans la publicité et dans les programmes télévisuels.

Ils ajoutent aussi que la diffusion de la langue française recule par rapport à l'anglais quand la radio et la télévision, tout spécialement dans les émissions dites de variétés ou dans les bavardages décorés du nom de débats, diffusent à longueur d'antennes et à largeurs d'écrans, un parler relâché, avachi et déliquescent.

Ils constatent aussi que l'envahissement de l'anglais dans la publicité, domaine très important qui participe largement dans la diffusion d'une langue.

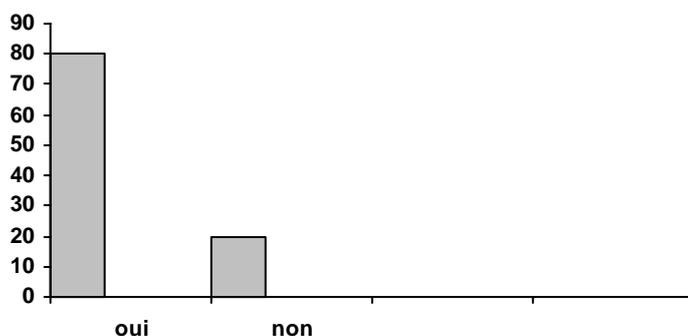
Huit enseignants pensent que la langue française est bien diffusée par les médias qu'ils les considèrent comme un levier stratégique pour la diffusion de la langue et la culture françaises, d'autres parmi eux n'ont pas donné d'opinions.

Q 17 : *De votre point de vue, la francophonie se porte –t – elle bien ? a- t – elle un bel avenir ?*

Tableau N° 16 :

Oui	Non
16	04

Représentation graphique N° 16 :



La majorité des enseignants interrogés ont répondu « Oui », la francophonie a un bel avenir mais à condition de le prouver et de garder cette langue de communication entre les pays à tendance francophone.

Pour eux, la communauté à un bel avenir si les échanges y sont équitables mais ni cela doit constituer un rapport de domination, autant que le français disparaisse et ils rajoutent que pour continuer à pratiquer, entretenir et faire évoluer cette belle langue, il est nécessaire de conserver de la diversité et en raison des choix affectifs qui peuvent s'attacher à une langue, le français en l'occurrence.

Quatre enseignants pensent le contraire et disent que la régression actuelle risque de s'intensifier parce que le triomphe de l'anglo- américain comme langue dominante du monde contemporain devrait entraîner la réalisation selon laquelle à trop nationaliser le français, on finit nécessairement par faire de cette langue un idiome local, et ils croient que s'ils veulent aller loin et ouvrir un futur à la langue française, il faut définitivement sortir de l'illusion selon laquelle elle appartient à la France.

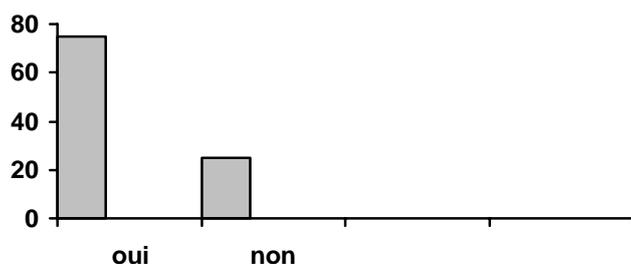
Q 18 : *Parmi les mesures et les orientations que la France a adopter pour faire revivre (relancer) le français, la création de pôles pédagogiques comme l'école doctorale algéro- française.*

Trouvez- vous que l'E.D.A.F est sur la bonne voie ?

Tableau N° 17 :

Oui	Non
15	05

Représentation graphique N° 17 :



Quinze enseignants ont répondu par « Oui » trouvent que les échanges intellectuels et linguistiques suscités par cette initiative créés un vivier de ressources qui pourrait être considéré comme une propédeutique à la stabilisation de pratiques linguistiques par ailleurs déclinantes et ils rajoutent qu'en Algérie, le français reste une langue assez partagée par les chercheurs et les étudiants de plus cela permet à l'Algérie de se démarquer de l'hégémonisme américain et la mondialisation et ses effets .

Selon eux l'E.D.A.F contribue au rayonnement de la langue française et elle contribue à un rapprochement entre l'Algérie et la France.

Les collaborations scientifiques sont toujours les bienvenues, surtout quand elles sont fondées sur un passé et une langue communs.

Cinq enseignants trouvent que l'E.D.A.F est créée pour des raisons politiques et économiques entre les deux pays, ils pensent qu'il n y a pas de partenariat mais plutôt prestation de services et l'école ne fera pas sortir les 2000 thésards prévus.

I-3-Interprétation des résultats :

Q 01 :

Pour cette première question, certains enseignants sont conscients du statut réel de la langue française aujourd'hui, ils trouvent que le monopole du français est contesté depuis la fin de la 1^{ère} guerre mondiale et il a subi un recul flagrant dans sa diffusion dans le monde, et ils insistent que son rayonnement est sérieusement menacé par l'essor et l'expansion de l'anglais qui s'arroge une place prédominante au détriment du français.

D'autres soulignent que la langue française est en évolution et qu'elle est parlée et utilisée dans un nombre de pays sur tous les continents.

Mais, il est à signaler qu'il ne faut pas nier la place prise par l'anglais et qu'il reste la langue la plus parlée sur tous les continents et la langue la plus utilisée dans tous les secteurs et domaines. Donc, nous pouvons dire que certaines réponses masquent les intentions des répondants, ça marque une certaine subjectivité.

Certains d'autres n'ont pas d'idée sur la situation de leur langue maternelle.

Q 02 :

Les réponses données par les douze enseignants concernant cette question montrent que la langue française est en concurrence avec l'anglais, afin de reconquérir la place prise par l'anglais même sur son propre territoire.

Alors que les huit enseignants restants pensent qu'il n'y a pas de concurrence entre le français et l'anglais parce que ce dernier est dominant.

Certes, l'anglais est la langue dominante dans les plus importants secteurs qui régissent la vie, mais en général la concurrence c'est pour conserver la diversité culturelle et lutter contre l'unilinguisme.

Q 03 :

Certains enseignants pensent que la langue française reste une langue forte et qu'elle peut maintenir ses positions face à l'anglais et sa présence massive dans

l'économie, les sciences et les autres réseaux de communication qui enserrant la planète.

Mais, ils n'ont pas mentionné qu'il faut faire des efforts pour sauvegarder ce statut, ça ne se réalise pas, sauf si la France a pris conscience pour défendre sa langue contre ce rouleau compresseur.

D'autres enseignants pensent que le français ne peut pas maintenir ses positions face à l'anglais et sa suprématie, car le modèle américain est prédominant et progresse davantage.

Certes l'anglais et sa domination actuelle sont avant tout l'expression de la suprématie économique et politique des Etats- Unis et du monde anglophone en général, mais la France comme 4^{ème} puissance économique garde une chance pour sauver sa langue et renforcer ses positions.

Q 04 :

La moitié des enseignants admettent que la langue française est en déclin et que sa diffusion et son prestige dans le monde sont diminués face à l'anglais et sa diffusion massive sur le plan international au cours du siècle dernier. Par conséquent, la majorité sont conscients et admettent l'essor qu'a pris l'anglais ces dernières années comme idiome au service des sciences, des techniques, des affaires, car la puissance économique et le prestige politique d'une nation font la richesse et le rayonnement de sa langue.

Ces enseignants, malgré ce phénomène touche leur langue maternelle, mais ils admettent son recul avec un pessimisme qui domine leurs réponses.

M^r **G. ANTOINE** souligne que: « *L'ère de l'universalité de la langue française est révolue, nous sommes entrés dans celle de l'universalité de la langue anglaise* »⁴⁷ autrement dit : la langue française n'est plus la langue de communication, partout, entendue et reconnue, y compris dans les domaines des sciences, des techniques, de l'économie et des médias, c'est-à-dire dans les secteurs- clés de la civilisation moderne, elle a cédé la place à l'anglais qui est devenu hégémonique.

⁴⁷ - G. ANTOINE, La langue française face aux défis de la modernité, in revue AMOPA, N° 142, 2^{ème} trimestre 2000, p36.

Cette affirmation révèle que le recul est clair.

L'autre moitié souligne que la langue française n'est pas en déclin mais bien au contraire, elle est en progrès et que cela n'est qu'un stéréotype.

Cela peut révéler que les français sont attachés à leur langue et ne veulent pas accepter ni valider l'idée du déclin.

Q 05 :

La majorité des enseignants admettent que la langue française ne se dégrade pas mais bien au contraire elle évolue et suit l'évolution de la vie sociale.

Certes, la langue est en perpétuelle évolution et elle ne se dégrade pas mais pour son usage et sa structure, oui comme le souligne M^r **M. DRUON** ex secrétaire de l'Académie française : « *Nous n'avons pas seulement perdu notre imperium linguistique sur la diplomatie, les sciences, les techniques, l'économie, mais parallèlement ou consécutivement, nous sommes descendus, dans l'oral comme dans l'écrit de plusieurs niveaux de langage, vocabulaire et syntaxe se sont dégradés désastreusement, ignoblement .Tout s'avilite .Ne faut – il pas revenir quelque 40 ans en arrière pour trouver les causes de cette dégradation ?* »¹ Et il ajoute : « *Comment peut-ou encore accepter les contraintes de la grammaire française ? Le laisser- aller dans les domaines de l'éducation, du vêtement, des mœurs ne favorise pas la pratique d'une langue châtiée. Et les courts messages, les SMS, dont beaucoup de jeunes et de moins de jeunes sont friands, n'ont plus qu'un rapport éloigné avec le français standard. En bref la vulgarité d'aujourd'hui n'est pas sans rapport avec la déchéance du français* »²

Q 06 :

Certains enseignants insistent sur le fait que la langue française n'est pas en déclin donc il n'y a pas de causes. Ces enseignants sont très attachés à leur langue, ils ne veulent pas avouer, ni accepter que la langue française après avoir connue des périodes glorieuses, est entrée dans le temps des défis.

¹ - M .DRUON, la francophonie, in revue AMOPA, n° 100, 1988.p 19.

² - ibid.

Les enseignants qui ont répondu à cette question admettent clairement le déclin de la langue française et le jugement sur le déclin global du français découle de manière prédominante de deux facteurs essentiels, en premier lieu : vient la puissance économique et politique des Etats – Unis parce que la vitalité d'un idiome dépend de la capacité d'expansion politique, économique, scientifique, culturelle du pays où il se parle et s'écrit.

En deuxième lieu : la mondialisation des échanges qui tend vers l'unilinguisme, et ils estiment qu'elle est pour le français un danger qui le menace parce que son but est l'américanisation de la planète.

D'autres causes non négligeables ont renforcé le recul du français comme : les vagues d'anglicismes et la quantité de mots empruntés à l'anglais qui se sont considérés comme des envahisseurs et la diffusion massive de l'anglais dont les conséquences sont loin d'être négligeables produit une pression en faveur de l'uniformisation qui menace à la fois la diversité des langues et celle des cultures.

Cela nous montre qu'il se peut que la langue se dégrade.

Q 07 :

Pour la majorité, la domination de l'anglais sur le plan mondial dénonce un danger qui menace toutes les langues et qui se représente comme une entrave devant la diversité culturelle et linguistique.

Ces enseignants sont contre le modèle américain et la mondialisation qui apparaissent comme un mouvement massif d'imposition d'un nouvel ordre économique mondial qui conduit à l'imposition de l'anglais comme langue mondiale.

Il est à noter qu'une langue gagne le statut de langue internationale pour une raison principale : la puissance politique de ceux qui la parlent.

D'autres enseignants pensent et estiment que l'anglo- américain est la langue dominante sur le plan international sans rivale.

Est-ce que cela signifie pour autant qu'il n'y a pas de place pour la présence d'autres codes linguistiques dans les échanges mondiaux ?

La perception de la présence de l'anglais comme langue dominante de nombreux échanges internationaux n'est pas nouvelle. Si à l'orée des années 1930, certains croyaient que deux langues domineraient la réalité mondiale, l'anglais et le français, mais les thèmes de la domination de l'anglais et de l'américanisation de la culture se sont bien vite imposés.

Certains d'autres, l'anglais pour eux s'est imposé comme langue mondiale car c'est un choix, et ce choix peut changer d'un jour à un autre.

Q 08 :

La grande majorité des enseignants admettent que les jeunes aujourd'hui s'intéressent à l'anglais plus qu'au français, étant la langue dominante dans tous les secteurs de la vie sociale et la langue du plus grand et plus puissant pays : les Etats-Unis, et en plus de ça, c'est la langue la plus pratique pour faire des business et pour voyager.

La plupart des jeunes sont attirés par la mode, la chanson, le cinéma américain sans oublier l'attrance des jeux vidéos (sur consoles) qui sont offerts dans les grands magasins français en langue anglaise uniquement.

Cela nous montre que le modèle américain semble donc symboliser les diverses aspirations des jeunes qui rêvent à un mode de vie qu'ils imaginent flamboyant, et la langue anglaise bénéficie dans les esprits des jeunes du mythe de : «American way of life » (l'Américain ,le chemin de la vie).

A l'exception de deux enseignants qui affirment que les jeunes suivent la tendance du moment et subissent l'influence américaine.

Cette partie de jeunes prouve un attachement à leur langue malgré l'influence de l'anglais.

Q 09 :

Les réponses obtenues pour cette question montrent que les enseignants sont convaincus que l'emprunt fait partie de l'usage et que les langues se développent au

contact les unes avec les autres. Ils soulignent que c'est un procédé habituel dans toutes les langues et cela ne menace pas les langues.

Certes, une langue s'enrichit et évolue grâce à l'emprunt mais l'usage excessif de l'emprunt peut supplanter le mot originel, par exemple en informatique, ils utilisent le mot « surfer » au lieu de « naviguer », et d'autres exemple comme « week-end » au lieu de dire « fin de semaine », il devient un langage métissé qui se situe sur le versant destructeur, mais le problème aujourd'hui dépasse et de loin celui de tels emprunts ; il menace de devenir celui de la substitution pure et simple de la langue anglaise au français .

A l'exception de trois enseignants qui voient dans l'emprunt un vrai danger qui menace la langue française.

Ces mots venant de l'anglais sont perçus comme étant des envahisseurs, des soldats ennemis venant s'attaquer à la langue et la culture française. Déjà le français est devenu maintenant du franglais dénoncé par Etienne ? Que deviendra- t- il plus tard ?

Q 10 :

La « loi Toubon » a subi un échec lors de son application et elle concerne un champ trop restreint parce que l'exclusion totale des mots anglais c'est voué à l'échec, selon quelques enseignants pourtant cette loi est inspirée par l'idéal démocratique consistant à reconnaître à tout citoyen le droit d'être informé dans sa langue.

Selon d'autres, la loi Toubon a réussi à atteindre ses objectifs malgré « *sept des vingt- quatre articles ont été censurés le 29 juillet 1994 par le conseil constitutionnel* ». ¹

Elle a déjà donné lieu à un nombre assez considérable de procès- verbaux, puisqu'elle est accompagnée d'un appareil de sanctions financières.

Mais cette loi élaborée il y a une dizaine d'années, tentait de dresser un barrage contre cette invasion linguistique a échoué devant le domaine des sciences exactes où elle est impuissante de contrer la réalité.

¹ – C. HAGEGE, Combat pour le français, Edition Odile Jacob, 2006, p194.

Q 11 :

Certains enseignants insistent sur le fait que la littérature française est toujours présente et lue et qu'elle n'a pas besoin d'être traduite.

Nous ne pouvons pas nier que chaque fois que le meilleur de la pensée de langue française est traduit en anglais ou dans d'autres langues, l'impact est immédiat, aux Etats-Unis par exemple, l'influence de Foucault, Derrida, Bourdieu et bien d'autres sur la pensée mondiale est immesurable.

D'autres voient que la littérature française si elle n'est pas traduite elle sera morte, car l'influence des auteurs écrivant en français sera plus grande quand ils passaient à l'anglais, cela assure une grande diffusion à leurs productions.

Mais nous pouvons nous efforcer de lire une œuvre française si nous sommes intéressés par la langue, l'œuvre et l'écrivain.

Q 12 :

En effet à l'heure actuelle, l'anglais tend à devenir la langue préférentielle utilisée par les chercheurs et les scientifiques dans leurs communications écrites et orales, notamment dans les colloques et les congrès.

Cependant, un nombre considérable de chercheurs de très haute qualité qui publient leurs travaux en anglais ne sont pas anglo-saxons, ces chercheurs qui ne parlent pas l'anglais sont de plus en plus nombreux à se juger désavantagés par cet état de fait, qui est simplement non démocratique selon la totalité des enseignants, car l'imposition de l'anglais comme la seule langue scientifique et la seule langue des publications a toujours gêné les chercheurs non anglophones et reste la diversification dans les langues employées dans les congrès scientifiques un vœu fréquent.

Excepté un enseignant qui voit dans le français une langue de la science et que le chercheur peut s'exprimer en sa langue maternelle.

Mais cela ne peut pas nier que les contributions des chercheurs qui effectuent leurs travaux dans leur langue sont ignorés totalement, et ils n'ont pas le droit d'être publiés sauf si elles s'expriment en anglais qui a pour but de leur assurer une diffusion maximale. Autrement dit : une communication scientifique publiée en français n'a

guère de chances d'avoir l'écho international que lui assurerait sa présentation en langue anglaise

Q 13 :

Selon certains enseignants, le français est en régression dans les lieux de pouvoir en rattachant cela à l'obligation de parler anglais surtout dans les rencontres internationales.

Avec le développement des nouvelles technologies de la communication où l'anglais est dominant en reculant les pratiques du français.

D'autres soulignent que la langue ne se dégrade pas et qu'en France, la langue du pouvoir est le français.

Cela veut dire que la nécessité d'une langue unique parce que le pouvoir est un.

Pour certains le pouvoir n'a pas d'importance pour eux c'est pour ça, ils ont refusé de répondre, ils ne veulent pas se mêler à la politique.

Q 14 :

Les réponses données par la majorité des enseignants montrent que l'élargissement de l'Union- Européenne à dix nouveaux pays renforce la tendance au monolinguisme.

Cela montre que l'anglais va devenir hégémonique et annule toute tentative à conserver la diversité linguistique au sein de l'Europe, laisser toute la place à l'anglais et accepter l'uniformisation linguistique.

Mais il est important de noter que la promotion du plurilinguisme, c'est-à-dire la reconnaissance de la diversité linguistique permet d'assurer une place à toutes les langues et au français.

Pour d'autres, la langue française reste une des langues officielles de l'Europe et garde le statut de langue internationale.

Certes, la France doit conserver au français cette particularité, mais il est important de souligner que le problème de l'Union- Européenne est qu'elle a tant de langues différentes ce qui empêche toute réelle intégration et tout développement de l'Union.

Q 15 :

Les réponses collectées pour cette question montrent que la majorité des enseignants sont conscients de la situation linguistique dans le monde des affaires et que l'adoption de l'anglais comme langue de travail c'est pour des raisons économiques.

L'internalisation des échanges et la mondialisation de l'économie poussent les entreprises françaises, qu'elles soient nationales ou internationales à choisir l'anglais pour informer leurs consommateurs et leurs clients qui proviennent de différents pays, cela simplifie la communication.

Ainsi, il convient de souligner l'insistance de certains enseignants sur l'utilisation de la langue française au sein des entreprises en tant qu'une langue internationale connue.

Q 16 :

Certains enseignants considèrent les médias comme un moyen qui défavorise la diffusion du français.

Ils montrent que les médias et la publicité portent à cet égard une responsabilité écrasante quand ils propagent l'anglais avec la merveilleuse efficacité de l'audiovisuel.

Comme le confirme **G. De BROGLIE** : « *Faire des médias les principaux responsables de tous les maux dont peut souffrir la langue française en elle-même* ».¹

Par contre d'autres admettent que les médias sont le bon moyen pour assurer à la langue française la bonne diffusion.

Certes, mais l'envahissement de l'anglais dans les chaînes françaises (les intitulés des émissions comme Téléshopping) et la diffusion des chansons américaines sur les chaînes françaises assurent la diffusion à l'anglais mais pas au français.

A ce propos, **M. DROUN** lance un appel aux dirigeants et aux publicitaires:

« *Cessez de détruire la langue française sur les écrans et sur les affiches* »²

¹ – G. De BROGLIE, cité in Fondation Singer Polignac : Alliance Française, La langue française à la croisée des chemins, Edition l'Harmattan, 1999, p : 87.

² - M. DRUON : La francophonie, in revue AMOPA, N° 100, 1988, p : 24.

Q 17 :

Pour la majorité, la francophonie a un bel avenir devant elle. Elle est soutenue par une coalition d'énergies et de francophones luttant pour la survie de la langue française et refusant de céder le terrain à une forte pression anglophone.

Cela et cette situation produit un bon effet en imposant à la francophonie de se battre vaillamment, sans épargner effort et sacrifices pour rendre à la langue française son essor et assurer le multilinguisme dans le monde.

Pour d'autres enseignants, la francophonie est battue. Ces enseignants voient dans l'hégémonie de l'anglais une réalité que personne ne peut pas la nier, et son emprise sur tous les secteurs de la vie demeure une vérité.

Ainsi, il convient de signaler qu'une prise de conscience chez les français est réveillée, et que plusieurs organismes comme l'Académie française, l'Alliance française, la DGLFLF ont pris en charge de promouvoir et de défendre la langue française dans le monde.

Q 18 :

Les réponses données par les enseignants montrent que ces derniers sont conscients de la nécessité de faire revivre la langue française en créant ces pôles pédagogiques pour défendre le français et le soutenir.

Et l'E.D.A.F comme étant une grande institution et coopération entre la France et l'Algérie qui est un pays francophone, a suscité de bons résultats pour le moment.

Il est important de signaler que la présence du *British Council* qui est l'instrument majeur pour la diplomatie culturelle et l'enseignement de l'anglais à l'échelon mondial ; s'est installé à la capitale Alger pour faire diffuser l'anglais dans le plus grand pays africain francophone.

D'autres enseignants confirment que l'E.D.A.F a été créée pour des raisons politiques et économiques entre les deux grands pays et son but ne va pas être achevé, autrement dit que l'E.D.A.F ne fera pas sortir les 2000 thésards.

Nous pouvons dire à ce propos que nous ne pouvons pas anticiper l'échec ou la réussite de l'E.D.A.F avant de voir le fruit de son travail.

Chapitre II

Les représentations des enseignants algériens de l'E.D.A.F

*« La langue française est lieu de
creusement de mon travail, espace de ma médiation
ou de ma rêverie, cible mon utopie peut être »*

ASSIA DJEBBAR

II-1-Description du questionnaire destiné aux enseignants algériens :

Comme nous l'avons déjà mentionné dans le premier chapitre, le questionnaire est le moyen le plus adapté à l'étude des représentations des enseignants.

Le questionnaire peut se présenter sous de multiples formes permettant, lorsqu'il est correctement préparé, d'accéder à des informations très riches.

Ainsi, l'utilisation de la méthode du questionnaire est très rentable dans la mesure où c'est un instrument qui permet de :

- ✚ Récolter un maximum de données par le biais de questions,
- ✚ Mobiliser le moins de temps possible,
- ✚ Permettre à un retour rapide des informations, aide à décrire, comparer ou expliquer.

Le présent questionnaire est destiné à vingt enseignants algériens de l'école doctorale algéro- française, quelques enseignants ont reçu le questionnaire à main propre d'autres nous les avons contactés par e- mail.

Ce questionnaire se compose de quatorze questions majoritairement fermées.

Nous allons présenter les objectifs des questions :

La première question : s'informer sur les représentations que les enseignants se font sur le statut de la langue qu'ils enseignent aujourd'hui.

La 2^{ème} et la 3^{ème} question : savoir si la langue française est en concurrence avec l'anglais et s'il pourra maintenir ses positions face à l'anglais.

La 4^{ème}, la 5^{ème} et la 6^{ème} question : Connaître si la langue française est vraiment en déclin, c'est-à-dire, savoir si elle s'est dégradée et qu'elles sont les causes derrière ce déclin.

7^{ème} et 8^{ème} question : connaître si les enseignants sont contre ou pour la domination de l'anglais et est ce que l'anglais c'est la langue préférée chez les jeunes.

9^{ème} question : connaître si les emprunts à l'anglais présentent une menace au français

10^{ème} question : s'informer sur la place des écrivains francophones dans un monde presque anglophone.

11^{ème} question : qui concerne le domaine de la science en s'interrogeant sur place accordée à l'anglais au profit du français.

12^{ème} question : déterminer le rôle des médias dans la diffusion d'une langue.

13^{ème} question : se renseigner sur l'avenir de la francophonie.

14^{ème} question : s'informer sur la réussite ou l'échec de l'E.D.A.F.

II-2- Analyse des résultats :

Q 01 : *Que pensez- vous du statut de la langue française aujourd'hui ?*

Une langue classée en 9^{ème} rang par rapport au nombre de locuteurs dans le monde, la langue de la 4^{ème} puissance mondiale pour six enseignants.

Cinq enseignants soulignent qu'en Algérie, le français est la 1^{ère} langue étrangère étudiée et utilisée par les algériens et cela ne peut que lui convenir même s'il en deçà de ce que pensent certains spécialistes du domaine sociolinguistique.

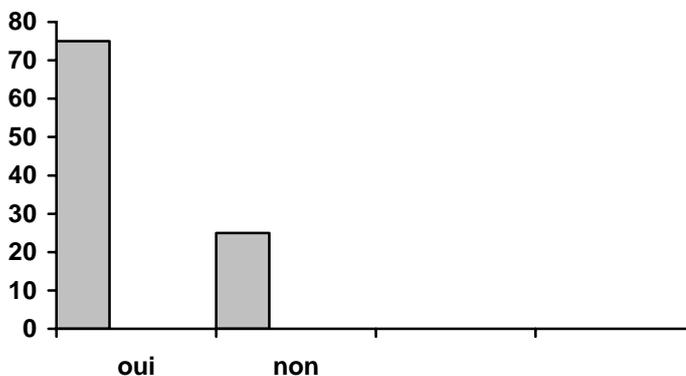
Les neuf enseignants restants voient que la langue française a subit un grand recul sur le plan international, dans sa diffusion, son influence et ses pratiques et qu'elle a cédé la place déjà occupée, il y a des siècles à la langue anglaise qui triomphe avec succès partout dans le monde et même dans les pays francophones.

Q 02 : *Le français est – il vraiment en concurrence avec l'anglais ?*

Tableau N° 01 :

Oui	Non
15	05

Représentation graphique N° 01 :



Pour quinze enseignants interrogés, la langue française entre dans un combat avec l'anglais pour garder et conserver son statut comme langue internationale, elle entre dans une concurrence avec l'anglais qui est devenu prédominant. Pour eux toutes les langues en présence dans une communauté ou un pays entrent en compétition pour l'occupation des espaces.

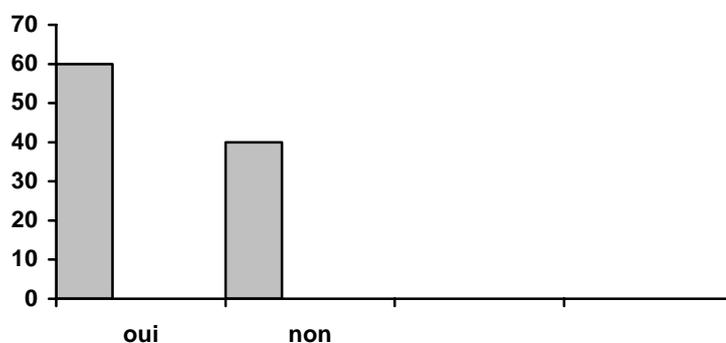
Les cinq restants pensent que la langue n'est que la manifestation d'une autre forme de concurrence beaucoup plus acharnée entre : Des visions du monde, des dimensions culturelles, des approches civilisationnelles en un mot : « La culture ».

Q 03 : *Pourra-t-il maintenir ses positions face à la présence massive de l'anglo américain dans l'économie, les sciences, la technologie, à la radio, à la télévision et sur de nouveaux réseaux de communication qui enserrant la planète ?.*

Tableau N° 02 :

Oui	Non
12	08

Représentation graphique N° 02 :



Douze enseignants pensent que cela peut paraître utopique mais le français peut maintenir ses positions face à l'anglais triomphant grâce à la volonté de ses locuteurs.

Ils rajoutent que la France est, et restera une puissance économique et c'est évident que la langue suivra et elle adopte des stratégies qui sauvegarderont sa position comme l'école doctorale, Les instituts gœuthes,... etc.

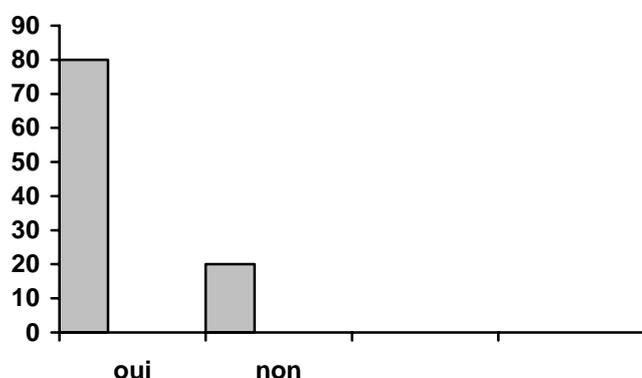
Pour huit enseignants la langue des Etats- Unis est la langue de la première puissance mondiale, cela a pour conséquence la diffusion et l'impact universels de l'idéologie américaine et que l'emprise de l'anglais sur toutes les sociétés non anglophones est pertinente et aussi l'omniprésence de l'anglais dans tous les domaines empêche la langue française à maintenir ses positions ni à les renforcer.

Q 04 : *La langue française est- elle en déclin ?*

Tableau N° 03 :

Oui	Non
16	04

Représentation graphique N° 03 :



80% de la totalité des enseignants enquêtés trouvent dans le déclin de la langue française une réalité qui a pris naissance après les deux guerres mondiales où l'anglais a pris un essor et il est devenu si répandu dans le monde, tandis que l'usage de la langue française et sa diffusion régressent dans l'Europe et dans le monde tout entier. Alors que l'anglais l'a progressivement remplacé au plan international.

Pour deux enseignants, la langue française occupe la place qui lui revient aujourd'hui et pour deux autres, c'est bien au contraire, il y a une véritable naissance de cette langue, un regain de vitalité la caractérise aujourd'hui.

Q 05 : *Nous entendons beaucoup dire que la langue française se dégrade et qu'elle a perdu sa place dans le monde.*

Qu'observez-vous en tant qu'enseignant de la langue française ?

C'est évident dans la mesure où ce phénomène touche toutes les langues sans aucune exception, c'est un fait dans la société, selon quinze enseignants.

Ils rajoutent que c'est tout à fait normale qu'une langue perd sa place et soit remplacée par une autre plus forte c'est le cycle naturel de l'évolution de l'histoire de l'humanité. A chacun son ère, sa suprématie, la langue chinoise attend son tour.

Deux enseignants ont constaté que la langue française a perdu son statut comme 1^{ère} langue mondiale, mais restera une des plus grandes langues internationales.

Trois autres disent que le français est en évolution et il bat avec rigueur pour défendre ses positions et renforcer son statut à côté de l'anglais.

Q 06 : *Selon vous, qu'elles sont les causes du déclin ? (Si vous avez validé l'idée du déclin)*

Selon les seize enseignants qui ont validé le déclin de la langue française signalent que les principales causes derrière ce déclin sont :

- 1- La suprématie économique et politique des Etats- Unis (hégémonie économique = hégémonie linguistique) qui a entraîné la domination actuelle de l'anglais et l'imposer au monde entier.

2- La mondialisation des échanges qui tend vers l'unilinguisme c'est-à-dire l'influence de l'anglais et sa prééminence ne cesse de croître du fait de la mondialisation de l'économie.

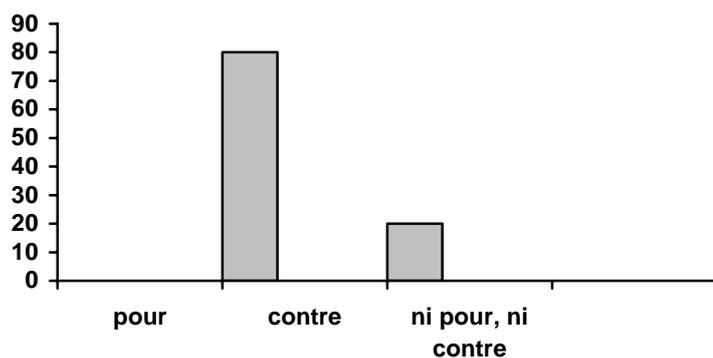
En ajoutant une autre cause qui a participé et favorisé ce recul : l'envahissement de la langue française par les vagues d'anglicisme et d'américanisme et le déclin économique de la France.

Q 07 : *Vous êtes pour ou contre la domination de l'anglais comme langue mondiale ?*

Tableau N° 04 :

Pour	Contre	Ni pour, ni contre
00	16	04

Représentation graphique N° 04 :



Seize enseignants sont contre la domination de l'anglais comme langue mondiale, car toute forme d'hégémonie est condamnable, pour eux, toutes les langues se valent, une compétition saine et juste doit s'instaurer au niveau mondial, toutes les langues ont le droit d'y exister.

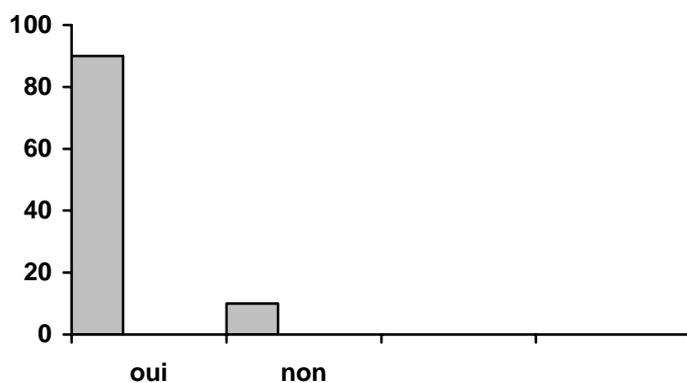
Quatre enseignants ne sont ni pour ni contre, ils ne veulent pas dévoiler leurs avis, ils montrent leurs indifférence.

Q 08 : *Pensez- vous que les jeunes s'intéressent actuellement plus à l'anglais qu'au français ?*

Tableau N° 05 :

Oui	Non
18	02

Représentation graphique N° 05 :



Pour la majorité des jeunes, parler anglais ; c'est à la mode, le français s'est dépassé.

La grande majorité des jeunes du monde aujourd'hui sont attirés par l'anglais parce que c'est la langue du business , des chansons, du cinéma, des jeux et les jeunes s'identifient au « best », au « top », aux « stars » dans tous les domaines. La langue anglaise est la 1^{ère}, elle est la « miss » linguistique, se sont les réponses données par dix huit enseignants enquêtés.

Deux enseignants pensent que même si la grande partie de la nouvelle génération admire l'anglais et que ce mouvement est irréversible, mais il y a toujours une partie des jeunes qui prouvent un amour profond à la langue française et qui la défendent avec rigueur.

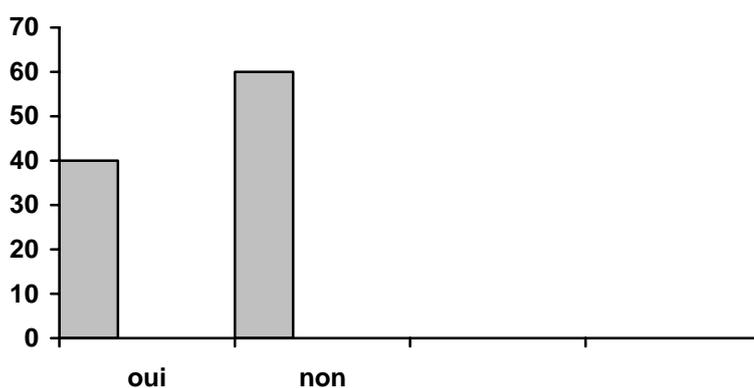
En Algérie par exemple, les jeunes algériens pratiquent le français plus qu'à l'anglais.

Q 09 : *La langue française est- elle vraiment menacée par les emprunts qu'elle consent, sans contrôle, à l'anglais ?*

Tableau N° 06 :

Oui	Non
08	12

Représentation graphique N° 06 :



Douze enseignants ont répondu par « Non », et ils signalent qu'une langue emprunte et donne à son tour, c'est la loi de la nature. Elle ne peut pas survivre sans ce jeu et ce reflux.

Ils rajoutent qu'au 18^{ème} siècle l'anglais avait beaucoup emprunté au français, au 20^{ème} siècle c'est l'inverse. Pour eux, aucune langue n'est épargnée et c'est aux spécialistes d'agir pour en faire un bon usage et il est intéressant qu'une langue évolue grâce aux échanges.

Huit enseignants pensent l'inverse et confirment que les emprunts menacent une langue quand leur usage sera excessif et le français d'aujourd'hui devient du franglais comme l'a dénoncé déjà Etienne.

La langue française est devenue une langue matinée d'anglicismes pourtant il se trouve des équivalents français.

Cette mode qui touche tous les domaines, et les exemples sont nombreux et tout un chacun peut s'en apercevoir en lisant les journaux, en écoutant la radio, en regardant la télévision ou les affiches placardées partout, sans parler d'Internet où l'anglo-américain domine.

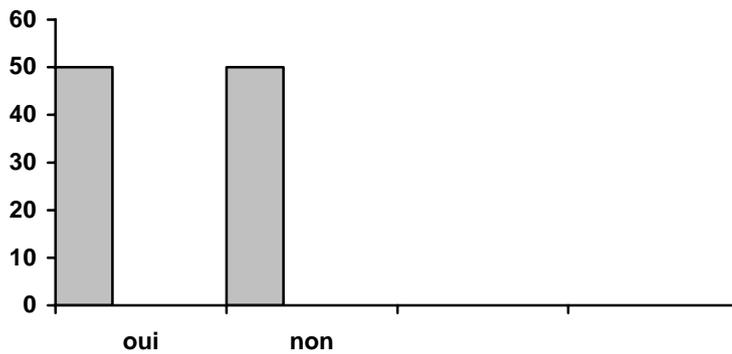
Ces enseignants demandent aux scientifiques (linguistes et autres) de prendre les choses en main pour intégrer les apports des autres langues, et qu'ils veillent à sa défense.

Q 10 : *Les écrivains francophones sont – ils de plus en plus isolés, voir pénalisés, dans un monde où domine l'anglais ?*

Tableau N° 07 :

Oui	Non
10	10

Représentation graphique N° 07 :



La moitié des enseignants enquêtés ont répondu affirmativement et ils voient que les écrivains francophones sont isolés et leurs écrits sont ignorés sur le niveau international et ne sont lus que sur le niveau national (au niveau de la France). Ces enseignants voient que cela est relatif au nombre de lecteurs francophones dans le monde par rapport au lectorat anglophone.

La deuxième moitié des enseignants ont répondu par « non » considèrent que tous les écrits, s'ils sont bons seront traduits en anglais et lus par tout le monde. Pour eux, la langue française c'est la langue de la littérature et que les célèbres chefs-d'œuvres sont écrits et publiés dans cette langue par contre l'anglais pour eux, c'est une langue des affaires.

Ils donnent exemple de Mohamed Dib, excellent écrivain a été traduit en anglais, en allemand, en italien,...

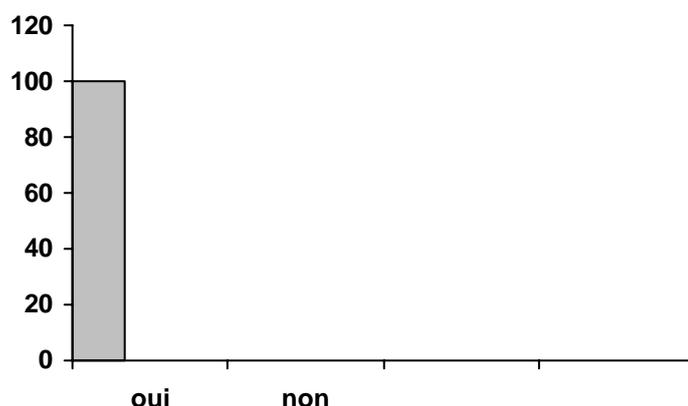
Q 11 : *L'anglais semble dominé dans le domaine de la recherche scientifique.*

Un chercheur qui ne parle et qui n'écrit pas l'anglais est-il désavantagé ?

Tableau N° 08 :

Oui	Non
20	00

Représentation graphique N° 08 :



Tous les enseignants ont répondu par « Oui » pour cette question. Ils admettent que c'est la loi du marché (l'offre et la demande : L'Édition, la publication, les bénéfices, les profits). Pour eux, c'est indiscutablement que le chercheur doit apprendre l'anglais pour exposer ses recherches à l'oral comme dans l'écrit.

Ils rajoutent que l'anglais c'est la langue des sciences et c'est la langue utilisée dans les colloques et les congrès même en France elle-même, les chercheurs doivent publier en anglais les résultats de leurs recherches pour être perçus. La recherche est absolument internationale, et la réalité montre qu'actuellement l'anglais est la seule langue utilisée et parlée dans les colloques et les rencontres internationales.

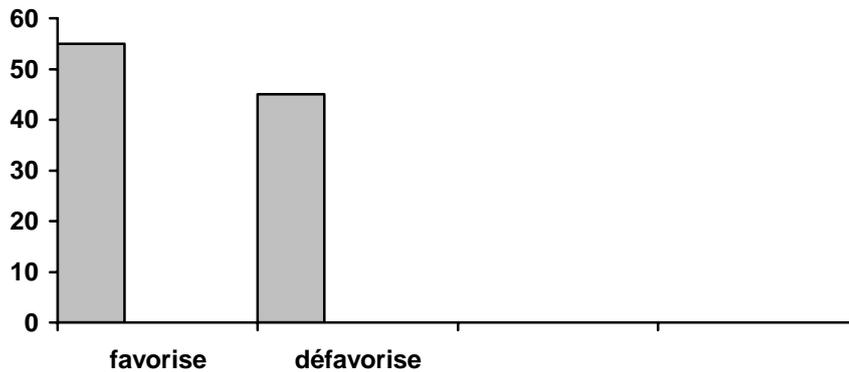
Pour eux l'ère du français est révolue c'est le tour de l'anglais de prendre sa chance, chacun à son tour.

Q 12 : *Trouver- vous que les médias comme un moyen qui favorise ou défavorise la diffusion du français ?*

Tableau N° 09 :

Favorise	Défavorise
11	09

Représentation graphique N° 09 :



Onze enseignants parmi les vingt questionnés pensent que les médias favorisent la diffusion du français, ils font et défont l'opinion sans le moindre doute. Ces enseignants trouvent que c'est normale que les médias lourds (télévision, radio, ...) participent à la propagation de la langue dans le monde, à la diffuser rapidement.

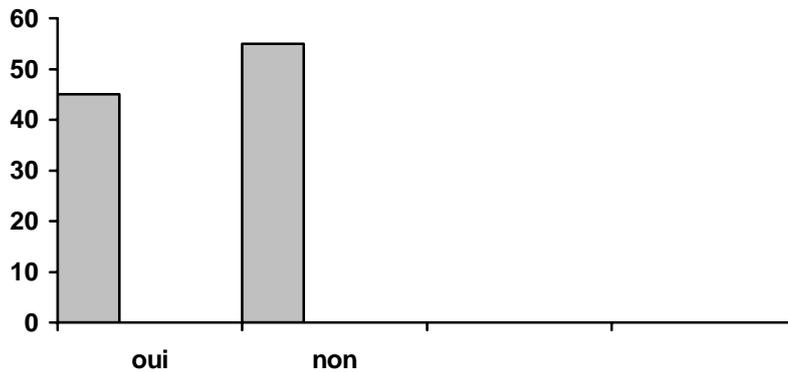
Neuf enseignants ont répondu négativement soulignent que l'anglais concurrence le français sur les écrans, dans les journaux, sur les affiches dans la publicité. Ils voient que les médias diffusent des programmes et des émissions en utilisant toujours des tournures et des mots empruntés à l'anglais.

Q 13 : De notre point de vue, la francophonie se porte- t- elle bien ? à- t- elle un bel avenir ?

Tableau N° 10 :

Oui	Non
09	11

Représentation graphique N° 10 :



Pour neuf enseignants qui ont répondu par « Oui », pensent que la francophonie a un bel avenir devant elle. Elle n'est pas une machine de guerre contre l'anglais. Elle se bat plutôt contre une langue unique, une culture unique, une pensée unique, son objectif est de promouvoir la langue française et la propager et lui rendre son statut comme langue internationale à côté de l'anglais.

Pour eux la francophonie est un club qu'il s'agit d'abord d'intégrer sans gêne et ensuite participer à garantir son avenir, c'est un lieu d'échange et de convivialité.

Pour onze enseignants restants soulignent que les politiques qui caractérisent toutes les actions de la France, le caractère même de son ambition, la sournoiserie et l'hypocrisie des déclarations officielles n'aideront jamais à l'instauration d'une francophonie multiculturelle et la francophonie seule ne pourrait résister à l'énorme poussée de la mondialisation unilingue.

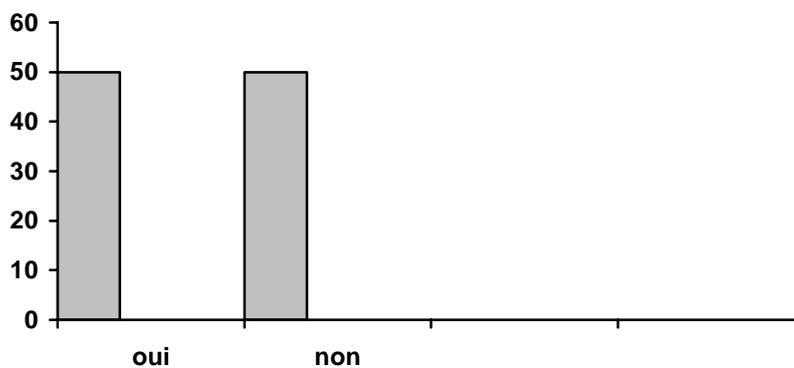
Q 14 : *Parmi les mesures et les orientations que la France à adopté pour faire revivre (relancer) le français, la création de pôles pédagogiques comme l'école doctorale algéro- française.*

Trouvez- vous que l'E.D.A.F est sur la bonne voie ?

Tableau N° 11 :

Oui	Non
10	10

Représentation graphique N° 11 :



Les dix enseignants ayant répondu par « Oui » trouvent qu'autant l'Algérie que la France ont des intérêts dans la création de cette institution pour l'Algérie, elle gagne la formation d'enseignants chercheurs de haute qualité.

Pour la France, elle gagne sur le plan linguistique avec locuteurs potentiels en Français.

Dix enseignants ont répondu par « Non » signalent que la langue française est en train d'occuper un espace qu'elle n'a pu conquérir en un siècle et demi d'occupation de l'Algérie.

Tout cela se fait dans la précipitation et la confusion (le système de quotas et le calendrier imposé)

Ces enseignants trouvent que l'E.D.A.F est un édifice fragile qui ne pourra tenir longtemps face au coup de boutoir de l'anglais.

II-3- Interprétations des résultats :

Q 01 :

Les réponses données par les enseignants montrent que la langue française a subit un recul dans son influence, son prestige et ses pratiques en laissant sa place à la langue anglaise.

Et d'autres considèrent qu'en Algérie, la langue française bénéficie d'un statut important chez les algériens comme la 1^{ère} langue étrangère étudiée et utilisée, et elle est une langue internationale à côté de la langue anglaise.

Les réponses des enseignants montrent que même les algériens sont conscients du statut réel de la langue française aujourd'hui malgré ce phénomène ne touche pas leur langue maternelle.

Q 02 :

La majorité des enseignants trouvent que le français est en concurrence avec l'anglais pour l'occupation des espaces et certains pensent qu'il n'y a pas de concurrence entre les deux langues.

La concurrence doit être entre des visions du monde et des dimensions culturelles.

Pour les enseignants qui considèrent que le français et l'anglais sont en concurrence c'est parce que la concurrence garde la vivacité d'une langue et c'est la raison pour laquelle les défenseurs du français tirent la sonnette d'alarme pour propager son enseignement et le renforcer surtout dans les pays francophones qui sont aujourd'hui ciblés par l'anglais qui aspire à tuer le français chez eux.

Pour ceux qui voient que le français n'est pas en concurrence avec l'anglais parce que le nombre des locuteurs anglophones est supérieur à celui des locuteurs français ce qui ne montre aucune façon de concurrence.

Mais il est à signaler que le français reste le principal concurrent de l'anglais dans le monde, vu sa position de langue internationale présente sur les cinq continents, position que ces seules langues possèdent !

Q 03 :

Pour certains enseignants, le français peut maintenir ses positions face à la présence massive de l'anglais grâce à la volonté de ses locuteurs et que la France restera une puissance économique et la langue suivra, et ils rajoutent que la France aujourd'hui adopte des stratégies qui sauvegarderont sa position comme l'école doctorale, institution gœuthes, ...etc.

Cela ne se réalise pas sauf si cette politique linguistique sera efficace et prise en charge.

Pour d'autres, la langue française ne peut pas maintenir ses positions face au triomphe de l'anglo-américain qui progresse davantage jour après jour dans tous les domaines.

Mais s'il y'aura vraiment une volonté, le français garde une place à côté de l'anglais.

Q 04 :

Les réponses données pour cette question montrent que les enseignants algériens sont conscients de la situation réelle du français dans le monde, ils confirment que la langue française est en déclin, vu le triomphe accéléré de l'anglais qui a pris toute la place déjà occupée par le français.

Etant donné le contexte où se trouvent les enseignants algériens, leurs réponses donc contiennent certaine objectivité. Le français pour eux est une langue étrangère, ils voient qu'elle est menacée.

Pour quatre enseignants le français occupe la place qui lui revient aujourd'hui et qu'elle est en progression, et un regain de vitalité la caractérise aujourd'hui.

Ces enseignants admirent la langue qu'ils enseignent et ils la soutiennent.

Q 05 :

La grande majorité des enseignants trouvent que la langue française s'est dégradée et qu'elle a perdu sa place dans le monde face à l'anglais. Ces enseignants confirment que c'est très normal et très naturel qu'une langue recule et laisse la place à une ou plusieurs langues plus fortes qu'elle.

Ils trouvent que c'est le cycle naturel de l'évolution, certaines langues naissent et certaines tombent, à chaque langue son temps et son ère.

Pour d'autres enseignants, le français est en évolution et il ne se dégrade pas.

Ces enseignants ne veulent pas admettre la dégradation ou bien le recul du français face à l'anglais. Peut être parce que ça touche leur métier d'enseignant de langue française.

Q 06 :

Les réponses obtenues pour cette question montrent que les enseignants confirment le déclin du français et trouvent que derrière ce recul il y a plusieurs causes et que la puissance des Etats- Unis vient en premier lieu et la mondialisation des échanges qui tend vers l'unilinguisme en deuxième position, ces enseignants admettent que la puissance des Etats- unis et son hégémonie économique et technologique qui ont fait le succès de l'anglais et font reculer celui du français.

Ils considèrent aussi que la mondialisation est l'un des éléments qui font reculer le français car la mondialisation en une seule langue stérilise toute vitalité créatrice.

Q 07 :

Les réponses collectées pour cette question montrent que le plus grand nombre des enseignants sont contre la domination de l'anglais comme langue mondiale. Ils voient que cette domination est condamnable pour toutes les langues qui ont tous, le droit d'exister et être parlées.

Ces enseignants voient dans l'hégémonie de l'anglais, dans cet impérialisme linguistique anglo-américain une grande menace pour toutes les langues car cela va évincer la diversité culturelle et linguistique et imposer une langue unitaire.

Pour ceux qui ne sont ni pour ni contre, ils ne veulent pas dévoiler leur opinions.

Q 08 :

La grande majorité des réponses révèlent que les enseignants sont au courant de ce qui se passe chez les jeunes et que ces derniers prouvent un grand intérêt à la langue anglaise.

Ils considèrent que les jeunes aujourd'hui s'intéressent au « best », au « top », aux « stars », leurs intérêts pour les chansons et le cinéma américains aux jeux vidéos. Ces enseignants admettent clairement que l'anglais c'est la « miss linguistique ».

Cela peut nous montrer que l'attrance de l'anglais est irrésistible car la musique, l'informatique véhiculent largement la langue anglaise.

Pour deux enseignants, ils pensent que le français est défendu par une partie non négligeable de jeunes et en Algérie, les jeunes s'intéressent au français.

Il est important de signaler qu'en Algérie, avec l'ouverture de ces écoles privées qui enseignent l'anglais, a encouragé l'apprentissage de cette langue et en France, les jeunes aujourd'hui sentent la nécessité d'apprendre l'anglais. Tout le monde est conscient qu'ils ne peuvent pas se contenter du français car il ne peut pas satisfaire tous les besoins des jeunes.

Q 09 :

Certains enseignants signalent qu'une langue emprunte et donne à son tour, au 18^{ème} siècle l'anglais avait beaucoup emprunté au français ; au 20^{ème} siècle c'est l'inverse.

Ils voient qu'une langue évolue grâce aux échanges, et aucune langue n'est épargnée mais c'est aux spécialistes d'agir pour en faire un bon usage.

A partir des réponses données par ces enseignants, il est clair que les emprunts font partis de la vie d'une langue, mais une langue peut être supplantée par une autre si l'emprunt et son usage sera exagéré (abusif), les emprunts ne doivent pas se substituer aux mots existants, ils ne doivent pas modifier les règles et les structures de la langue à laquelle ils s'incorporent, sinon, au lieu d'être un enrichissement, leur entrée la détruirait.

D'autres enseignants voient dans l'emprunt à l'anglais un danger qui menace la langue française qui est devenue une langue matinée d'anglicismes, ils rajoutent que l'emprunt touche tous les domaines, nous le trouvons partout.

Il convient de souligner qu'en français il se trouve beaucoup d'équivalents aux mots empruntés et c'est aux spécialistes (néologistes) de faire intégrer ces équivalents et d'en trouver d'autres pour stopper et arrêter le recours à l'emprunt.

Q 10 :

Les réponses obtenues par la moitié des répondants montrent que les écrivains francophones sont isolés sur le niveau international face aux anglophones et cela est lié au nombre des lecteurs francophones par rapport au lectorat anglophone.

Il ne faut pas nier que les écrivains francophones trouvent toujours leurs lecteurs si leurs écrits sont originaux.

Alors que la moitié des enseignants trouvent que les écrits francophones si sont bons, ils seront traduits et lus sur la scène internationale. Ils considèrent que la langue française est la langue de la littérature qui exprime par son style la beauté, la créativité et la clarté.

Cela nous mène à citer par exemple dans les pays francophones où l'anglais n'a pas encore dominé, les lecteurs francophones sont plus que les anglophones car les romans écrits en anglais sont moins disponibles.

Q 11 :

Les réponses collectées par la totalité des enseignants révèlent la vérité que les chercheurs qui ne connaissent pas l'anglais sont désavantagés (étant la langue de la science) et désespérés. Ces enseignants admettent que c'est très important pour les chercheurs d'apprendre cette langue quelque soit sa langue maternelle, car c'est la langue utilisée et parlée dans les colloques scientifiques et les rencontres internationales et elle est encore la langue obligée dans les publications scientifiques et les rencontres internationales.

Pour être connu et publié, le chercheur doit savoir l'anglais même en France, les publications sont en anglais si non elles seront ignorées s'ils utilisent d'autres langues.

Ce qui peut se résumer que c'est un pessimisme qui règne chez les chercheurs et les scientifiques qui ne connaissent pas l'anglais. Cette langue qui devient la langue hyper centrale de la recherche scientifique et c'est pour cette raison que les chercheurs s'efforcent d'apprendre l'anglais. Le français a longtemps régné sur la science comme il a dominé la vie diplomatique, aujourd'hui cette primauté n'est plus qu'un souvenir et la langue anglaise est en passe de devenir la langue unique des échanges scientifiques.

Q 12 :

Certains enseignants trouvent les médias comme un moyen qui favorise et participe dans la diffusion des langues et les médias qui diffusent en français font et défont l'opinion sans le moindre doute. Ils trouvent que les médias propagent la langue française rapidement.

Mais il est important de noter que le nombre des chaînes qui diffusent en anglais est supérieur au nombre des chaînes qui diffusent en français.

Pour d'autres enseignants, ils considèrent que les médias participent largement dans la déchéance de la langue française quand ils diffusent des programmes et des émissions en utilisant un vocabulaire métissé.

Ce qui mène à la propagation de l'anglais et non du français.

Q13 :

Les réponses données par les enseignants révèlent l'optimisme de ces enseignants. Ils considèrent que la francophonie se porte bien et elle bat avec toute énergie pour promouvoir la langue française dans le monde et lui rendre sa place à côté de l'anglais. Ils voient que la francophonie est un club, un lien d'échange et de convivialité où se rassemblent tous les défenseurs de la langue française pour un seul but : promouvoir et défendre le français.

Cela montre que la France doit multiplier les efforts pour instaurer sa langue dans le monde qui est dominé par l'anglais.

D'autres voient que le français ne peut pas tenir devant l'anglais car les relents politiques qui caractérisent toutes les actions de la France n'aideront jamais à l'instauration d'une francophonie multiculturelle.

Mais il est important de souligner que la francophonie s'est donnée pour mission de lutter pour la diversité culturelle, se posant en acteur privilégié du combat contre l'uniformité des esprits qui se profile derrière la mondialisation.

Q 14 :

La moitié des réponses collectées montrent que les enseignants trouvent que l'E.D.A.F est une institution créée par ces pays qui ont des intérêts mutuels, l'un gagne la formation des enseignants de haute qualité l'autre gagne des locuteurs potentiels en français.

Ils est clair que l'Algérie comme étant un grand pays francophone africain assure une bonne diffusion et promotion à la langue française ce qui encourage la France à créer ces institutions.

L'autre moitié des enseignants trouve que l'E.D.A.F est un édifice fragile qui ne pourra pas tenir longtemps face à l'anglais.

Mais nous ne pouvons pas anticiper l'échec ou la réussite car l'objectif de l'E.D.A.F se réaliserait quand les enseignants formés arriveront à former des locuteurs s'exprimant en français.

Conclusion :

L'analyse des données recueillies à l'appui des questionnaires nous montrent que les réponses fournies par les enseignants de l'école doctorale sont des réponses à la fois prudentes et fuyantes et les points de vue exprimés dans la majorité des réponses attribuent principalement l'origine du recul de l'usage de la langue française à la superpuissance des Etats- Unis qui a fait aujourd'hui le succès actuel de l'anglais car la puissance et la vitalité d'une langue dépend de la puissance économique, politique, scientifique du pays où elle se parle et s'écrit.

Ces réponses nous montre aussi que la mondialisation de l'économie est l'une des principales causes du déclin de la langue française face à l'anglais, car la mondialisation correspond aujourd'hui à la forme contemporaine de l'américanisation, elle apparaît comme un mouvement massif d'imposition d'un nouvel ordre économique mondial qui est le modèle américain.

Les enseignants trouvent aussi dans le déclin économique de la France un facteur important dans la régression de l'usage du français sur la scène internationale.

En somme, cette étude nous a donné des aperçus intéressants sur les représentations des enseignants algériens et français sur le statut de la langue française qu'ils l'enseignent face à l'hégémonie de l'anglais.

Nous pouvons en conclure que les enseignants ont une haute opinion de cet aspect de la langue et ils réclament qu'il est temps que la langue française avec tout ce qu'elle charrie comme culture soit défendue sur le niveau national et international et qu'elle soit soignée en encourageant le plurilinguisme et la diversité linguistique et culturelle malgré la prédominance de la langue anglaise dans le monde.

Pour conclure, nous sommes conscients que la langue française aujourd'hui oscille entre deux statuts, une langue qui séduit et une langue qu'on détruit, le foisonnement de l'anglais la supplante progressivement, mais elle s'efforce de s'enraciner dans les pays francophones malgré la superpuissance de l'anglais.

Conclusion générale

Au-delà de son pouvoir et de son utilité, une langue possède un rayonnement, c'est toute l'histoire de la langue française depuis quatre siècles.

La langue française a atteint très tôt un degré de perfection, un âge d'or qui a laissé croire qu'elle échapperait au temps, au déclin, à la rivalité des autres langues, mais le français aujourd'hui a perdu de son rayonnement, et de son usage. Il s'est reculé dans tous les domaines ; c'est un fait irréversible. Le français perd du terrain face à l'anglais qui est devenu la langue hypercentrale du monde.

En outre, le français tient la place de l'ancienne langue dominante « *C'est sans doute à cette situation de langue détrônée que les français doivent le dépit qu'ils éprouvent à l'égard de la prépondérance de l'américain* »¹

Dans notre étude, nous avons parlé sur le français et l'anglais et leurs places prises dans le monde. Sur ce point **J- M. Le BRETON** souligne que : « *Parler du français et de l'anglais c'est évoquer un succès prodigieux, celui des langues de deux peuples de l'extrémité occidentale de l'Eurasie. Issues de nations relativement peu nombreuses, elles se sont répandues sur la terre entière. Elles sont enseignées, comprises, utilisées par plus de deux milliards d'hommes sur les cinq continents* »²

Cependant, la langue française à la suite des deux guerres mondiales, a perdu son statut comme première langue mondiale face à la langue anglaise qui s'est mis à occuper un espace de plus en plus large pour affirmer sa puissance.

L'année 1945, avec l'explosion de la bombe atomique américaine annonce la naissance du géant que nous connaissons, cela veut dire qu'à la fin du 20^{ème} siècle, la diffusion de l'anglais à l'échelle planétaire connaît une vigueur sans précédent, celle-ci a fait reculer la diffusion du français dans le monde.

La langue française aujourd'hui est à la croisée des chemins. Le destin des deux langues diverge. Pour quelles raisons ?

Du fait du succès politique et économique des Etats- Unis, puissance mondiale quasi- hégémonique, l'anglais s'impose chaque jour davantage comme langue mondiale.

¹ – G. de BROGLIE, Le mouvement des langues, Séance du lundi 20 octobre 2002 sur http://fr.wikipedia.org/wiki/Gabriel_de_Broglie, consulté le 01/09/2007.

² – J. M. Le Breton, cité in la langue française à la croisée des chemins, Fondation Singer Polignac, Alliance Française, L'Harmattan, 1999, p 79.

Pour un publiciste contemporain : « *L'omniprésence de l'anglais aura toutes façon lieu ; le choix est comme toujours, face à un phénomène inexorable, de le subir ou de l'anticiper* »¹ .

Le français est progressivement confiné dans les limites d'une langue européenne.

Et du fait de la mondialisation de l'économie qui tend vers l'unilinguisme et impose d'adopter l'anglais comme langue unique, dont les conséquences sont loin d'être négligeables et produit une pression en faveur de l'uniformisation qui menace à la fois la diversité des langues et celles des cultures « *La mondialisation frappe les activités culturelles comme les activités économiques et financières* »²

Cette diversité que chacun de nous doit lutter pour la conserver contre le monolinguisme, c'est-à-dire contre le « tout anglais ».

Notons que nous sommes tous confrontés à la nécessité de faire évoluer nos visions du monde, et nous sommes tous responsables de défendre et de lutter pour la diversité culturelle et linguistique.

En effet, la langue française doit s'émanciper du passé et cesser de s'appuyer sur des privilèges légitimés par l'histoire, pour se trouver vers l'avenir.

En ce sens, nous sommes parfaitement conscients que : « *Défendre nos langues, et leur diversité notamment contre la domination d'une seule, c'est plus que défendre nos cultures, c'est défendre notre vie* »³

Mais ce qui est inquiétant c'est comment défendre la diversité dans notre écosystème ?

Il n'est pas question, de déclarer la guerre contre l'anglais, c'est un combat d'arrière- garde perdu d'avance, car l'anglais a le droit d'exister. En revanche, il est dangereux de vouloir l'imposer comme la seule langue unique.

La domination mondiale est aujourd'hui un fait indiscutable, et à moyen terme durable, mais l'histoire nous montre que plus une langue se répand sur un vaste

¹ – A. MINC, *La grande illusion*, Paris, Grasset, 1989, p 120.

² – J. VIOT , cité in , *La langue française à la croisée des chemins* , Fondation Singer Polignac, Alliance Française L'Harmattan, 1998, p 13.

³ – C. HAGEGE, *Halte à la mort des langues*, Paris, Poches, Odile Jacob, 2002, p 11.

territoire, plus elle tend à se diversifier, ce qui est arrivé au latin arrivera peut être à l'anglais.

De ce point de vue, le paysage linguistique mondial va bien évidemment se modifier dans les prochains siècles.

De nombreuses langues aujourd'hui sont entrain de disparaître de nouvelles langues apparaissent ou apparaîtront.

Le français et l'anglais sont deux langues alliées, deux grandes langues universelles, porteuses de valeurs, de progrès mais l'anglais semble bien gagner du terrain, il est devenu si répandu dans le monde.

Bien sûr, le rôle de l'anglais ne sera pas éternel. C'est une langue qui sera forcément remplacée un jour par une autre langue, mais dans l'état actuel des choses il est impossible de savoir laquelle prendra la relève, encore moins quand exactement cette possibilité se réaliserait. Enfin, il faut toujours se souvenir qu'une grande langue de communication peut avoir une durée de vie très longue, même lorsque ses locuteurs auront disparu de la surface de la terre. Le latin était disparu comme langue maternelle dès le 5^{ème} siècle, mais il s'est maintenu comme langue internationale au sein de la civilisation occidentale jusqu'au 20^{ème} siècle. Maintenant que l'anglais a remplacé le latin et qu'il s'est répandu à l'échelle de la planète, son taux de résistance risque d'être élevé encore plus longtemps, même lorsque les Etats- Unis auront cessé d'exister.

A l'heure de clôturer ce travail, nous sommes convaincus que si la langue française sait s'adapter aux changements qui s'imposent, elle aura une chance nouvelle, celle de devenir le fer de lance du développement des sociétés francophones.

Son avenir est là.

Références bibliographiques

Livres:

1. BORZEIX. Jean-Marie., Les carnets d'un francophone, Ed Bleu Auteur, 2006.
2. CHAUDENSON. Robert, Vers une autre idée, et pour une autre politique de la langue, Paris, Edition : l'Harmattan, 2006.
3. CHAURAND. Jacques, L'histoire de la langue française, Paris, PUF, Que sais-je? 2006.
4. DRUON. Maurice, Le Bon Français, Editions du ROCHER ,1999.
5. FONDATION SINGER POLLIGNAC, Alliance française, La langue française à la croisée des chemins, Edition l'Harmattan ,1999.
6. FUMAROLI. Marc, Quand l'Europe parlait français, Paris, Edition de FALLOIS, 2001.
7. GUIRAUD. Pierre, Les mots étrangers, Paris, PUF, Que sais- je ? n° 1166, 1965, p 44.
8. HAGEGE .Claude, Combat pour le français : Au nom de la diversité des langues et des cultures, Paris, Odile Jacob, 2006.
9. HAGEGE .Claude, Halte à la mort des langues, Paris, Odile Jacob, 2002(=2000).
10. HERMES 40, Francophonie et mondialisation, Editions C.N.R.S, 2004.
11. MAUGEY. Axel, L'avenir du français dans le monde, Publication Longueuil (Brossard), Humanitas, 2002,
12. MINC. Alain, La grande illusion, Grasset, Paris, 1999
13. MONTENAY. Yves, La langue française face à la mondialisation, Les Belles Lettres, 2005.
14. NOGUEZ. Dominique, Crise du français, cité par Cercquiglini. Bernard. in : Tu parles ?le français dans tous ses états, Paris, Flammarion, 2000.
15. PORCHER. Louis, Le français langue étrangère, Ed. Hachette/Education, Paris, 1995.
16. RIVAROL. Antoine, L'universalité de la langue française, Paris, club français du livre ,1964(=1783)

17. TEROUANNE. Damien, Enquêtes CNRS. Etats- Unis : présence française en sciences et en ingénierie aux Etats- Unis : cerveaux en fuite ou en voyage, 1997.
18. WALTER. Henriette, L'aventure des mots français venus d'ailleurs, Editions Robert Laffont, S. A, Paris, 1997, p 221.
19. WALTER, Henriette, Le français d'ici, de là, de là- bas. Edition Jean- Claude Lattès, Livre de poche, 1998.

Articles de revues :

1. ANTOINE .Gérald, La langue française face aux défis de la modernité, in revue AMOPA, n°148, 2000.
2. APPRENDRE, revue Sciences Humaines, n° 98, octobre 1999.
3. BARRAT. Jacques, Le français dans l'Europe, débat publié in Diplomatie Magazine, N° 08/ avril- mai 2004.
4. BAVAREZ. Nicolas, Le déclin français, in Revue commentaire, éditorial de François Régis Hutin, ouest- France du 2-3 août 2003 sur : sitecon.free.fr/declin.htm.
5. CAUBET. Dominique, « Alternance de codes au Maghreb, pourquoi le français est- il arabisé ? » in Plurilinguisme, alternance des langues et apprentissage en contexte plurilingues, N° 14, décembre 1998.
6. De BUFFON. Hervé. Lavenir, Le français une langue pour l'Europe, in revue La GAZETTE : de la presse Francophone, n°109 ,2003.
7. DECHAMPS .Maurice, Tableau d'honneur, in revue Défense de la langue française, n°216, 2005.
8. DRUON. Maurice, L'AMOPA et La francophonie : Les défis-1-La Francophonie, in AMOPA, n°100,1988.
9. DRUON. Maurice, Discours sur l'état de la langue, in revue AMOPA, n°144,1999.

10. DUDAN. Camille, Place du français dan le monde, in Défense de la langue française, n°195, 2000.
11. HERBILLON.M. Les langues dans l'Union élargie : pour une Europe en V.O », Assemblée nationale, rapport n°902, mai 2003.
12. LOVY-LASZLO. Sophie, Un plan de relance pour le français, in *Le français dans le monde*, N° 346, Hachette- Larousse ,2006.
13. TREFFEL. Jacques, L'AMOPA et la francophonie », in Revue AMOPA, n°93,1987.

Sitographie:

1. ALLAIS .Maurice, cité par Durand. Charles- xavier, Le français : une langue pour la science, table ronde associée à l'assemblée générale de l'AUF publiée sur : Charles.Durand@utbm.fr consulté le 05/10/2007.
2. ALVAREZ. Jean-Marie, La langue française dans le monde, Rapport du comité exécutif de la COPALC, publié le12/05/2004 sur : www.cyber.langues.asso.fr, consulté le : 15/03/2007.
3. BERDOUTICQ, Philippe Lalanne, Faut-il défendre la langue française ? conférence le 19 novembre 1998, sur www.langue française.org/diffusion.ens.fr, consultée le 14/12/2006.
4. BISSAINTHE. Girald, Le sens profond de la bataille pour la langue française,écrit par BRUNAZZI Ingrid,publié sur www.recif.net consulté le 28/07/2007.
5. De BROGLIE. Gabriel, Le mouvement des langues, séance du lundi 20 octobre 2002 sur : www.wikipedia.org/wiki/Gabriel_de_Broglie.fr consulté le 01/09/2007.
6. DECAUX. Alain, L'avenir de la langue française, séance publique annuelle des cinq Académies, Paris, Palais de l'institut, mardi 16 octobre 2001.sur : http://www.academie-francaise.fr/immortels/discours_5academies/decaux2.html , consulté le 12/08/2007.

7. D'ENCAUSSE. Hélène. Carrère, La langue française, langue de la modernité Séance publique annuelle, Paris, Palais de l'institut, le 30 novembre 2006. sur : http://www.academie-francaise.fr/immortels/discours_spa/carrere_2006.html, consulté le 20/02/2007.
8. Francité sur : <http://mrw.wallonie.be/sg/dsg/dircom/walcartes/pages/txt106.htm>
9. GACHON .Nicolas, Quels lendemains pour une francophonie sans cause explicite, publié le vendredi 14/10/2005 sur : www.edufle.net/ consulté le 07/03/2007.
10. GHALI .Boutros- Boutros, Le français langue du monde. Journée internationale de la francophonie, colloque sur : www.pcf.be/Root/pcf_2006/public/evenements/activitesparlementaires/journee_internationale_francophonie_2002/cloture_boutros-ghali.htm, consulté le 12/07/2007.
11. GORGEAIS. Philippe, Géopolitique de la langue française. lundi 6-7 novembre 2006 /colloque organisé par l'institut français de géopolitique sur : http://www.geopolitique.net/article.php3?id_article=172 consulté le 12/05/2007.
12. Guardian/ 20 mars 2002 sur www.guardian.Co.uk/ consulté le 15/05/2007.
13. HAGE. Georges, GASTAUD .Georges, Manifeste progressiste par la défense de la langue française, publié sur : www.sauv.net/manifprolangue.php, consulté le 20/08/2007.
14. HAGEGE. Claude, Pourquoi, faut-il défendre mordicus l'usage du français ? sur : www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3232,36-746024,0.html Point de vue, consulté le 21/04/2006.
15. HAGEGE. Claude : Une autre manière de concevoir et de dire le monde, entretien sur TV5 : www.diplomatie.gouv.fr/label_France/France/INDEX/i26.htm.
16. Les français et leur langue en 2001, Résumé du rapport des associations, paru juin 2001 chez : La société des écrivains : publié le 27/08/2001 sur www.mef.qc.ca/les_français_et_leur_langue_en_2001.htm, consulté le 05/02/2007.

17. VOLTAIRE, Le dictionnaire philosophique: cité par Hélène Carrère d'Encausse, La mode est aujourd'hui à la lamentation sur le déclin français, publié le 30/11/2006. sur :www.academie-française.fr/immortels/discours_spa/carrere2006.html, consulté le 04/04/2007.
18. THATCHER. Margaret, cité in Histoire sociolinguistique des Etats-Unis : La superpuissance et l'expansion de l'anglais sur :
www.tfq.ulaval.ca/axl/amnord/usa_6-8histoire.htm, consulté le 15/09/2007.
19. <http://documents.univ-lille3.fr/files/pub/www//recherche/ecole-doctorale/EDAF.pdf>
20. www.cyberpresse.ca/
21. www.tfq.ulaval.ca/axl/Europe/France-2politik_français.htm
22. http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/lois/presentation_loi_2.htm

ANNEXES

ANNEXE 01

Questionnaire destiné aux enseignants algériens de l'EDAF :

Le présent questionnaire s'inscrit dans un travail de recherche scientifique qui s'intéresse aux représentations des enseignants algériens et français de l'E. D.A.F sur la place de la langue française et de son devenir face l'hégémonie de l'anglais. Ainsi, nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

Q1 : Que pensez-vous du statut de la langue française aujourd'hui ?

Q2 : Le français est-il vraiment en concurrence avec l'anglais ?

Oui

Non

Justifier

Q3 : Pourra-t-il maintenir ses positions face à la présence massive de l'anglo-américain dans l'économie, les sciences, la technologie, à la radio, à la télévision et sur les nouveaux réseaux de communication qui enserrent la planète ?

Oui

Non

Justifier

Q4 : La langue française est-elle en déclin ?

Oui

Non

Justifier

Q5: Nous entendons beaucoup dire que la langue française se dégrade et qu'elle a perdu sa place dans le monde.

Qu'observez-vous en tant qu'enseignant de la langue française ?

Q6: Selon vous, quelles sont les causes du déclin du français ?

- Le manque de la créativité linguistique chez les français
- Le déclin économique de la France
- La mondialisation qui tend vers l'unilinguisme
- La suprématie économique et politique des Etats-Unis (hégémonie économique=hégémonie linguistique).
- Les évolutions démographiques
- L'envahissement de la langue française par des mots et des tournures anglais
- L'uniformisation et ses pressions linguistiques.
- La passivité des français.

Q7: Vous êtes pour ou contre la domination de l'anglais comme langue mondiale ?

- Pour
- Contre

Justifier

Q8: Pensez-vous que les jeunes s'intéressent actuellement plus à l'anglais qu'au français ?

- Oui
- Non

Justifier

Q 9: La langue française est-elle vraiment menacée par les emprunts qu'elle consent, sans contrôle, à l'anglais ?

Oui

Non

Justifier

Q10: Les écrivains francophones sont-ils de plus en plus isolés, voir pénalisés, dans un monde où domine l'anglais ?

Oui

Non

Justifier

Q11: L'anglais semble dominer dans le domaine de la recherche scientifique.

Un chercheur qui ne parle et qui n'écrit pas l'anglais est-il désavantagé ?

Oui

Non

Justifie

Q12: Trouvez-vous les médias comme un moyen qui favorise ou défavorise la diffusion du français ?

Favorise

Défavorise

Justifier

Q13 : De votre point de vue, la francophonie se porte-t-elle bien ?a-t-elle un bel avenir ?

Oui

Non

Justifier

Q14 : Parmi les mesures et les orientations que la France a adopté pour faire revivre

(Relancer) le français, la création de pôles pédagogiques comme l'école doctorale algéro- française.

Trouvez vous que l'E. D.A.F est sur la bonne voie ?

Oui

Non

Justifier

ANNEXE 02

Questionnaire destiné aux enseignants français :

Le présent questionnaire s'inscrit dans un travail de recherche scientifique qui s'intéresse aux représentations des enseignants de l'E.D.A.F sur la place de la langue française et son devenir face à l'hégémonie de l'anglais. Ainsi nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

Q1 : Que pensez-vous du statut de la langue française aujourd'hui ?

Q2 : Le français est-il vraiment en concurrence avec l'anglais ?

- Oui
- Non

Justifier

Q3 : Pourra-t-il maintenir ses positions face à la présence massive de l'anglo-américain dans l'économie, les sciences, la technologie, à la radio, à la télévision et sur les nouveaux réseaux de communication qui enserrant la planète ?

- Oui
- Non

Justifier

Q4 : La langue française est-elle en déclin ?

- Oui
- Non

Justifier

Q5 : Nous entendons beaucoup dire que la langue française se dégrade .qu'observez-vous en tant qu'enseignant de la langue française ?

Q6: Selon vous, quelles sont les causes du déclin du français ?

- Le manque de la créativité linguistique chez les français
- Le déclin économique de la France
- La mondialisation qui tend vers l'unilinguisme
- La suprématie économique et politique des Etats-Unis (hégémonie économique=hégémonie linguistique).
- Les évolutions démographiques
- L'envahissement de la langue française par les mots et les tournures anglais
- L'uniformisation et ses pressions linguistiques
- La passivité des français

Q7: Vous êtes pour ou contre la domination de l'anglais comme langue mondiale ?

- Pour
- Contre

Justifier

Q8: Pensez-vous que les jeunes s'intéressent actuellement plus à l'anglais qu'au français ?

- Oui
- Non

Justifier

Q9: La langue française est-elle vraiment menacée par les emprunts qu'elle consent, sans Contrôle, à l'anglais ?

- Oui
- Non

Justifier

Q10: La « loi Toubon » qui a cherché à limiter les emprunts aux langues étrangères, a-t-elle été une bonne loi et a-t-elle contribué à la sauvegarde de la langue française ?

- Oui
- Non

Justifier

Q11: Les écrivains francophones sont-ils de plus en plus isolés, voir pénalisés, dans un monde où domine l'anglais ?

- Oui
- Non

Justifier

Q12: L'anglais semble dominer dans le domaine de la recherche scientifique. Un chercheur qui ne parle et qui n'écrit pas l'anglais est-il désavantagé ?

- Oui
- Non

Justifier

Q13: L'usage du français régresse dans les lieux du pouvoir, tandis que le langage paraît se dégrader au fur et à mesure que se développent de nouvelles technologies de communication.

Que pensez-vous ?

Q14: La situation linguistique de l'Europe est instable et tend vers la domination d'une langue hégémonique.

- Vrai
- Faux

Justifier

Q15: Que pensez-vous de ces groupes internationaux français qui choisissent l'anglais comme langue de travail ?

Q16: Trouvez-vous les médias comme un moyen qui favorise ou défavorise la diffusion du français ?

- Favorise
- Défavorise

Justifier

Q17: De votre point de vue, la francophonie se porte-t-elle bien ? a-t-elle un bel avenir ?

- Oui
- Non

Justifier

Q18 : Parmi les mesures et les orientations que la France a adopté pour faire revivre (relancer) le français, la création de pôles pédagogiques comme l'école doctorale algéro- française.

Trouvez vous que l'E.D.A.F est sur la bonne voie ?

- Oui
- Non

Justifier

Annexe 03

La loi Toubon¹

Son adoption a été l'occasion, pour les Français, de prendre conscience de ces enjeux. Selon un sondage de mai 1994 de la SOFRES, 65% d'entre eux se déclaraient favorables à l'idée d'une politique volontariste de défense de la langue, 70% se déclaraient fiers de l'existence de la francophonie, enfin 78% affirmaient préférer le plurilinguisme en Europe au tout anglais.

L'élaboration d'une nouvelle loi a, en outre, répondu à l'attente des 52 États de la Communauté francophone, qui souhaitaient depuis longtemps que la France adopte une attitude plus volontariste vis-à-vis de sa langue.

Les principales dispositions de la loi :

L'information du consommateur :

Sur ce point, la loi reprend les dispositions de la loi du 31 décembre 1975, en prévoyant pour la désignation, la présentation et la publicité des biens, produits ou services, l'emploi obligatoire de la langue française. Les mêmes exceptions sont prévues pour la dénomination des produits typiques et spécialités d'appellation étrangère connus du plus large public.

Une ou plusieurs traductions en langues étrangères sont toujours possibles, mais dans ce cas, la présentation en français doit être aussi lisible, audible ou intelligible que la présentation en langue étrangère. Il n'est pas exigé de parallélisme des formes.

Ces dispositions sont étendues aux inscriptions et annonces apposées ou faites sur la voie publique, dans un lieu ouvert au public (cafés, restaurants, commerces, salles de spectacles) ou dans un moyen de transport en commun, alors que la loi de 1975 limitait celles-ci aux biens appartenant à des personnes morales de droit public.

Cette réglementation ne s'applique ni aux raisons sociales, ni aux marques de fabrique, de commerce ou de service. En revanche, les mentions descriptives et messages publicitaires doivent, pour être utilisés en France, être accompagnés d'une traduction en français, même s'ils sont enregistrés avec une marque.

¹ – source : http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/lois/presentation_loi_2.htm

La législation française respecte pleinement le droit communautaire. En ce domaine, celui-ci repose sur l'idée qu'il convient d'établir un équilibre entre d'une part la liberté des échanges et d'autre part la protection du consommateur et de la santé, qui impose la présence d'informations (étiquetage, mode d'emploi, etc.) dans une langue compréhensible par l'utilisateur. Cette langue est, sauf rare exception pour certains termes, la ou l'une des langues officielles de l'État de commercialisation.

Le monde du travail :

Les entreprises issues de groupes internationaux ou bien ouvertes sur l'exportation doivent, pour être compétitives, élaborer des stratégies linguistiques complexes qui impliquent de plus en plus souvent la maîtrise et l'usage de plusieurs langues : langue(s) de la communication interne, usage de la langue du client ou du partenaire étranger pour la vente ou la négociation, etc.). Pour que le français conserve la place qui lui revient au sein de l'entreprise, et que les salariés et leurs représentants ignorant ou maîtrisant mal une langue étrangère ne soit pas pénalisés, mais aussi dans le souci de limiter les risques de litiges et de protéger la santé et la sécurité des personnes, la nouvelle loi étend sensiblement les cas d'emploi obligatoire du français.

Outre les contrats de travail et les offres d'emploi, déjà visés par la loi du 31 décembre 1975, sont désormais concernés le règlement intérieur, les conventions, accords collectifs de travail, conventions d'entreprise ou d'établissement, les documents comportant des obligations pour le salarié (par exemple, en matière d'hygiène et de sécurité, ou en matière disciplinaire) et, à titre général, tout document comportant des dispositions nécessaires au salarié pour l'exécution de son travail. Les exceptions visent les contrats des salariés étrangers non francophones, les documents reçus de l'étranger ou destinés à des étrangers, certaines offres d'emploi. Ici encore, dans tous les cas, les documents peuvent être accompagnés de traductions en une ou plusieurs langues étrangères.

L'enseignement :

C'est une des innovations de la loi du 1994, qui affirme le caractère obligatoire de l'enseignement en français et de son emploi pour les examens, concours, thèses et mémoires, dans les établissements publics et privés. Bien entendu, des dérogations sont prévues pour l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères ainsi que pour certaines écoles spécialisées.

Ce texte modifie, en outre, la loi du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation pour souligner que la maîtrise de la langue française et la connaissance de deux autres langues font partie des objectifs fondamentaux de l'enseignement.

En effet, l'affirmation du rôle privilégié de la langue française va de pair avec l'ouverture aux autres langues et cultures, et traduit le souhait de construire un monde pluraliste respectueux des diversités. La maîtrise du français et de deux autres langues étrangères contribue, également, dans un contexte marqué par l'internationalisation des échanges, à armer les jeunes pour s'insérer dans le marché du travail et à favoriser la mobilité professionnelle.

Au niveau européen, notamment lors de la Présidence française au premier semestre 1995, des textes en faveur du pluralisme linguistique en Europe ont été adoptés. Une résolution du conseil de l'éducation du 31 mars 1995 souligne ainsi le besoin de " prendre des mesures incitatives en vue de diversifier les langues enseignées dans les États membres, en donnant aux élèves et aux étudiants des possibilités pour acquérir, au cours de leur scolarité ou de leurs études supérieures, une compétence dans plusieurs langues de l'Union européenne ". Plusieurs programmes européens favorisant la mobilité et les échanges de personnes prennent en compte l'apprentissage des langues étrangères (SOCRATES par exemple).

En France, l'amélioration de la maîtrise de la langue française passe par la révision des programmes scolaires et universitaires, avec des mesures d'accompagnement (ateliers d'écriture, interdisciplinarité, nouveaux instruments pédagogiques sous la forme de cédéroms, etc.), ainsi que par les dispositifs de formation continue et d'aide à l'insertion et à l'intégration. D'autre part, l'initiation à une langue vivante devient progressivement systématique dans l'enseignement primaire, et la généralisation de l'enseignement obligatoire d'une seconde langue étrangère s'opère dans l'enseignement secondaire.

L'audiovisuel :

Le rôle des médias, en particulier de la télévision, est essentiel pour la diffusion de la langue française, puisqu'ils complètent ou concurrencent souvent les structures éducatives, notamment auprès des jeunes et des personnes les plus défavorisées. C'est pourquoi la loi prévoit l'emploi obligatoire du français ou de traductions en français dans tous les messages publicitaires et émissions des services de radio et de télévision, à

l'exception des oeuvres cinématographiques et audiovisuelles en version originale, des programmes conçus pour être diffusés en langue étrangère, de ceux dont la finalité est l'apprentissage d'une langue, et des retransmissions de cérémonies culturelles.

En outre, la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication est modifiée afin de renforcer les obligations incombant aux chaînes de radio et de télévision en matière de langue française et de francophonie.

Le contrôle de l'application de ces dispositions comme de celles de l'ensemble des textes qui régissent l'audiovisuel est confié au Conseil supérieur de l'audiovisuel. Le Bureau de vérification de la publicité a une importante activité de conseil auprès des annonceurs en ce domaine.

Les manifestations, colloques et congrès :

L'une des dispositions de la nouvelle loi qui a suscité le plus de débats est l'article imposant l'usage du français dans les manifestations, colloques et congrès tenus en France.

En effet, La France est l'un des pays organisant le plus grand nombre de manifestations internationales, culturelles, scientifiques ou techniques, mais de plus en plus fréquemment, celles-ci se déroulent uniquement en anglais alors même que certains des participants et intervenants sont francophones.

Les mesures finalement adoptées sont le résultat d'un compromis entre ceux qui craignaient que des règles trop strictes n'entraîne la diminution du nombre de congrès tenus en France et ceux qui estimaient abusive l'interdiction de l'emploi du français dans une réunion se déroulant en France.

Les obligations fixées aux personnes de nationalité française organisant une manifestation en France sont désormais de trois sortes : tout participant francophone doit pouvoir s'exprimer en français ; les documents de présentation du programme doivent exister en version française ; les documents distribués aux participants ou publiés après la réunion doivent comporter au moins un résumé en français.

Les obligations particulières des services publics :

Si les structures éducatives et les médias ont un rôle important à jouer dans la diffusion de la langue française, il en est de même pour les personnes morales exerçant

une mission de services publics. Celles-ci ont un devoir d'exemplarité, et la loi leur impose des contraintes particulières.

C'est ainsi que les services publics, lorsqu'ils procèdent à la traduction dans une langue étrangère d'une inscription ou d'une annonce destinées au public, doivent le faire en au moins deux langues, afin de développer le plurilinguisme, notamment pour l'accueil des touristes étrangers.

Les contrats passés par ces personnes morales doivent être rédigés en français. Une exception est cependant prévue pour les organismes gérant des activités à caractère industriel et commercial quand il s'agit de contrats exécutés intégralement hors de France. A l'occasion de la loi de modernisation des activités financières du 2 juillet 1996, dans un souci de sécurité juridique, il a été précisé que cette exception concernait également la Banque de France et la Caisse des dépôts et consignations, ainsi que certains contrats financiers dont l'exécution est soumise à une juridiction étrangère.

Les services publics, lorsqu'ils sont à l'initiative d'une manifestation, d'un colloque ou d'un congrès international se déroulant en France, doivent prévoir un dispositif de traduction. L'emploi d'une marque constituée d'une expression étrangère possédant un équivalent français leur est interdit, et les publications en langue étrangères qu'elles diffusent en France doivent être accompagnées d'au moins un résumé en français.

Par ailleurs, des circulaires du Premier ministre et de chacun des ministres rappellent à tous les agents publics les responsabilités particulières qui leur incombent à l'égard de la langue française, au delà de la loi, tant dans leurs activités en France que dans leurs relations avec l'étranger : clarté des documents d'information destinés aux usagers, contribution au respect de la diversité linguistique dans la communication avec les touristes étrangers et sur l'Internet, vigilance sur le statut du français langue officielle et de travail dans les organisations internationales, etc.

L'application de la loi :

Elle a fait l'objet d'un décret et une circulaire d'application, datés respectivement du 3 mars 1995 et du 19 mars 1996. La loi, comme prévu, est entrée en vigueur pour l'ensemble de ses dispositions le 7 septembre 1995. Ce délai a permis de donner aux agents économiques et aux services publics le temps de prendre les mesures nécessaires pour se mettre en conformité avec les nouvelles réglementations. Par ailleurs, un décret

du 1^{er} juillet 1998 a permis de compléter le dispositif réglementaire d'application de la loi dans le domaine des transports internationaux.

L'une des originalités de la nouvelle loi est de prévoir pour la plupart de ses articles un dispositif de contrôle et de sanctions adaptées, qui devrait permettre une bonne application de la législation. En effet, les difficultés d'application de la loi du 31 décembre 1975 tenaient au fait que celle-ci ne prévoyait pas de sanctions pénales spécifiques, les infractions étant constatées seulement à l'occasion d'autres infractions au code de la consommation, et relevant du régime de sanction de la répression des fraudes. Les peines encourues sont désormais des peines contraventionnelles de la quatrième classe. Certaines relèvent du droit de la consommation, d'autres du droit du travail, ou du pouvoir de contrôle et de sanction du Conseil supérieur de l'audiovisuel. En outre, un lien est établi entre le bénéfice d'une subvention accordée par une collectivité publique et l'usage de la langue française dans les divers cas prévus par la loi (colloques, annonces ou inscriptions, publications de travaux d'enseignement ou de recherche, etc.).

Enfin la loi a également prévu l'agrément d'associations de défense de la langue française, en vue de leur permettre d'exercer les droits de la partie civile devant les tribunaux dans les litiges relatifs à plusieurs articles de la loi. Cette innovation est calquée sur ce qui existe déjà en matière d'associations de consommateurs. Un arrêté du 27 mai 1998 a permis d'agréer pour trois ans trois associations qui participent activement à l'application des textes.

Un rapport sur l'application de la loi doit être remis par le Gouvernement au Parlement le 15 septembre de chaque année. Il fait le point sur l'ensemble des mesures en faveur du français qui accompagnent et complètent le dispositif législatif : soutien aux revues scientifiques, aide à la traduction simultanée dans les colloques internationaux, actions de sensibilisation, dispositif d'enrichissement terminologique, promotion du plurilinguisme dans la société de l'information, etc. Il est disponible sur le serveur de l'internet de la délégation générale à la langue française, ainsi que les textes juridiques (la loi, le décret et la circulaire d'application sont également disponibles en anglais et allemand). La D.G.L.F., service du ministère de la culture et de la communication chargé de la coordination interministérielle pour la langue française, est à la disposition des professionnels et du public pour toute information complémentaire.